

**RAPPORT**  
**DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL**  
**DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX**  
**DES NATIONS UNIES**  
**POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE**  
**DANS LE PROCHE-ORIENT**

---

**1<sup>er</sup> juillet 1983 - 30 juin 1984**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 13 (A/39/13)



**NATIONS UNIES**

**RAPPORT**  
**DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL**  
**DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX**  
**DES NATIONS UNIES**  
**POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE**  
**DANS LE PROCHE-ORIENT**

---

**1<sup>er</sup> juillet 1983 - 30 juin 1984**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-NEUVIÈME SESSION**

**SUPPLÉMENT N° 13 (A/39/13)**



**NATIONS UNIES**

New York, 1984

#### NOTE

Les cotes des documents des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Dans le présent rapport, l'expression "rive occidentale" indique la rive occidentale occupée du Royaume hachémite de Jordanie, et l'expression "Jordanie" indique le Royaume hachémite de Jordanie, à l'exclusion de la rive occidentale occupée, chaque fois qu'il est nécessaire de faire la distinction entre ces deux régions de la zone d'activité de l'Office.

[12 septembre 1984]

## TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI .....		vi
LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT AU COMMISSAIRE GENERAL .....		vii
AVANT-PROPOS PAR M. OLOF RYDBECK, COMMISSAIRE GENERAL DE L'UNRWA .....	1 - 17	1
RAPPORT DU COMMISSAIRE GENERAL .....	1 - 216	4
<u>Chapitres</u>		
I. OPERATIONS DE SECOURS D'URGENCE AU LIBAN .....	1 - 39	4
A. Contexte opérationnel .....	1 - 11	4
B. Mesures de secours d'urgence .....	12 - 16	6
C. Rétablissement des services ordinaires .....	17 - 21	7
D. Relogement des réfugiés .....	22 - 23	7
E. Réparation et reconstruction des installations de l'UNRWA .....	24 - 29	8
F. Protection des réfugiés .....	30 - 32	9
G. Coordination du programme de secours .....	33 - 36	9
H. Evaluation des opérations de secours d'urgence .....	37 - 39	10
II. ACTIVITES REGULIERES DE L'OFFICE .....	40 - 192	11
A. Organisation et gestion des activités de l'UNRWA .....	40 - 45	11

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
B. Services d'éducation et de formation .....	46 - 47	12
1. Enseignement général .....	48 - 58	12
2. Formation professionnelle et technique .	59 - 63	16
3. Formation pédagogique .....	64 - 72	17
4. Bourses d'études supérieures .....	73 - 74	18
C. Services de santé .....	75	19
1. Services de médecine curative .....	76 - 83	19
2. Lutte contre les maladies transmissibles	84 - 88	21
3. Santé maternelle et infantile .....	89 - 97	21
4. Services infirmiers .....	98 - 100	23
5. Assainissement du milieu .....	101 - 108	23
6. Nutrition .....	109 - 113	25
7. Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical .....	114 - 117	26
D. Services de secours .....	118 - 122	27
1. Immatriculation et contrôle des listes .	123 - 125	28
2. Rations .....	126 - 133	29
3. Camps et abris .....	134 - 143	30
4. Assistance sociale .....	144 - 150	32
E. Administration et personnel .....	151 - 163	34
1. Modifications du tableau d'effectifs ...	151 - 154	34
2. Rémunération du personnel local .....	155 - 161	35
3. Formation et organisation des carrières	162 - 163	37
F. Questions juridiques .....	164 - 192	37
1. Fonctionnaires de l'Office .....	164 - 175	37
2. Services et locaux de l'Office .....	176 - 189	39
3. Créances sur les gouvernements .....	190 - 192	42

<u>Chapitres</u>		<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
III.	FINANCEMENT DES ACTIVITES DE L'UNRWA .....	193 - 217	44
	A. Opérations financières ordinaires en 1983 ...	193	44
	B. Financement des opérations de secours d'urgence au Liban .....	194	44
	C. Programme de reconstruction d'urgence au Liban, phase I .....	195 - 196	45
	D. Budget ordinaire révisé pour 1984 .....	197	46
	E. Projet de budget ordinaire pour 1985 .....	198 - 214	46
	F. Résumé des estimations budgétaires pour 1984 et 1985 .....	215	50
	G. Financement du budget ordinaire, 1984 et 1985	216 - 217	54
ANNEXES			
I.	Données statistiques .....		57
II.	Documents pertinents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies .....		88

Le 31 août 1984

Monsieur le Président,

Conformément à la demande figurant au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949, ainsi qu'au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport annuel relatif à l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période allant du 1er juillet 1983 au 30 juin 1984.

Dans l'avant-propos du rapport, j'ai dû à nouveau attirer l'attention sur les graves difficultés financières de l'Office. Au cours des années écoulées, le manque de fonds nécessaires pour financer les dépenses inscrites au budget a pu être compensé, dans une certaine mesure, en réduisant les programmes les moins prioritaires et en différant les travaux de construction et d'entretien dont on a grand besoin. De nouvelles réductions mettraient en péril les activités de l'Office. Le soutien des gouvernements sera par conséquent déterminant pour l'avenir des activités de l'Office.

Le premier chapitre du rapport présente un exposé détaillé de l'opération d'urgence au Liban. Le deuxième décrit les programmes d'activité dans les domaines de l'éducation, de la santé et des opérations de secours, ainsi que les services d'appui. Le troisième traite du financement de ces opérations et du programme de secours d'urgence et de reconstruction au Liban. Il présente également, aux fins d'examen par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, le projet de budget pour 1985 ainsi que le budget révisé de 1984.

Les deux annexes comprennent les statistiques sur les programmes et le financement de l'UNRWA, les rapports pertinents de l'Assemblée générale et d'autres organismes des Nations Unies.

La Commission consultative de l'UNRWA a examiné le projet de rapport et son opinion est consignée dans une lettre, datée du 30 août 1984, qui m'a été adressée par son président et dont vous trouverez ci-joint une copie.

Une part importante des activités de l'Office s'est déroulée dans les territoires occupés par Israël depuis 1967, et j'ai donc estimé qu'il était approprié de continuer à montrer le projet de rapport aux représentants de ce pays et de tenir compte de leurs observations.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Commissaire général,

(Signé) Olof RYDBECK

Le Président de l'Assemblée générale  
Organisation des Nations Unies  
New York

LETTRE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE  
L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES  
POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT  
AU COMMISSAIRE GENERAL

Le 30 août 1984

Monsieur le Commissaire général,

Lors de sa réunion aujourd'hui à Vienne, la Commission consultative de l'UNRWA a examiné le projet de rapport sur les activités de l'Office pour la période allant du 1er juillet 1983 au 30 juin 1984, que vous comptez soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa trente-neuvième session.

La Commission réaffirme devant la communauté internationale qu'il est important que l'Office remplisse ses obligations à l'égard des réfugiés de Palestine jusqu'à ce qu'une solution juste soit trouvée à leur problème, conformément aux résolutions des Nations Unies. Elle estime par ailleurs que le maintien de l'Office contribue de façon efficace à apaiser la situation au Moyen-Orient et à assurer le minimum de stabilité requis dans cette région.

Tout en réalisant et en comprenant les difficultés financières de l'Office et l'insuffisance des ressources mises à sa disposition, la Commission vous prie et prie le Groupe de travail de poursuivre vos efforts en vue d'obtenir des contributions supplémentaires. Elle invite également tous les Etats membres de l'Assemblée générale des Nations Unies à contribuer de façon suffisamment généreuse au financement de l'Office pour lui permettre de poursuivre sa tâche, particulièrement dans le domaine de la santé et de l'éducation, et de reprendre la distribution de rations de base à tous les réfugiés dans l'ensemble de sa zone d'activité.

Compte tenu des souffrances endurées par les réfugiés de Palestine au Liban, des menaces de mort dont ils font l'objet et de la misère dans laquelle ils vivent du fait qu'ils ne peuvent pas quitter leurs camps pour chercher du travail ailleurs, la Commission estime nécessaire que l'Office poursuive la prestation de tous ses services aux réfugiés de Palestine au Liban, y compris la distribution de rations de base. La Commission partage vos préoccupations à l'égard des conditions de sécurité dans lesquelles vivent les réfugiés de Palestine, notamment dans le sud du Liban, par suite de l'invasion israélienne, et des actes d'agression, d'enlèvement et de meurtres auxquels ils sont exposés, ainsi que les fonctionnaires internationaux et locaux de l'Office. Elle vous invite à poursuivre vos efforts et à faire des représentations pour mettre fin à ces pratiques.

La Commission déplore également les mesures arbitraires qui affectent les camps de réfugiés, notamment sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. Elle vous prie par conséquent de faire les représentations nécessaires auprès des autorités concernées pour qu'il soit mis fin à ces pratiques.

Monsieur Olof Rydbeck  
Commissaire général de  
l'Office de secours et de travaux  
des Nations Unies pour les réfugiés  
de Palestine dans le Proche-Orient

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale vous invitant à réinstaller, aussitôt que possible, le siège de l'Office à Beyrouth, où il se trouvait précédemment, la Commission voudrait que cette question continue de figurer parmi vos priorités. La Commission prend note également de l'offre du Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie d'accueillir le siège de l'Office à Amman, en attendant que le retour à Beyrouth devienne possible.

La Commission désire remercier les gouvernements des pays arabes d'accueil pour les précieux services qu'ils continuent de fournir aux réfugiés de Palestine et aux programmes de l'Office. La Commission est également reconnaissante à tous les gouvernements qui contribuent chaque année au financement de l'Office. Les gouvernements des pays arabes d'accueil espèrent également que l'Office continuera à coordonner ses programmes avec eux.

La Commission remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'appui qu'il vous accorde et pour les efforts qu'il déploie personnellement pour faciliter la mission de l'Office.

En dernier lieu, la Commission désire vous exprimer sa profonde appréciation pour les efforts fructueux que vous avez déployés depuis votre entrée en fonction et pour les positions courageuses que vous avez adoptées, de même qu'elle tient à remercier tous les fonctionnaires de l'Office.

Le Président de la Commission consultative,

(Signé) Ghaleb BARAKAT

PAR M. OLOF RYDBECK, COMMISSAIRE GENERAL DE L'UNRWA

1. En 1985, quand l'Organisation des Nations Unies fêtera son quarantième anniversaire, l'UNRWA aura 35 années d'existence.
2. L'Office a été créé le 8 décembre 1949 par la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale et commença ses activités en mai 1950. Depuis, son mandat a été renouvelé 13 fois par l'Assemblée générale, la dernière en date en décembre 1983, pour une période de trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1987.
3. Ainsi, l'UNRWA n'a que cinq ans de moins que les Nations Unies elles-mêmes. Il a commencé en tant qu'organisme provisoire chargé de fournir les secours les plus essentiels à des centaines de milliers de Palestiniens démunis qui, à la suite de la guerre israélo-arabe de 1948, avaient perdu leurs foyers et leurs moyens d'existence. Aujourd'hui, 34 ans plus tard, l'UNRWA est devenu une institution qui dispense des services à 2 millions de réfugiés immatriculés (environ la moitié du nombre total présumé des Palestiniens) vivant dans cinq territoires, administrés par quatre gouvernements différents, services qui sont normalement fournis par les gouvernements nationaux dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale.
4. Dans sa zone d'activité, l'UNRWA est devenu une véritable institution qui joue un rôle primordial dans la vie des réfugiés de Palestine immatriculés auprès de lui. La plupart d'entre eux en dépendent sur les plans social et affectif, comme cela s'est clairement manifesté au cours des deux dernières années. Pour les réfugiés de Palestine, l'Office n'est pas seulement un organisme qui leur dispense de précieux services. Il est aussi et surtout le symbole de l'engagement de la communauté internationale à assurer leur bien-être et à apporter une juste solution à la situation affligeante qu'ils connaissent.
5. L'UNRWA est une institution à caractère purement humanitaire. Toutefois, il est important de rappeler que toutes les résolutions de l'Assemblée générale prorogeant le mandat de l'UNRWA, y compris la dernière en date, stipulent que cette prorogation est faite sans préjudice des dispositions du paragraphe 11 de la résolution 194 (III), c'est-à-dire sans préjudice des droits des réfugiés de Palestine à rentrer dans leurs foyers ou à recevoir des compensations, s'ils le préfèrent. Ces résolutions ont aussi déploré régulièrement le fait que la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine n'ait pas réussi à faire progresser l'application de ces droits.
6. Ainsi, depuis le début, le mandat de l'UNRWA a été lié à la dimension politique de la question de la Palestine. En attendant une solution politique, l'Office a été prié périodiquement de maintenir ses services aux réfugiés. Parce que ceux-ci le considèrent comme un témoignage de l'attachement de la communauté internationale à leur cause et compte tenu de la nature des services qu'il rend, en particulier à des centaines de milliers de jeunes élèves de Palestine, l'Office est devenu, dans le contexte politique général du Moyen-Orient, un facteur important qui favorise la stabilité.
7. L'aptitude de l'Office à continuer à jouer ce rôle est toutefois gravement menacée par les difficultés croissantes qu'il éprouve à financer ses programmes réguliers, même à leur niveau actuel. Au cours des années écoulées, le manque de fonds pour couvrir les dépenses inscrites au budget pouvait être compensé, dans une certaine mesure, en éliminant les programmes de moindre priorité, notamment le programme de distribution de rations de base, et en ajournant les travaux de construction et d'entretien, pourtant bien nécessaires. Toutefois, le programme de

distribution de rations a été maintenant réduit au minimum requis pour ne tenir compte que des besoins des réfugiés les plus démunis et si l'ajournement des travaux de construction et d'entretien doit se poursuivre plus longtemps, les conséquences seront telles qu'elles mettront en péril les activités mêmes de l'Office. Il convient de noter également que les programmes d'assistance sociale, de construction et d'entretien ne représentent plus aujourd'hui qu'une part de moins en moins importante des dépenses totales de l'Office.

8. L'accroissement des effectifs scolaires et l'effet de l'inflation ont inexorablement entraîné une hausse des coûts. Au cours de la période de cinq ans qui s'est terminée en 1983, le système d'éducation de l'Office s'est accru de 16 500 nouveaux élèves. Vers la fin de cette période, on a noté un nivellement du taux de croissance, surtout au niveau du primaire élémentaire. Pour l'année scolaire 1984/1985, le nombre supplémentaire d'enseignants requis est estimé à 150. Comme dans toute organisation fournissant des services, les effets de l'inflation se font sentir surtout dans l'accroissement des dépenses de personnel, qui constituent à l'heure actuelle 73 p. 100 des dépenses de l'UNRWA. La plupart des fonctionnaires de l'Office sont des enseignants et le programme d'éducation en 1984 représente 64 p. 100 de l'ensemble du budget.

9. L'éducation absorbe une si grande part du budget que, si des réductions doivent être opérées dans les programmes pour faire face à une baisse substantielle des recettes, elles devront porter sur ce programme. Les graves conséquences d'une telle éventualité ont été amplement démontrées au printemps 1981, lorsque les perspectives financières étaient telles que j'ai dû envisager la fermeture des écoles de l'Office en Jordanie et dans la République arabe syrienne. Bien que des contributions de dernière minute aient permis d'éviter la fermeture des écoles, cette crise avait eu sur le personnel et les réfugiés des répercussions si traumatisantes que ses effets se sont fait sentir bien longtemps après. Si l'UNRWA doit demeurer un facteur de stabilité dans sa zone d'activité, tout devra être mis en oeuvre pour éviter que la crise de 1981 ne se répète.

10. Cela ne dispense pas pour autant le Commissaire général de son devoir de veiller à ce que l'Office soit à même de faire face pleinement à ses obligations financières, au cas où il serait contraint de procéder à des licenciements parmi son personnel.

11. Au début de chaque année, une estimation des recettes doit être effectuée pour savoir si celles-ci seront suffisantes pour financer les activités de l'Office jusqu'à la fin de l'année. S'il se révèle que les recettes attendues ne suffiront pas pour couvrir les dépenses essentielles, des mesures devront être prises pour réduire les programmes et faire face aux obligations en cours. Mais le fait est que le Commissaire général n'est pas en mesure de procéder, au début de l'année, à une estimation précise des recettes, compte tenu de l'annonce tardive des contributions volontaires qui en constituent l'essentiel. Il lui faut donc recourir à des suppositions qui peuvent en fin de compte se révéler correctes ou non.

12. J'estime qu'il est extrêmement important pour l'Office d'éviter, si possible, toute mesure qui risque d'affecter profondément les réfugiés et de nuire aux pays d'accueil et qui ne fera en quelque sorte que jeter de l'huile sur le feu au Moyen-Orient. Après avoir considéré soigneusement la situation, j'ai décidé, dès le début de 1984, de courir le risque de supposer que les fonds déjà disponibles, ainsi que le versement des contributions nouvellement promises et de celles non encore honorées, permettront à l'Office de mener à bien ses activités jusqu'à la fin de l'année, à condition de supprimer 17 millions de dollars au titre des dépenses d'infrastructure (concernant principalement des travaux de construction) et de continuer à appliquer une politique générale d'austérité. J'étais même prêt

à accepter que les réserves en espèces de l'Office soient pratiquement nulles à la fin de l'année.

13. L'état des liquidités est surveillé de près. A la fin de la période considérée, un examen minutieux des mouvements de trésorerie a indiqué que l'Office restera solvable jusqu'à la fin de l'année, mais en n'ayant en banque qu'un fonds de roulement suffisant pour financer ses activités pendant à peine 15 jours, à condition que toutes les contributions promises pour 1984 soient versées dans le courant de l'année.

14. C'est là une situation pleine de risques que nous n'avons accepté d'envisager que par les Etats-Unis d'Amérique ont consenti à effectuer leur contribution sous la forme d'une lettre de crédit, qui nous permettra de retirer des fonds immédiatement dès le début de l'année.

15. Par conséquent, je crois que l'Office pourra finir l'année 1984 et aborder les premiers mois de 1985, mais non sans difficulté. Je manquerais de franchise, toutefois, si je ne faisais pas part de mes graves préoccupations au sujet de 1985 et des années suivantes. Les besoins budgétaires de l'Office pour 1985 s'élèveront à 260 millions de dollars, bien que ne tenant compte que de programmes minima, d'un léger accroissement des effectifs scolaires, des majorations de salaires accordées récemment au personnel local et de l'inflation. Si l'on déduit certains coûts différés (essentiellement les indemnités de fin de service payables au cas où l'Office cesserait ses activités) et si les contributions en nature sont éliminées, les besoins budgétaires en espèces seront de l'ordre de 230 millions de dollars. C'est là beaucoup d'argent pour une organisation qui ne s'attend à recevoir en 1984 que moins de 170 millions de dollars en espèces. Cette forte augmentation des besoins budgétaires en 1985, par rapport à 1984, est due principalement aux dépenses de personnel, dans lesquelles les salaires des enseignants représentent de loin l'élément le plus important.

16. Je dois souligner que l'UNRWA est un employeur équitable sans être d'une générosité excessive. Nos barèmes de salaires sont établis d'après les "taux prévalant" dans les zones où nous opérons et non d'après celui du "meilleur taux prévalant", qui est la norme adoptée par les Nations Unies. Au terme d'une enquête qu'elle a menée récemment, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a conclu que les indemnités versées aux fonctionnaires de l'UNRWA étaient bien inférieures aux "taux prévalants" et c'est pour cette raison que l'Office devra faire face, en 1985, à une augmentation inhabituelle de ses dépenses de personnel. Les enquêtes salariales ne sont pas une science exacte et, à la consternation d'un grand nombre de nos fonctionnaires, dont le dévouement à la tâche est bien connue, je n'ai pas accepté les recommandations de la CFPI dans leur totalité. Je suis arrivé néanmoins à la conclusion que certaines majorations substantielles étaient justifiées. Parce qu'elles touchent des milliers de fonctionnaires, ces majorations viendront accroître les dépenses de personnel d'environ 21 millions de dollars par an. Nous avons quelque raison d'espérer que les majorations seront plus modestes dans les années qui suivront 1985.

17. J'ai mentionné, au début de cet avant-propos, le lien établi par l'Assemblée générale entre le mandat de l'UNRWA et les droits des réfugiés de Palestine à retourner dans leurs foyers ou à recevoir des compensations. Le personnel de l'Office et moi-même espérons vivement voir le jour où une solution politique sera trouvée à la question de Palestine et qu'il n'y aura plus besoin des services de l'UNRWA. Mais, en attendant que ce jour arrive, j'en appelle de nouveau à la communauté internationale pour qu'elle veille à ce que l'Office soit doté des ressources dont il a besoin, s'il doit exécuter les volontés de l'Assemblée générale.

(Signé) Olof RYDBECK

## CHAPITRE I

## OPERATIONS DE SECOURS D'URGENCE AU LIBAN

A. Contexte opérationnel

1. Les séquelles de l'invasion israélienne du Liban en juin 1982 ont continué à avoir un sérieux impact sur l'activité de l'UNRWA au Liban. Les opérations de secours d'urgence décrites dans le rapport du Commissaire général, l'an dernier, se sont poursuivies pendant une grande partie de la période considérée dans le présent rapport. En outre, les conflits interpalestiniens d'une part et ceux opposant des factions rivales, d'autre part, ont fait de nouvelles victimes, semé la destruction et la détresse parmi les réfugiés de Palestine, partout dans le pays. Il a fallu modifier l'ordre des priorités établi pour les opérations de secours et les travaux de reconstruction.
2. En juillet, les combats interpalestiniens, dans la vallée de la Béka'a, ont entraîné l'exode des combattants de l'OLP et de leurs familles vers le nord du Liban, où certaines d'entre elles cherchèrent refuge dans les écoles de l'Office, dans les camps de Nahr el-Bared et de Beddawi.
3. En août/septembre, les combats entre factions rivales qui ont accompagné le retrait des forces israéliennes sur des positions situées au sud du fleuve Awali, ont semé la mort et la destruction à Beyrouth et dans la région avoisinante. Durant la première semaine de septembre, la plupart des fonctionnaires de l'Office n'ont pas pu se rendre à leur travail. A deux reprises, en dix jours, quand le quartier où se trouve le Bureau de zone de l'Office a été pris sous les tirs, le personnel international et la poignée de fonctionnaires locaux qui étaient demeurés à leur poste, ont été contraints d'évacuer le bâtiment et ont continué à travailler à partir des bureaux de l'entrepôt central.
4. Le retrait des forces de défense israéliennes laissa sous le contrôle des forces libanaises la route côtière reliant Beyrouth à Saïda. Celle-ci devint pratiquement inaccessible au personnel palestinien de l'Office et dangereuse pour les autres fonctionnaires, étant donné les échanges de tir entre les forces libanaises et celles du parti progressiste socialiste, retranchées dans les montagnes du Chouf, qui surplombent la côte. Les communications entre Beyrouth et le sud étant devenues dangereuses, l'Office a dû assurer le ravitaillement du sud du Liban à partir de ses bureaux de zone de Jérusalem et de Gaza et a recruté des chauffeurs libanais pour assurer les opérations de transport.
5. Le centre de formation de l'UNRWA à Sibline, situé dans une région stratégique du Chouf, surplombant la route côtière, a été occupé partiellement par des forces du PSP. A la fin de la période considérée, ces forces ne s'étaient pas encore retirées malgré les représentations faites auprès des dirigeants du PSP. Il n'a pas été non plus possible d'assurer l'activité de formation dans le centre qui a subi des dégâts et des pertes considérables au cours des combats et durant son occupation (voir également par. 186).
6. A partir du mois d'août, des concentrations de troupes et des combats sporadiques ont eu lieu dans le nord du Liban. L'Office exprima son inquiétude devant les dangers courus par la population civile réfugiée vivant dans la région et fit part de ses préoccupations aux éléments loyalistes et dissidents de l'OLP

impliqués dans ces affrontements, aux gouvernements considérés comme ayant une certaine influence et à l'opinion publique. Le 4 novembre, de violents combats éclatèrent dans les camps de Nahr el-Bared et de Beddawi et dans leurs environs, ainsi que dans la ville de Tripoli. Dès qu'il put avoir accès aux réfugiés, et même dans certains cas durant les combats, l'Office mit sur pied une opération de secours d'urgence en vue d'assurer aux réfugiés les services essentiels et d'alléger leurs souffrances. Les affrontements dans le nord du pays prirent fin en décembre.

7. Dans la région de Beyrouth, les accrochages se poursuivirent de façon intermittente. Les combats qui affectèrent le plus les réfugiés furent ceux qui éclatèrent entre les mois de septembre et décembre, lorsque les forces armées libanaises occupèrent le camp de Chatila en décembre. Au cours de cette opération, les autorités libanaises ont arrêté 35 réfugiés, dont 31 ont été relâchés presque immédiatement.

8. Le 4 janvier, un raid aérien israélien contre un bâtiment jouxtant le camp de Wàyell, à Baalbeck, fit 15 morts et 125 blessés parmi les réfugiés, détruisit les logements de sept familles réfugiées vivant dans une ancienne caserne, ainsi que 52 autres habitations, et endommagea 66 abris de réfugiés. Certaines installations de l'Office dans le camp, dont notamment deux écoles, subirent également des dégâts.

9. Au mois de février, de violents combats éclatèrent de nouveau dans la région de Beyrouth et une fois de plus, le bureau de zone de l'Office dut fermer ses portes et diriger ses activités à partir de l'entrepôt central. Au cours de ces combats, le personnel international non essentiel fut évacué pendant une courte période. Depuis, tous les fonctionnaires évacués sont retournés à leur poste et le personnel international au Liban a été en fait renforcé. Une conséquence grave de ces combats a été l'arrêt complet des communications, sauf par radio et par téléphone, entre le sud du Liban et le reste du pays, pendant près de trois semaines. La route côtière a été coupée, et la route étroite de montagne établie par la suite représente un parcours long et souvent inutile pour les véhicules de l'UNRWA. Une charge additionnelle pèse désormais sur les programmes de l'Office, notamment en ce qui concerne le programme de reconstruction.

10. En juin, la situation à Beyrouth et dans les environs se dégrada considérablement sur le plan de la sécurité par suite des combats entre les différentes factions libanaises. Vers le milieu du mois, de violents tirs d'artillerie firent des centaines de morts et de blessés. En outre, on signala à Beyrouth une recrudescence des actes de violence et de l'état d'anarchie généralisée. Plusieurs fonctionnaires de l'Office furent victimes de vol, deux voitures et un autocar lui appartenant furent volés et la vie de deux de ses fonctionnaires internationaux fit l'objet de menaces telles, que sur le conseil du responsable des Nations Unies chargé de la sécurité, ils furent évacués de Beyrouth et remplacés. La situation devint si menaçante que l'Office commença à élaborer des plans en vue du retrait de son bureau de zone des quartiers ouest de Beyrouth. Toutefois, vers la fin du mois, la situation sur le plan de la sécurité s'était quelque peu améliorée.

11. Tout au long de la période considérée, les réfugiés au Liban ont vécu dans une atmosphère de peur. De nombreux meurtres, blessures, enlèvements, disparitions, expulsions de force et menaces ont été signalés. La situation a été si alarmante que le Commissaire général s'est trouvé contraint, à plusieurs reprises, d'alerter les Gouvernements libanais et israélien et d'autres gouvernements susceptibles d'exercer une certaine influence. Il a aussi attiré publiquement l'attention sur

la gravité de cette situation. Ses efforts ont semblé avoir quelque peu réduit l'acuité du problème, mais à la fin de la période considérée, la sécurité des réfugiés de Palestine vivant dans le sud du Liban continuait d'être sérieusement menacée.

#### B. Mesures de secours d'urgence

12. Les mesures de secours d'urgence signalées dans le rapport de l'an dernier se sont poursuivies durant la plus grande partie de la période considérée dans ce rapport. Au cours des combats qui se sont déroulés dans le nord du Liban, 36 085 rations d'urgence ont été distribuées ainsi que 9 080 couvertures, 678 nécessaires de cuisine et 1 682 matelas 1/.

13. Tout au long de l'hiver, des rations alimentaires d'urgence ont été distribuées à tous les réfugiés déplacés; elles furent ensuite supprimées au mois de mars, sauf pour les réfugiés particulièrement démunis, dont le nombre est d'environ 24 000. Les repas servis quotidiennement dans le cadre du programme d'alimentation d'appoint continuent d'être accordés aux jeunes jusqu'à l'âge de 15 ans, bien que la limite d'âge des bénéficiaires soit fixée à six ans.

14. La cessation de la distribution de rations d'urgence a semé la consternation parmi les réfugiés, dont un grand nombre vit dans la plus grande misère, étant dans l'impossibilité de trouver un emploi régulier et ne disposant d'aucune autre source de revenu. Les réfugiés manifestèrent contre cette décision et, dans la région de Tyr, refusèrent pendant quelque temps, les services de l'Office. Vers la fin de juin, l'aide destinée aux cas particulièrement nécessiteux continuait à être refusée à Tyr et à Saïda, bien que les autres services fussent dispensés normalement. Néanmoins, l'Office estime que les ressources dont il dispose pour le maintien de son programme de secours doivent servir à répondre à des besoins spécifiques et il poursuit son programme élargi d'assistance sociale, mentionné dans le précédent rapport. On trouvera dans les paragraphes suivants une description des autres mesures de secours d'urgence.

15. L'économie du Liban, qui a fait preuve jusqu'ici d'une résistance remarquable, s'est gravement détériorée au cours de ces derniers mois. Le chômage s'est généralisé, affectant particulièrement les réfugiés de Palestine. Outre la pénurie générale d'emploi, les réfugiés souffrent davantage que les autres groupes de population des restrictions imposées par le gouvernement à l'emploi des étrangers et sont en butte aux attitudes et actes d'hostilité. L'Office a par conséquent mis en oeuvre, en coopération avec l'Association de secours du peuple norvégien, un programme de projets générateurs de revenus ayant pour but de rendre les réfugiés économiquement indépendants et il oeuvre en étroite collaboration avec d'autres organismes tels que l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (YMCA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) qui gèrent et financent des stages de formation de courte durée. Au fur et à mesure du développement de ce programme, l'Office pourra chercher à obtenir des fonds supplémentaires auprès des gouvernements et invitera d'autres organisations non gouvernementales à se joindre à lui pour la réalisation de projets de travail spécifiques. Vu l'absence prolongée de nombreux hommes, beaucoup de ces projets seront orientés en fonction des besoins et des aptitudes des réfugiées, répondant ainsi à la demande même de ces dernières.

16. L'Office a continué à donner priorité à l'assainissement du milieu, particulièrement en vue d'assurer un approvisionnement adéquat en eau potable et de mettre à la disposition des réfugiés les installations sanitaires essentielles (voir par. 102 à 105).

### C. Rétablissement des services ordinaires

17. Malgré les troubles au Liban, les programmes réguliers d'éducation, de santé et d'assistance sociale ont été entrepris dans la mesure où le permettaient les circonstances. Ces programmes sont exposés au chapitre II du présent rapport.

18. Les mesures supplémentaires prises par le Département de la santé, qui avaient été signalées l'an dernier, se poursuivent. Le budget ordinaire du Département de la santé au Liban a été accru, principalement pour financer l'hospitalisation des réfugiés malades. En effet, les difficultés de déplacement au Liban ont contraint l'Office à modifier certaines dispositions qu'il avait prises en matière d'hospitalisation. C'est ainsi que les réfugiés malades du nord du Liban et de la vallée de la Béka'a qui, en temps normal, auraient été dirigés sur l'hôpital de l'Université américaine de Beyrouth pour recevoir des soins plus poussés, ont été transférés en République arabe syrienne. Dans le sud du Liban, les malades ont dû être soignés sur place, dans des hôpitaux privés subventionnés par l'Office, faute de pouvoir être transférés ailleurs. L'unité de soins médicaux créée à Saïda, mentionnée dans le rapport de l'an dernier, a été inaugurée le 9 janvier 1984 par le Comité de secours international; par ailleurs, l'Office et le Conseil norvégien pour les réfugiés sont convenus de maintenir pendant encore un an, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1985, l'activité du centre de rééducation qu'ils gèrent en commun à Tyr (voir également par. 82).

19. La plupart des écoles ont pu fonctionner pendant la majeure partie de l'année scolaire 1983/1984, bien que la rentrée ait été retardée à Beyrouth et dans le nord du pays. On trouvera au paragraphe 52 un compte rendu des diverses interruptions du programme scolaire causées par les combats. Dans la région de Beyrouth, la durée de la journée scolaire a été prolongée, les cours ont été donnés six jours par semaine au lieu de cinq, et cela à partir de la fin d'avril, et l'année scolaire a été prolongée à la mi-juillet en vue de rattraper partiellement le temps perdu. De 34 078 élèves à la fin du mois de janvier, les effectifs scolaires sont tombés à 32 050 élèves à la fin de l'année scolaire.

20. Environ 4 000 élèves ayant droit aux services d'éducation de l'Office n'ont pas pu en profiter du fait qu'ils habitaient trop loin d'une école. Pour la plupart d'entre eux, l'unique solution a consisté à s'inscrire dans des écoles privées qui sont très chères. Conscient de cette difficulté, l'Office a décidé d'accroître les sommes très modiques versées à cette fin, pour couvrir approximativement 10 p. 100 des frais payés par les parents.

21. Le centre de formation de Siblîne, qui avait été fermé le 20 août 1983 pour les vacances d'été, n'a pu rouvrir ses portes depuis lors (voir par. 5, 60 et 186). Toutefois, l'Office a pu utiliser d'autres locaux au Liban pour y donner cinq cours de formation professionnelle à l'intention de 118 stagiaires, ainsi qu'un cours de formation pédagogique pour 34 stagiaires. Vingt-deux autres étudiants ont été dirigés sur le centre de formation professionnelle de Damas. Là où possible, le personnel a été affecté provisoirement à d'autres postes dans la zone d'activité.

### D. Relogement des réfugiés

22. Depuis l'automne 1983, des dons supplémentaires en espèces ont été versés aux réfugiés dont les abris avaient été endommagés ou détruits par suite de l'invasion. Ce programme d'aide a été étendu afin d'englober les réfugiés dont les abris ont été endommagés ou détruits par les combats ou les bombardements qui se

sont produits dans la vallée de la Béka'a, dans le nord du Liban et dans la région de Beyrouth, ou encore à la suite de démolitions dans le sud. Vers la fin de juin 1984, l'Office avait versé près de 34 millions de livres libanaises sous forme de dons en espèces à 15 058 familles réfugiées. Il convient de souligner que, bien que ce programme soit d'une grande importance sur le plan pratique et qu'il ait permis de remonter le moral des réfugiés, il n'en reste pas moins que beaucoup d'entre eux sont encore mal logés, étant donné qu'il n'est pas possible de l'appliquer aux réfugiés vivant en dehors des camps ou à ceux qui y vivent, mais dont les logements ont été détruits avant 1982, comme c'est le cas par exemple de Nabatiyé où la population locale continue de s'opposer à la reconstruction des camps.

23. Le Gouvernement libanais a fait savoir dernièrement qu'une autorisation spécifique doit être obtenue auprès de lui avant de procéder à la reconstruction des abris, bien que cette autorisation ne soit pas nécessaire s'il s'agit seulement d'effectuer des réparations. Cette décision modifie quelque peu la portée des assurances données le 1er mars 1983 par le Directeur général de l'administration des affaires des réfugiés de Palestine et confirmées le 17 mai 1983 par le Premier Ministre du Liban lors d'une entrevue avec le Commissaire général, assurances selon lesquelles l'UNRWA pouvait restaurer les camps de réfugiés pour qu'ils retrouvent leur aspect d'avant l'invasion israélienne.

#### E. Réparation et reconstruction des installations de l'UNRWA

24. La persistance des combats et des troubles au cours de l'année écoulée a perturbé la bonne marche du programme de réparation et de reconstruction, pour les besoins duquel le Commissaire général avait lancé, en juin 1983, un appel visant à réunir 13 millions de dollars. Jusqu'ici 10,25 millions de dollars ont été reçus en réponse à cet appel.

25. En outre, il s'est révélé nécessaire de réparer d'autres installations de l'Office endommagées au cours de l'année mais qui pouvaient être remises en service, et de reconstruire, ou remplacer par des locaux de rechange, celles qui ne pouvaient plus être utilisées. Après les combats qui se sont déroulés dans le nord du Liban, le coût des travaux de réparation des installations de l'Office et de l'infrastructure des camps dans cette région a été estimé à plus de 252 000 livres libanaises. En outre, le bureau de zone de l'Office dans la ville de Tripoli a été si gravement endommagé qu'il a fallu, durant les combats, diriger les activités à partir d'un bureau installé provisoirement dans un hôtel situé dans un quartier plus sûr de la ville. Après la fin des combats, de nouveaux bureaux ont dû être loués à un prix considérablement plus élevé.

26. Dans la région de Beyrouth, malgré les accrochages sporadiques qui se transformaient parfois en véritables batailles, l'Office a pu réparer ses installations endommagées ou trouver des locaux de rechange, le cas échéant, afin d'assurer le maintien des services, et il a apporté son aide aux réfugiés pour la réparation ou la reconstruction de leurs logements endommagés ou détruits.

27. Les dégâts subis par les installations de l'Office et les abris des réfugiés dans le camp de Wavell par suite du raid israélien du 4 janvier ont été estimés à 235 500 livres libanaises; le remplacement du mobilier et des manuels scolaires détruits au cours de ce raid s'est élevé à environ 9 482 dollars.

28. Dans le sud, l'Office a procédé aux réparations nécessaires pour rendre utilisables ses propres installations et il a fourni son aide aux réfugiés en vue de la réparation ou de la reconstruction de leurs logements endommagés ou détruits

par les bombardements ou les démolitions. Le centre de formation de Sibline, qui avait subi des pertes et des dégâts au cours des premiers mois qui ont suivi l'invasion israélienne, a été en grande partie remis en état, en 1983, grâce aux fonds accordés pour le programme de secours d'urgence. Il n'est pas encore possible d'évaluer le coût des travaux nécessaires pour réparer les dégâts causés dernièrement au centre ni celui de la réparation ou du remplacement du matériel endommagé ou pillé lors de son occupation par le PSP.

29. Pour la réalisation de son programme de réparation et de reconstruction, l'Office s'efforce de recruter sa main-d'oeuvre parmi les réfugiés de Palestine et de veiller à ce qu'un plus grand nombre d'entre eux possède les qualifications de base nécessaires.

#### F. Protection des réfugiés

30. Au Liban, les réfugiés de Palestine sont victimes d'actes de violence. La plupart de ces actes les affectent, tout comme ils affectent les citoyens libanais, sans distinction. Mais dans de nombreux cas, ce sont eux qui sont tout particulièrement visés.

31. Dans la vallée de la Béka'a et le nord du pays, la population civile, grossie par l'arrivée des réfugiés déplacés du sud du pays par l'invasion israélienne, a été très exposée durant les combats qui ont opposé des factions rivales de l'OLP. En octobre 1983, avant l'intensification des combats, le Commissaire général a exprimé aux factions concernées, ainsi qu'aux gouvernements qu'il estimait avoir quelque influence dans la région, sa profonde inquiétude quant aux conséquences des combats dans le nord. Mais cela n'a eu que peu ou pas d'effet et d'après les estimations, des dizaines de civils innocents ont été tués ou blessés au cours de ces combats.

32. Toutefois, c'est dans le sud du pays que la sécurité des Palestiniens continue d'être particulièrement préoccupante. Au cours de l'année écoulée, le Bureau de zone de l'UNRWA au Liban a signalé les graves incidents suivants survenus dans le sud du pays : 25 morts violentes, 71 blessés, 199 arrestations, 13 enlèvements, 7 disparitions, 22 expulsions sous la menace et 74 cas d'explosions ou d'incendies criminels. Mais on ne saurait considérer cette liste comme exhaustive. En diverses occasions, le Commissaire général a attiré publiquement l'attention sur le manque de sécurité dont souffrent les Palestiniens dans le sud et a fait également des représentations auprès de la puissance occupante. L'Office estime que, conformément à la quatrième Convention de Genève de 1949, c'est à la puissance occupante qu'incombe la responsabilité d'assurer la sécurité de la population civile et le Gouvernement israélien a accepté cette responsabilité.

#### G. Coordination du programme de secours

33. La fragmentation du Bureau de zone continue de poser des problèmes au niveau de la direction et du contrôle des activités. L'UNRWA a continué à renforcer son personnel dans le sud du Liban (y compris quelques fonctionnaires internationaux) et dans la vallée de la Béka'a. Le personnel du Bureau de zone à Beyrouth a été également renforcé, y compris les cadres internationaux, et de nouvelles mesures dans ce sens sont aussi envisagées.

34. Pour assurer un apport continu de denrées alimentaires et autres secours, on a continué à les acheminer vers le sud du Liban, à partir de Gaza et de la rive occidentale, et vers le nord du Liban et la vallée de la Béka'a, à partir de la

Syrie. Toutefois, vers la fin de la période considérée, il n'était plus nécessaire de faire appel à l'appui sur une grande échelle, des autres zones d'activité pour assurer les besoins du programme de secours. Le bureau de zone de l'Office à Beyrouth a pu communiquer avec les différents autres bureaux régionaux, grâce notamment à des liaisons radio utilisant des fréquences réservées à d'autres organisations des Nations Unies; l'Office est reconnaissant à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour le précieux concours qu'elle lui a apporté avec la mise en place de ce réseau de communication.

35. L'Office a continué à coordonner la prestation de ses services de secours avec d'autres organisations des Nations Unies opérant au Liban. Il a maintenu étroitement le contact avec le Comité international de la Croix-Rouge, particulièrement en ce qui concerne la protection et la sécurité des réfugiés.

36. L'Office est en outre reconnaissant aux nombreuses organisations non gouvernementales qui ont continué à répondre avec générosité et souplesse aux besoins des réfugiés de Palestine au Liban. Lors d'une réunion de consultation organisée conjointement par l'UNRWA et le Conseil international des organisations oénévoles, en juin 1984, il a été procédé à l'examen des moyens de parvenir à une plus grande coopération pour assurer principalement les besoins des réfugiés au Liban.

#### H. Evaluation des opérations de secours d'urgence

37. Les opérations de secours d'urgence au Liban ont été décrites dans le rapport de l'an dernier comme ayant été les plus difficiles que l'Office ait dû jamais organiser, du fait de la complexité des aspects politiques et militaires de la situation. A ces deux facteurs, vient s'ajouter à présent un troisième : celui de la durée de la crise.

38. Au cours de l'année écoulée, chaque nouvel événement venait aggraver la situation et, partout au Liban, le personnel de l'Office devait faire face, à chaque fois, à de nouvelles flambées de violence. Qu'il ait pu maintenir les services dispensés aux réfugiés et entreprendre des travaux de reconstruction est tout à son honneur et constitue une preuve de sa compétence et de son dévouement à la tâche qui lui incombe.

39. L'UNRWA continue de tirer de précieux enseignements de l'opération de secours d'urgence au Liban et d'appliquer ces enseignements au Liban même, aux sièges et dans ses autres zones d'activité, afin de remplir au mieux la tâche qui lui a été confiée par la communauté internationale, à savoir la prestation de services aux réfugiés de Palestine.

## ACTIVITES REGULIERES DE L'OFFICE

A. Organisation et gestion des activités de l'UNRWA

40. L'UNRWA gère ses activités à partir de ses sièges à Vienne et Amman, de ses cinq bureaux de zone en Jordanie, au Liban, dans la République arabe syrienne et dans les territoires occupés de la rive occidentale et de la bande de Gaza, ainsi que de ses bureaux de liaison à New York et au Caire 2/ (pour l'organigramme de l'Office voir diagramme 4 de l'annexe I).
41. Le Commissaire général est le chef exécutif de l'Office et il est responsable devant l'Assemblée générale de la gestion de ses activités. Il est aidé par le Commissaire général adjoint qui agit à la fois en qualité de chef exécutif adjoint et de chef de l'administration.
42. Les directeurs des bureaux de zone sont responsables devant le Commissaire général pour la direction, la coordination et le contrôle des activités de l'Office dans ses cinq zones, conformément aux orientations, programmes et procédures établis. Les chefs des départements aux sièges sont responsables devant lui pour les aspects professionnels et techniques de leurs domaines particuliers, de la supervision des orientations, programmes et procédures, ainsi que de la direction et du contrôle des services centraux et des installations relevant de leur autorité. D'une façon collective, les directeurs des bureaux de zone et les chefs des départements aux sièges, ainsi que le Directeur du Bureau de liaison de l'UNRWA à New York et le Commissaire général adjoint conseillent le Commissaire général sur la politique générale de l'Office.
43. Dans ses rapports avec les Etats Membres des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, d'autres organisations des Nations Unies et autres organismes, le Commissaire général est aidé par les chefs des bureaux de liaison et les directeurs des bureaux de zone, dans leur lieu d'affectation, et généralement aussi par la Division des relations extérieures et celle de la presse et de l'information, au siège de l'Office à Vienne.
44. L'expérience de l'UNRWA au Liban, au cours des dernières années, a convaincu le Commissaire général de la nécessité de renforcer le personnel international dans les bureaux de zone et ce, dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'Office, des réfugiés qui bénéficient des services et de la communauté internationale qui en assure le financement 3/. Les premières mesures ont été prises dans cette voie et d'autres suivront. Un poste supplémentaire a été créé dans chaque zone d'activité : pour améliorer l'administration et la gestion à Gaza et en Jordanie, les services de secours au Liban et sur la rive occidentale ainsi que l'administration et les services de secours dans la République arabe syrienne. En revanche, le nombre de postes aux sièges a été réduit. Une présence internationale accrue permet une surveillance plus fréquente des installations de l'Office et, au Liban, elle a joué un rôle important dans la protection des réfugiés (voir par. 30 à 32). L'Office a renforcé son système de contrôle financier dans sa zone d'activité, notamment en reclassant le poste international de responsable des services financiers pour lui assurer une plus grande autorité et mieux correspondre à un niveau de qualifications plus élevé. Les opérations de secours d'urgence au Liban ont nécessité le recrutement d'un personnel international supplémentaire, que l'Office espère n'être que provisoire (voir par. 33).

45. Dans son siège à Vienne, l'Office a procédé à une réorganisation, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1984, et dans le cadre de laquelle le Commissaire général a délégué au Commissaire général adjoint des responsabilités accrues en matière de coordination interne et de gestion. En conséquence (et à la suite de sa propre promotion au rang de Secrétaire général adjoint en janvier 1983), le Commissaire général, après consultation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a reclassé le poste de Commissaire général adjoint au rang de Sous-Secrétaire général à compter de mai 1984. En outre, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Unesco ont, de leur côté, reclassé respectivement les postes de directeur du Département de la santé et de directeur du Département de l'éducation, détachés auprès de l'UNRWA, de D-1 à D-2.

## B. Services d'éducation et de formation

46. En vertu d'un accord conclu entre l'UNRWA et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), celle-ci est responsable des aspects techniques du programme d'éducation qui comprend l'enseignement général, dispensé aux niveaux primaire élémentaire et primaire supérieur (secondaire inférieur) dans les écoles de l'UNRWA; la formation professionnelle; la formation pédagogique avant l'emploi, organisée dans les centres de l'Office; la formation pédagogique durant l'emploi; ainsi qu'un programme de bourses universitaires. Le programme d'enseignement appliqué dans les écoles de l'Office est celui prescrit dans chaque zone d'activité par le gouvernement du pays d'accueil (et sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, respectivement par les autorités jordaniennes et égyptiennes). Ainsi, avec une certaine assistance de l'UNRWA, de nombreux enfants réfugiés peuvent poursuivre leurs études au niveau du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, dans des établissements privés ou publics. En 1983, les dépenses relatives à l'enseignement général et professionnel se sont élevées à 125,5 millions de dollars, soit 64,2 p. 100 des dépenses totales effectuées par l'Office pour ses programmes réguliers.

47. En outre, les Départements de la santé et des secours de l'Office organisent un enseignement préscolaire, des activités pour la jeunesse et une formation artisanale à l'intention des adultes, ainsi qu'un enseignement et une formation dans les domaines médical et paramédical, comme cela est indiqué ailleurs dans le rapport.

### 1. Enseignement général

48. En 1983/1984, l'enseignement général s'est affirmé davantage comme étant la principale activité de l'Office. En octobre 1983, 342 245 élèves au total, soit 6 038 de plus qu'en 1982/1983, étaient inscrits dans les 653 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, le nombre des enseignants étant de 10 027. On sait que 98 044 autres élèves réfugiés étaient inscrits dans les établissements privés ou publics des niveaux primaire élémentaire et secondaire, dans ces mêmes zones d'activité, et qu'environ 45 100 enfants, n'y ayant pas droit, fréquentaient les écoles de l'Office (voir note b/ du tableau 3 de l'annexe I).

49. L'UNRWA s'est donné pour règle d'admettre dans ses écoles tous les enfants réfugiés qui se présentent à l'inscription et qui y ont droit. L'accroissement annuel du nombre de jeunes scolarisables, ainsi que l'effet de l'inflation, expliquent en grande partie l'augmentation annuelle des dépenses inscrites au budget des services d'éducation. S'il en avait les moyens, l'Office construirait

des bâtiments spécialement conçus pour servir d'écoles. Mais il n'a pas été possible de construire des écoles en nombre suffisant, ce qui a eu pour résultat d'obliger élèves et enseignants de deux écoles différentes à utiliser successivement, l'une le matin, l'autre l'après-midi, les locaux d'un même bâtiment. En 1983/84, ce système des classes alternées a été appliqué dans 489 écoles, soit 75 p. 100 du nombre total.

50. Le recours aux classes alternées n'est pas inhabituel dans d'autres systèmes d'éducation. Néanmoins, il est généralement admis qu'il est préjudiciable au développement de l'enfant. Compte tenu du manque de centres récréatifs dans les camps de réfugiés de Palestine, une journée d'école beaucoup plus courte rend la vie encore plus difficile aux mères, particulièrement lorsque les enfants d'une même famille font partie de groupes scolaires différents, comme c'est souvent le cas. Dans les écoles de l'UNRWA, le système des classes alternées se traduit par une réduction de la durée des périodes d'enseignement de 45 à 40 minutes et aussi par le fait qu'il n'est pas possible d'accorder à certaines matières figurant dans le programme d'enseignement, prescrit par le gouvernement du pays d'accueil, l'attention requise. Quant à l'utilisation des mêmes locaux scolaires par trois groupes d'élèves successifs, elle ne peut être envisagée qu'à titre exceptionnel et provisoire, principalement lorsque les locaux en question ne sont ni éclairés ni chauffés de façon adéquate. Il a fallu y recourir à cause des dégâts causés aux écoles de l'Office au Liban, mais on a pu y mettre fin dans le courant de l'année scolaire. Dans le cadre du programme de construction d'écoles de l'Office, priorité absolue est donnée à la construction de salles de classe, afin d'éviter l'utilisation des locaux par trois groupes d'élèves successifs.

51. Le manque de fonds pour les dépenses d'infrastructure a, d'une façon générale, contraint l'Office à ne construire que le nombre minimum d'écoles nécessaires pour éviter une telle utilisation et à ne remplacer que les locaux scolaires particulièrement insatisfaisants. En 1983/1984, dans l'ensemble de ses zones d'activité, l'Office a édifié cinq bâtiments scolaires (comprenant 75 classes et salles administratives) et commencé la construction de sept locaux scolaires (comprenant 127 classes et salles administratives et 13 salles de classe spécialisées). Dans les écoles existantes, 20 nouvelles salles de classe de type standard et bureaux administratifs et 22 salles de classe à usages multiples ont été construits et les travaux ont commencé en vue de la construction de 12 salles de classe et bureaux administratifs et de 19 salles à usages multiples. Une partie de ces travaux a été rendue possible grâce à des contributions spéciales accordées par des gouvernements et autres donateurs qui ont fourni également des fonds pour l'achat de mobilier et autres équipements scolaires. En outre, les réfugiés eux-mêmes, avec l'aide de matériaux fournis par l'Office, ont construit deux salles de classe et six salles de classe spécialisées et ont commencé la construction d'une école comprenant 20 salles de classe et bureaux administratifs.

52. Au Liban, l'activité du système d'éducation a été inévitablement perturbée par les événements militaires et politiques. La rentrée scolaire, après les vacances d'été, était prévue pour le 12 septembre, mais, à cause des troubles qui ont marqué tout le mois en question, 44 seulement des 86 écoles de l'Office dans ce pays ont pu effectivement rouvrir leurs portes à la date fixée. Vers le mois de septembre, les luttes inter-palestiniennes s'étaient déplacées de la vallée de la Békaa vers la région de Tripoli où 10 des 16 écoles de l'Office ont été rapidement occupées par des familles déplacées. En novembre, toutes ces écoles étaient occupées, bien qu'elles aient pu être évacuées dans leur totalité au mois de janvier, réparées et mises de nouveau en service. Les combats qui ont éclaté à Beyrouth ont retardé de quelques semaines la rentrée scolaire dans les 26 écoles de l'Office. A partir de

la fin du mois de septembre et jusqu'au début du mois de février, ces écoles ont pu fonctionner normalement, mais les violents combats qui ont éclaté dans la capitale ont rendu nécessaire la suspension de l'activité scolaire dans toutes les écoles, y compris celles de l'Office, jusqu'à la fin du mois d'avril. Dans l'ensemble, sur les 86 écoles de l'UNRWA au Liban, le nombre de celles qui ont pu poursuivre leur activité a varié entre 44, en septembre 1983, et 84 en janvier 1984. [Quant aux deux écoles qui n'ont pas pu fonctionner, l'une relevait du centre de formation professionnelle de Siblîne (voir par. 60) et l'autre se trouvait dans le camp de Nabatiyé (voir par. 22)]. Le nombre total des élèves réfugiés inscrits dans les écoles de l'Office au Liban s'est élevé à 34 920, dont 24 516 dans le cycle primaire élémentaire et 10 404 dans le cycle primaire supérieur. Les 84 écoles qui ont pu fonctionner, comprennent 680 classes primaires élémentaires et 310 classes primaires supérieures, avec un personnel enseignant de 1 210 au total; 51 de ces écoles, représentant 568 classes, ont appliqué le système des classes alternées. Le nombre total des manuels prescrits pour les écoles de l'UNRWA au Liban s'est élevé à 186, tous approuvés par l'Unesco, à l'exception d'un seul.

53. Dans la République arabe syrienne, les écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire le 10 septembre et les cours se sont déroulés de façon satisfaisante tout au long de l'année. Au total, 50 904 élèves, y compris 1 036 élèves réfugiés déplacés du Liban depuis l'invasion israélienne en juin 1982, ont fréquenté les 70 écoles primaires élémentaires et les 45 écoles primaires supérieures de l'Office, qui comprennent 1 278 classes, desservies par 1 514 enseignants. Le système des classes alternées a été appliqué dans 100 de ces écoles, groupant 1 165 classes et fréquentées par 46 838 élèves. Pour remplacer les locaux scolaires loués, où les conditions étaient peu satisfaisantes, de nouvelles écoles doivent être construites à Mazareeb et Akrad, grâce aux fonds généraux à la disposition de l'Office et à Qabr Essit, la construction de nouveaux locaux scolaires a été entreprise grâce à un don du Gouvernement canadien. Sur les 115 manuels actuellement prescrits pour les écoles en Syrie, 69 ont été approuvés par l'Unesco.

54. En Jordanie, les 213 écoles de l'UNRWA ont commencé l'année scolaire également le 10 septembre et ont fonctionné normalement jusqu'à la fin de l'année. L'effectif total des élèves s'est élevé à 134 527 dans les cycles primaire élémentaire et primaire supérieur, qui comprennent 3 340 classes desservies par 3 805 enseignants. Le système des classes alternées a dû être appliqué dans 196 écoles comptant 3 126 classes et 126 494 élèves. Six écoles sont en cours de construction en Jordanie, dont deux avec l'aide du Gouvernement canadien et une aux frais d'un riche Palestinien, dont la firme de travaux publics a entrepris elle-même les travaux. Le nombre total des manuels prescrits pour les écoles de l'UNRWA en Jordanie s'est élevé à 142, dont 108 ont été approuvés par l'Unesco.

55. Sur la rive occidentale, les écoles de l'UNRWA devaient commencer l'année scolaire le 2 septembre, mais sur l'ordre des autorités israéliennes, la réouverture de toutes les écoles de la région, y compris les 98 écoles de l'Office, a été retardée d'un mois. Le 2 novembre, les autorités d'occupation ordonnèrent la fermeture des deux écoles de filles de Kalandia à la suite d'incidents au cours desquels des pierres avaient été lancées; l'école est restée fermée jusqu'à ce qu'un mur en béton de 2 m de haut, doublé d'un treillis métallique, fut érigé entre les bâtiments et la route. L'école n'a été autorisée à rouvrir ses portes que le 13 décembre. Le 15 novembre, les deux écoles primaires supérieures de Jalazone ont été fermées pour des raisons analogues et n'ont été autorisées à reprendre leur activité que le 9 décembre (voir par. 179). Durant les mois d'octobre, novembre et décembre, des couvre-feu ont été imposés dans divers camps, entraînant la fermeture de certains établissements scolaires pendant de brèves périodes. Mais, d'une façon

générale, les écoles de l'Office ont pu fonctionner normalement pendant le reste de l'année scolaire. Le nombre total d'élèves inscrits dans les 98 écoles de l'UNRWA, sur la rive occidentale, s'est élevé à 39 593 élèves répartis dans 778 classes du primaire élémentaire et 334 du primaire supérieur, le nombre d'enseignants étant de 1 281. Le système des classes alternées a été appliqué dans 50 écoles, ce qui a affecté 582 classes et 21 229 élèves. La construction d'une nouvelle école de filles à Sourif est presque achevée et deux nouvelles écoles sont en voie de construction à Doura. Les 142 manuels prescrits pour la Jordanie le sont également pour la rive occidentale. Les autorités israéliennes d'occupation ont refusé d'autoriser l'importation de neuf des 108 manuels approuvés par l'Unesco.

56. Dans la bande de Gaza, les écoles de l'UNRWA ont ouvert leurs portes le 1er septembre et les cours se sont déroulés normalement pendant toute l'année scolaire, à l'exception de quelques perturbations mineures. Les effectifs scolaires se sont élevés au total à 82 301 élèves, répartis dans 143 écoles groupant 1 320 classes du primaire élémentaire et 469 classes du primaire supérieur, l'enseignement étant assuré par 2 217 maîtres. Le système des classes alternées a été appliqué dans 92 écoles, affectant 1 141 classes et 52 794 élèves. Il convient de signaler de nombreuses améliorations apportées aux installations scolaires, notamment la construction de 18 salles de classe pour éviter l'utilisation des locaux par trois groupes d'élèves successifs, de 16 laboratoires de sciences, de 12 salles à usages multiples et de 14 latrines. L'exécution d'une grande partie de ces travaux a été rendue possible grâce à l'aide du Gouvernement canadien. Les réfugiés ont participé à l'entretien des écoles, à la conversion de deux anciens centres de distribution de lait en salles de professeurs, la construction de deux bureaux administratifs, d'une bibliothèque, de deux cantines scolaires, de cinq grandes cours couvertes pour protéger les élèves de la pluie et du soleil, la réfection des toitures de quelque 300 vieilles salles de classe endommagées et la construction de vérandas le long d'une cinquantaine de salles de classe. Le nombre total des manuels prescrits par le Ministère égyptien de l'éducation était de 120, dont 81 ont été approuvés par l'Unesco. Sur ce chiffre, les autorités israéliennes ont permis l'importation de 70 manuels et l'ont refusée pour 11.

57. Sur les 4 350 réfugiés immatriculés qui s'étaient retrouvés en territoire égyptien, après le rétablissement de la frontière entre la bande de Gaza et le Sinaï en 1982, 1 213 sont de jeunes écoliers des cycles primaire élémentaire et primaire supérieur. (Ils sont inclus dans le chiffre cité au paragraphe 56 concernant les effectifs scolaires à Gaza.) A titre de mesure provisoire, en attendant que la situation de ces réfugiés soit réglée, un bâtiment scolaire public a été mis à la disposition de l'UNRWA et plus de 40 enseignants de l'Office qui se trouvent également dans cette région assurent l'éducation de ces élèves. Deux surveillants de la bande de Gaza effectuent des visites mensuelles dans cette école. Grâce à la coopération des autorités israéliennes et égyptiennes, des dispositions ont été prises pour permettre aux élèves de passer les examens de la fin du cycle élémentaire, du cycle préparatoire et du Tawjihi d'état (cycle secondaire).

58. La qualité du programme d'enseignement a continué à s'améliorer grâce à l'enrichissement des programmes et à la formation pédagogique en cours d'emploi, prévus dans le cadre du plan de travail biennal du Département de l'éducation (voir également par. 71). Cette amélioration peut être constatée de façon évidente dans les zones d'activité où se tiennent des examens d'Etat: les élèves de l'UNRWA non seulement dépassent de façon systématique les élèves des établissements publics, mais ils ne font que creuser cet écart. Les motivations qui poussent les enfants

réfugiés de Palestine à apprendre, le soutien qu'ils reçoivent de leurs parents et le dévouement des enseignants (eux-mêmes presque tous réfugiés de Palestine) sont remarquables.

## 2. Formation professionnelle et technique

59. Le nombre de places mises à la disposition des réfugiés de Palestine dans les centres de formation professionnelle et technique de l'UNRWA s'est élevé à 3 720. (Pour l'année 1983/1984, la capacité d'accueil de ces centres est exposée en détail par groupe de métier, centre et sexe au tableau 4 de l'annexe I.) Le cours de formation de jardinières d'enfants relève à présent de la formation pédagogique plutôt que de la formation professionnelle et le nombre de places au centre de formation de Sibline, au Liban, a été réduit à cause des mauvaises perspectives d'emploi. En outre, l'Office a subventionné la formation professionnelle de 43 réfugiés dans des établissements privés.

60. Le centre de formation de Sibline au Liban a fonctionné normalement jusqu'au 20 août 1983. Durant le mois de vacances qui suivit, des miliciens armés du parti socialiste progressiste libanais ont pénétré dans le centre et l'ont pratiquement occupé depuis (voir par. 186). Pour palier la perte des locaux, l'UNRWA a organisé des cours à l'intention de nombreux stagiaires de Sibline, à Beyrouth et dans la ville avoisinante de Saïda, et certains étudiants ont été transférés au centre de formation professionnelle de Damas, en République arabe syrienne.

61. Les centres de formation professionnelle en République arabe syrienne, en Jordanie, et dans la bande de Gaza ont fonctionné normalement tout au long de l'année. En Jordanie, seul pays où une comparaison directe peut être faite avec les établissements publics, les deux centres de l'Office ont enregistré un taux de réussite bien supérieur à celui de la moyenne nationale. Au moment de la rédaction de ce rapport, il semble qu'un problème qui a sérieusement affecté le fonctionnement des deux centres de formation de la rive occidentale soit sur le point d'être résolu. L'activité de ces centres avait souffert durant l'année du fait de l'objection des étudiants de ces centres et des collèves de la rive occidentale à se présenter à l'examen général de fin d'études institué par le Gouvernement jordanien. Vers la fin du mois de juin, la quasi-totalité des élèves concernées du centre de formation professionnelle féminin de Ramallah s'étaient inscrites à cet examen et avaient payé les frais afférents. L'année scolaire a été prolongée de trois à quatre mois pour rattraper le temps perdu à cause des troubles.

62. Les possibilités d'emploi des diplômés sortant des centres de formation professionnelle de l'UNRWA - à l'exception du centre de formation de Sibline pour lequel les statistiques d'emploi sont incomplètes à cause de la crise persistante au Liban - continuent d'être bonnes, comme l'indique le nombre de ceux qui ont trouvé du travail, 1 238 au total, soit 81 p. 100 des diplômés de 1982/1983. Les demandes d'admission dans les centres de formation de l'Office émanant de réfugiés de Palestine, ayant droit à cette forme d'assistance, continuent d'être très nombreuses, mais pas plus de 20 p. 100 des candidats qualifiés peuvent être acceptés à cause du nombre limité des places. Une vaste expansion de ce programme demeure amplement justifiée, notamment pour donner aux femmes de plus grandes possibilités de formation.

63. Pour s'assurer que les cours de formation professionnelle reflètent les besoins actuels du marché du travail au Proche-Orient, l'Office effectue régulièrement des enquêtes sur les développements technologiques et les exigences

des employeurs. Un certain nombre de cours ont été par conséquent rehaussés ou remplacés. C'est ainsi que dans tous les centres de formation professionnelle, le travail de l'aluminium a été incorporé dans les cours de métallurgie existants. Un cours d'électronique commencera au centre de formation professionnelle de Damas et on prévoit de l'inclure au programme du centre de formation d'Amman. L'Office procède actuellement à la création de laboratoires de test de matériaux dans les centres de formation professionnelle de Kalandia et de Wadi Seer. Dans les cinq centres, où des cours d'électricité sont donnés, un équipement plus moderne a été installé. Quant au cours de machiniste/soudeur, qui existait auparavant au centre de formation professionnelle de Sibline, il a été remplacé par un cours de machiniste/ajusteur spécialisé dans la maintenance.

### 3. Formation pédagogique

64. Le programme de formation pédagogique vise principalement à former des enseignants qualifiés pour les écoles de l'UNRWA. Les centres de formation de l'Office acceptent les candidats, réfugiés de Palestine, qui ont terminé avec succès 12 années de scolarité et les préparent, pendant deux ans, à une formation professionnelle qui leur permet d'enseigner dans le primaire élémentaire. Les diplômés de ces centres sont recrutés en priorité par l'Office. Si un nombre supplémentaire d'enseignants est requis, l'Office s'adresse alors aux diplômés d'université ou à ceux qui ont obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires; comme ceux-ci ne possèdent pas en général les qualifications professionnelles voulues, l'Office organise à leur intention des cours de formation pédagogique en cours d'emploi, dispensés par l'Institut pédagogique, qui fait partie de la Division de la formation pédagogique et de l'enseignement supérieur, elle-même relevant du Département de l'éducation.

65. Au début de février 1984, 871 stagiaires étaient inscrits aux cours de formation durant l'emploi organisés par l'Institut pédagogique; sur ce chiffre, 130 suivaient une formation de base de deux ans destinée aux enseignants non qualifiés du primaire élémentaire, 176 des cours de spécialisation s'adressant aux enseignants non qualifiés du primaire supérieur, 219 des cours spéciaux pour faire face aux modifications apportées aux programmes, 76 des stages réservés aux cadres du personnel enseignant et 270 des cours de recyclage et des cours spéciaux. En octobre 1983, 49 stagiaires ont obtenu leur diplôme de formation de base de deux ans et 115 autres leur diplôme de spécialisation de deux ans pour le primaire supérieur. La qualification professionnelle de ces 164 diplômés a été reconnue par l'UNRWA qui les a promus en conséquence.

66. L'Office a poursuivi son programme de formation pédagogique avant l'emploi dans trois de ses centres: un à Amman et deux à Ramallah, (rive occidentale). Le quatrième centre, celui de Sibline (Liban) est occupé par des miliciens depuis le mois de septembre (voir par. 60). Toutefois, vers la mi-décembre, des dispositions ont été prises pour permettre aux stagiaires de reprendre leur formation dans les locaux d'une école de l'Office à Saïda. Le nombre total d'étudiants inscrits s'est élevé à 1 340 (dont 609 jeunes gens et 731 jeunes filles).

67. A cause de la pléthore d'enseignants au Liban, l'Office a décidé d'éliminer la section de formation pédagogique à Sibline et de la remplacer par un cours de formation de jardinières d'enfants, une fois que le centre sera en mesure de fonctionner de nouveau.

68. L'activité du centre de formation d'Amman s'est poursuivie de façon satisfaisante, mais celle des centres de la rive occidentale a été perturbée par la situation politique très tendue qui a régné dans la région, ainsi que par

l'objection des stagiaires à l'égard de l'examen général de fin d'études institué par le Gouvernement jordanien, bien qu'il semble à présent que ce problème soit en voie d'être résolu (voir aussi par. 61 concernant les centres de formation professionnelle de la rive occidentale). Les deux centres de formation de Ramallah ont été fermés par l'Office pendant un mois, en février et mars, à la suite de grèves; quant au centre de formation pédagogique pour jeunes gens de Ramallah, il a été de nouveau fermé jusqu'au 20 mai, à la suite d'une nouvelle grève déclenchée le 26 mars. L'année scolaire a été prolongée afin de rattraper le temps perdu et d'assurer aux stagiaires des normes de formation minima.

69. Sur les 268 stagiaires de deuxième année du centre de formation d'Amman, qui se sont présentés à l'examen général de fin d'études, organisé en juillet 1983, 241 (soit 90 p. 100) l'ont passé avec succès. Les stagiaires de deuxième année des deux centres de Ramallah ont refusé de se présenter à cet examen qui devait avoir lieu pour la première fois sur la rive occidentale, en 1983.

70. A la fin de l'année scolaire 1982/1983, 624 stagiaires (317 jeunes gens et 307 jeunes filles) ont obtenu leur diplôme des centres de formation pédagogique avant l'emploi. Au 30 juin 1984, 143 d'entre eux étaient employés dans les écoles de l'UNRWA, alors que 120 autres avaient trouvé un emploi ailleurs. En ne tenant pas compte du centre de formation de Sibline au Liban, pour lequel les statistiques d'emploi sont incomplètes, cela porte à 63 p. 100 la proportion totale des diplômés de 1982/1983 ayant trouvé du travail.

71. Les centres de recherche pédagogique ont poursuivi, en coordination avec l'Institut pédagogique, leurs efforts en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles de l'UNRWA dans leurs zones respectives. A cette fin, ils organisent des cours de formation durant l'emploi et veillent à l'enrichissement des programmes d'études, grâce à l'apport de moyens et de matériaux d'enseignement supplémentaires destinés à promouvoir toute une gamme de méthodes d'enseignement et d'acquisition du savoir.

72. Dix-huit cadres supérieurs palestiniens ont reçu des bourses d'études à l'étranger, en vue d'améliorer leurs qualifications professionnelles; neuf de ces bourses ont été accordées par l'Unesco, trois par l'UNRWA, une par le Gouvernement australien et cinq par des organisations bénévoles.

#### 4. Bourses d'études supérieures

73. Pendant l'année scolaire 1983/1984, l'UNRWA a accordé 346 bourses d'études supérieures à des réfugiés de Palestine désireux de poursuivre leurs études dans des universités arabes; sur ce chiffre, 271 étaient des renouvellements et 75 de nouvelles bourses. Les bourses de l'UNRWA, qui sont en partie financées par des contributions spéciales, sont attribuées pour un an, mais sont renouvelables d'année en année pendant toute la durée des études, à condition que les bénéficiaires soient reçus à leurs examens universitaires de fin d'année et promus à une classe supérieure (voir tableau 5 de l'annexe I).

74. Dans sa résolution 38/83 D du 15 décembre 1983, l'Assemblée générale des Nations Unies a, entre autres, fait appel à tous les Etats Membres et aux organismes des Nations Unies pour qu'ils accordent des allocations spéciales, des bourses d'études et des subventions aux réfugiés de Palestine et prié l'Office de les centraliser, d'en assurer la garde et de les octroyer à des candidats qualifiés parmi les réfugiés palestiniens. Le Secrétaire général rend compte en détail des résultats de cet appel dans son rapport à l'Assemblée générale (document A/39/375).

## C. Services de santé

75. Sous la supervision technique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNRWA fournit des soins médicaux à environ 1,7 million de réfugiés de Palestine y ayant droit. L'accent est mis sur les services de médecine préventive, par le biais des centres de soins maternels et infantiles, des programmes de santé scolaire et d'éducation sanitaire, de l'alimentation d'appoint pour assurer un niveau de nutrition satisfaisant, et de l'assainissement du milieu dans les camps de réfugiés. Les soins médicaux sans hospitalisation, ainsi que les services de médecine préventive et curative, sont dispensés dans les 98 centres de santé de l'Office et, par le biais d'accords spéciaux, dans 22 centres relevant des pouvoirs publics et un centre géré par une institution bénévole. L'Office gère également 27 dispensaires pour les soins dentaires, trois laboratoires centraux et 24 laboratoires cliniques. Il gère également un petit hôpital à Kalkilia, sur la rive occidentale, et administre, conjointement avec le Département de la santé publique à Gaza, un hôpital antituberculeux. L'UNRWA subventionne d'autres services hospitaliers et de spécialistes dans des centres de santé publics, universitaires ou privés. Au Liban, les services de santé ont été renforcés pour faire face aux besoins pressants des réfugiés et l'Office a subventionné un nombre supplémentaire de lits d'hôpital, là où les établissements hospitaliers, qui existaient avant juin 1982, ne sont plus en mesure de fonctionner.

### 1. Services de médecine curative

76. Les services de médecine curative - avec ou sans hospitalisation - continuent d'être dispensés presque au même niveau que les années précédentes. Pour remplacer les locaux insatisfaisants, de nouveaux dispensaires ont été construits à Ain el-Tal en République arabe syrienne, à Hébron, sur la rive occidentale, et à Maghazi, dans la bande de Gaza. Trois nouvelles pièces, dont on avait grand besoin, ont été construites au centre de santé de Jerash et cinq petites unités de soins maternels et infantiles ont été créées dans la bande de Gaza. Des services de santé de base ont été également fournis aux 4 350 réfugiés se trouvant du côté égyptien de la frontière récemment établie entre le Sinaï et la bande de Gaza, par des fonctionnaires des services médicaux du bureau de zone de Gaza, vivant eux-mêmes dans cette région, qui viennent aider fréquemment des cadres des services médicaux du centre de Rafah et du bureau de zone de la ville de Gaza. (Les statistiques concernant les soins assurés directement par l'Office aux malades non hospitalisés figurent au tableau 6 de l'annexe I.)

77. L'Office continue d'augmenter et de renforcer ses unités spécialisées, où les malades, atteints d'affections chroniques et dégénératives, ou de malnutrition, sont reçus sur rendez-vous et leur état de santé suivi de façon adéquate. Par suite des modifications démographiques qui s'opèrent au sein des réfugiés, on note à présent une plus grande fréquence des maladies dégénératives, notamment du diabète. Ce problème n'ayant pas été cerné avec précision, une étude a été entreprise pendant trois mois, de novembre 1983 à janvier 1984, basée sur les données recueillies dans deux dispensaires pour diabétiques situés dans chacune des cinq zones d'activité. L'analyse initiale des données recueillies révèle que cette maladie est plus répandue parmi les femmes obèses et d'âge moyen ayant eu plus d'un enfant; elle a révélé aussi qu'une prompte détection et une rapide intervention pouvaient permettre un traitement efficace. Aussi le Département de la santé est-il à la recherche d'un consultant qui lui indiquera les améliorations qu'il convient d'apporter au service diabétique.

78. Pendant de nombreuses années, la prestation de soins dentaires, dans le cadre du programme général de santé dispensé aux malades non hospitalisés, a été rudimentaire et s'est limitée principalement à l'extraction de dents et au soulagement de la douleur. Un réfugié sur 30 seulement est soigné par un dentiste de l'UNRWA chaque année. Le Département de la santé travaille au développement de ce service pour en faire un programme équilibré où l'accent sera mis sur les soins dentaires préventifs et curatifs, ainsi que sur l'hygiène buccale, et qui s'adressera à un plus grand nombre de bénéficiaires. A titre de première mesure dans cette voie, une nouvelle équipe dentaire a été créée cette année pour desservir deux dispensaires pour soins dentaires dans les centres de santé de Jabalia et de Nousseirat, dans la bande de Gaza; par ailleurs, une équipe et une unité de soins dentaires ont été créées respectivement en Jordanie, dans la République arabe syrienne et au Liban.

79. Les installations et le matériel des laboratoires ont été de nouveau améliorés, en partie grâce à l'aide financière du FISE. Outre les trois laboratoires centraux qu'il gère à Gaza, Amman et Jérusalem, l'Office possède, dans ses centres de santé les plus importants, 24 laboratoires cliniques où peuvent être effectués sur place les tests simples. Au Liban et dans la République arabe syrienne, des laboratoires privés subventionnés fournissent les services effectués normalement par un laboratoire central de l'Office. Celui-ci continue de gérer un petit hôpital de 36 lits à Kalkilia (rive occidentale) et, dans les camps, neuf maternités, pour la plupart dans la bande de Gaza. Il administre aussi, en coopération avec le Département de la santé publique à Gaza, un hôpital antituberculeux de 70 lits au camp de Boureij.

80. L'UNRWA subventionne en outre les hospitalisations nécessaires dans des hôpitaux publics et privés. Le nombre moyen de lits d'hôpital mis quotidiennement à la disposition des réfugiés malades s'est élevé à 1 388 (comme cela est indiqué au tableau 6 de l'annexe I). L'augmentation constante des frais médicaux a entraîné un accroissement substantiel des subventions versées par l'Office, notamment dans le cas des hospitalisations d'urgence au Liban. Outre les hôpitaux subventionnés auxquels ils ont accès, un nombre indéterminé de réfugiés malades se sont adressés, à titre privé, aux hôpitaux publics moyennant le paiement d'une somme symbolique.

81. En Jordanie, le Ministère de la santé a continué de percevoir des redevances des réfugiés malades dirigés sur les hôpitaux publics par les médecins de l'UNRWA. Le plan de remboursement des frais d'hospitalisation dans les hôpitaux publics, établi par l'Office en faveur des personnes appartenant à des familles démunies ou qui ne sont pas en mesure de payer ces redevances, n'a pas été encore pleinement accepté ni par les réfugiés ni par le Gouvernement jordanien. Les discussions entamées par l'Office avec le gouvernement sur les moyens d'améliorer l'hospitalisation des réfugiés en Jordanie progressent. Dans la bande de Gaza, un plan de remboursement analogue, au profit des réfugiés malades hospitalisés dans des institutions publiques de Gaza ou d'Israël, continue d'être appliqué.

82. La pénurie de lits d'hôpital persiste au Liban, étant donné que beaucoup d'hôpitaux dans ce pays restent inaccessibles aux réfugiés de Palestine. Par conséquent, un grand nombre de cas continuent d'être dirigés sur le centre médical de l'Université américaine de Beyrouth, ou bien, pendant quelque temps encore, sur l'hôpital des Makassed et sur les hôpitaux privés de Saïda, Tyr et Baalbeck, à des prix élevés. Toutefois, dans la région de Saïda, ce problème a été résolu en partie, grâce à la création, en janvier, par le Comité international de secours, d'une unité intermédiaire de santé où les malades sont admis pendant 24 à 48 heures

pour être examinés et soignés d'urgence. A partir du mois d'avril, dans le but de réduire les frais excessifs, les termes des contrats d'hospitalisation ont été révisés et des contrôles stricts imposés à l'admission dans les hôpitaux subventionnés, notamment dans le sud du Liban.

83. L'Office pourvoit, dans une certaine mesure, à la rééducation médicale des enfants handicapés dans des institutions spécialisées et à la fourniture d'appareils de prothèse, tels que les membres artificiels. Les contributions accordées par les institutions bénévoles servent généralement à couvrir le coût de ces appareils. Un nouveau centre de rééducation a été créé à Tyr, grâce à l'aide technique et financière du Conseil norvégien pour les réfugiés, pour soigner les blessés de guerre et les personnes atteintes de poliomyélite.

## 2. Lutte contre les maladies transmissibles

84. La prévention et la lutte contre les maladies transmissibles sont et ont toujours été une des principales préoccupations de l'UNRWA.

85. Les nourrissons et les jeunes enfants qui fréquentent les centres de protection maternelle et infantile sont vaccinés contre la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite et la rougeole. Des vaccins de rappel sont administrés aux enfants lors de leur admission à l'école. Le personnel sanitaire de l'Office veille à l'amélioration de l'assainissement du milieu et compte mettre l'accent sur l'hygiène personnelle et alimentaire par le biais de l'éducation sanitaire, notamment dans les écoles et centres de santé. Il a également recours à la chimiothérapie et chimioprophylaxie dans des cas spécifiques et il maintient une étroite coopération avec les autorités sanitaires publiques pour prévenir et lutter contre les maladies.

86. Deux cas de choléra ont été signalés parmi les réfugiés dans la bande de Gaza. Les deux personnes affectées ont été traitées et guéries. Dix cas de leishmaniose cutanée ont été enregistrés : cinq sur la rive occidentale, principalement dans la région de Jéricho, et cinq dans la République arabe syrienne (région d'Alep).

87. On a noté une moindre fréquence des maladies suivantes par rapport aux années précédentes : varicelle, affections diarrhéiques, hépatite virale, rougeole, oreillons et trachome; par contre, il y a eu une augmentation des cas de fièvre typhoïde (notamment dans la République arabe syrienne), de poliomyélite et de tuberculose pulmonaire. Il n'y a pas eu de changement significatif dans la fréquence des autres maladies transmissibles. (De plus amples détails sont fournis dans le rapport annuel du Directeur du Département de la santé.)

88. L'Office applique un programme complet de lutte antituberculeuse qui comprend le dépistage des cas, le traitement à domicile ou à l'hôpital et la surveillance des malades et des personnes avec lesquelles ils sont entrés en contact. La fréquence de la tuberculose pulmonaire continue d'être inférieure à un cas pour dix mille réfugiés ayant droit aux services de santé, et cela malgré l'augmentation du nombre de cas signalés cette année.

## 3. Santé maternelle et infantile

89. Les services de santé maternelle et infantile sont assurés dans l'ensemble des 98 centres de santé de l'UNRWA et complétés par les services de spécialistes et l'hospitalisation des malades. Les services fournis par un certain nombre

d'institutions gouvernementales ou bénévoles viennent s'ajouter à ceux dispensés par l'Office, notamment à Amman, Damas et Jérusalem. On trouvera au tableau 6 de l'annexe I les statistiques concernant les services de santé maternelle et infantile.

90. Les consultations prénatales comprennent un contrôle de santé régulier et la distribution de rations supplémentaires et de comprimés à base de fer et de folate. Le nombre d'accouchements dans les hôpitaux augmente régulièrement et moins de la moitié des accouchements signalés ont été faits à domicile par des "dayahs" (sages-femmes traditionnelles) supervisées par l'UNRWA. A Gaza, où l'Office gère six maternités, un peu plus du quart des accouchements y ont eu lieu, un quart à domicile et le reste dans deux hôpitaux publics.

91. A Gaza, la prestation des services de planning familial fait partie intégrante du programme de soins maternels et infantiles, où un programme spécial sur le thème "santé et vie familiale" est inclus dans le programme d'enseignement des filles de la troisième année du cycle primaire supérieur, géré conjointement par les Départements de l'éducation et de la santé. Par ailleurs, quatre centres de santé en République arabe syrienne offrent des services de planning familial, en coopération avec le Ministère de la santé. En Jordanie, des activités limitées de planning familial sont menées dans trois centres de santé.

92. Contrôle de santé et vaccinations sont assurés de façon régulière dans les centres de protection maternelle et infantile aux enfants de moins de trois ans. L'Office veille à la nutrition des enfants grâce à la distribution de repas diététiquement équilibrés dans ses centres d'alimentation. Le programme de distribution de lait en poudre s'adresse à tous les enfants âgés de six mois à trois ans.

93. L'administration d'un traitement rapide et efficace par voie orale de solutions salées aux enfants souffrant de diarrhée continue d'être une des activités importantes des centres de santé infantile. Les enfants de moins de cinq ans, nécessitant des soins particuliers, les reçoivent dans les centres de récupération nutritionnelle créés dans la plupart des centres de santé, dans les cinq zones d'activité de l'Office.

94. Les données recueillies l'an dernier, dans le cadre de l'étude rétrospective menée parmi l'ensemble de la population des camps, sur la rive occidentale, au sujet des facteurs de risque liés à la mortalité infantile, sont analysées à présent. Dans le cadre de cette étude qui couvrait la rive occidentale et la bande de Gaza, l'Office a procédé à la pesée systématique des nouveaux-nés, immédiatement après les accouchements, y compris ceux effectués à domicile par les dayahs placés sous sa supervision. On utilise à cet effet des balances portatives à ressort dont toutes les dayahs ont appris à se servir. Dans chaque zone d'activité, les données recueillies ont été mises sur ordinateur et analysées avec le concours d'un consultant de l'OMS qui, pour le suivi de l'opération, a fait deux visites durant l'année. Les enfants courant un risque de malnutrition ont été traités dans les cliniques de soins spécialisées de la rive occidentale, conformément aux recommandations formulées par le consultant de l'OMS, dans son étude précédente sur les facteurs de risques liés à la mortalité infantile et à la malnutrition. (C'est cette étude qui a été à l'origine des investigations actuelles concernant les facteurs de risques.)

95. Comme prévu, les services de santé scolaire ont été réorganisés à partir du début de l'année scolaire 1983/1984 en vue de développer un programme efficace de surveillance de la santé des élèves tout au long de leur scolarité. L'accent est

mis sur un environnement scolaire sain et on s'attend à ce que les enseignants prennent une part active à l'éducation sanitaire dans les écoles. Dans chaque zone d'activité, des comités conjoints composés de fonctionnaires de la santé, de l'éducation, de l'assistance sociale et des services techniques, ont procédé à des enquêtes sur les installations sanitaires dans les écoles et commencé l'exécution de plans de rénovation et de construction de latrines scolaires.

96. Des éducateurs sanitaires ont veillé au développement de bonnes habitudes sanitaires, avec la participation des comités sanitaires des camps et le personnel de l'Office, dans les centres de santé, les écoles et les centres d'assistance sociale. Ils ont notamment organisé un cours à l'intention des femmes fréquentant les centres de couture. La Journée mondiale de la santé a été célébrée dans toutes les zones d'activité et a donné lieu à des expositions et des réunions.

97. La participation du personnel de la santé et de l'éducation à la promotion de la santé scolaire est encouragée grâce à des programmes de formation. Au Liban, en Jordanie et à Gaza, les enseignants ont participé à des cours d'été expérimentaux d'une semaine. Des enseignants choisis de la Jordanie et de la République arabe syrienne reçoivent une formation systématique en vue de dispenser une éducation sanitaire dans leurs écoles respectives. L'application d'un programme de formation en hygiène buccale, parrainée par le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, a été entreprise au Centre de formation et de recherche en hygiène buccale de Damas grâce à la mise sur pied d'un cours de deux semaines à l'intention de dix enseignants et de cinq fonctionnaires de la santé dans la région de Damas. Ce programme sera repris dans les autres zones d'activité pour les enseignants et le personnel de la santé.

#### 4. Services infirmiers

98. Le personnel infirmier contribue à l'exécution des programmes de médecine curative et préventive, principalement dans le domaine des soins maternels et infantiles, avec la participation de toutes les infirmières diplômées, sages-femmes, infirmières auxiliaires et sages-femmes traditionnelles (dayahs).

99. Les cadres du personnel infirmier ont organisé des programmes de formation durant l'emploi à l'intention de leurs collègues moins qualifiés, dans leurs zones d'activité respectives. Deux infirmières en chef ont suivi des cours de perfectionnement dans leur domaine professionnel. Un cours de formation de base en obstétrique, d'une durée de 18 mois, a commencé à Gaza depuis le mois de mars (voir également par. 117).

100. L'Office continue d'éprouver des difficultés à recruter et à conserver son personnel infirmier qualifié, étant donné surtout qu'il n'a pas été jusqu'ici en mesure d'accorder des promotions à ses infirmières diplômées.

#### 5. Assainissement du milieu

101. L'Office fournit dans les camps des services d'assainissement du milieu qui comprennent principalement l'approvisionnement en eau potable, l'enlèvement des ordures, l'évacuation des eaux de pluie, l'installation de latrines et la lutte contre les insectes et les rongeurs, vecteurs de maladies. Au total, 746 800 réfugiés et personnes déplacés, vivant dans les camps (ou, comme c'est le cas au Liban, qui ont été obligés de chercher provisoirement refuge en divers lieux) ont bénéficié de ces services. Les gouvernements des pays d'accueil, les municipalités et conseils locaux, qui coopèrent de plus en plus avec l'Office dans

la prestation de ces services, ont accordé priorité à l'amélioration des conditions d'assainissement du milieu dans les camps. Grâce aux efforts déployés par les réfugiés eux-mêmes et à l'appui continu apporté par les autorités locales concernées, les travaux essentiels ont été réalisés durant l'année, comme cela est indiqué ci-dessous.

102. L'Office a contribué pour plus de 1,5 million de dollars en espèces ou en nature à la réalisation de projets d'auto-assistance. La majeure partie de ces fonds a été consacrée aux travaux de réparation et de reconstruction dans le sud du Liban. Les réfugiés ont pavé des chemins, posé des canalisations d'écoulement d'eau et d'égout, amélioré l'approvisionnement en eau et reconstruit les latrines familiales dans les camps endommagés par les combats. Les efforts communautaires importants déployés pour restaurer les systèmes d'écoulement des eaux usées et reconstruire les latrines dans le sud du Liban et dans la région de Beyrouth ont beaucoup aidé à éviter les épidémies.

103. Dans toutes les zones d'activité, la plupart des camps ont mis à profit l'aide fournie par l'Office pour entreprendre des programmes communautaires. Ce projet a également incité les réfugiés à améliorer leurs abris familiaux où non seulement ils vivent à l'étroit, mais sont aussi mal protégés contre les variations parfois extrêmes de température.

104. Le Gouvernement jordanien a installé l'eau courante dans tous les abris du camp de Talbieh. Dans la République arabe syrienne, le camp de Khan Echié a été relié au réseau municipal d'approvisionnement en eau et un projet visant à installer l'eau courante dans les camps de Khan Dannoun Skeineh et Ain el-Tal est en voie d'achèvement. Dans la bande de Gaza, les camps de Nousseirat, Maghazi et Boureij ont été reliés à un système local d'approvisionnement en eau installé récemment par les autorités israéliennes. L'Office envisage de subventionner des plans d'auto-assistance pour l'approvisionnement en eau courante des camps de Deir Ammar (rive occidentale), Rachidiyé et Ain el-Hilwé (Liban). De nouveaux points d'eau ont été installés dans les camps de Jerash et Marka en Jordanie pour faire face à la demande croissante. Au Liban et en République arabe syrienne, l'Office a apporté de nouvelles améliorations à son système de verdunisation d'eau.

105. Au camp d'Ain el-Hilwé (dévasté par la guerre), le système d'égout a été presque entièrement remis en état et les travaux doivent être bientôt achevés. Dans la République arabe syrienne, de nouvelles canalisations d'égout et de solides couvercles en fonte pour les bouches d'égout ont été installés pour améliorer l'efficacité des systèmes dans quatre camps de réfugiés. Dans le camp d'Amari, sur la rive occidentale, le réseau de canalisations d'évacuation des eaux usées a été relié au collecteur municipal d'égout, et des plans ont été établis en vue de la réalisation d'un système d'égout, dans le cadre d'un projet d'auto-assistance qui sera entrepris par les réfugiés eux-mêmes. Avec l'aide de la municipalité intéressée, une station de pompage d'égout est sur le point d'être installée au centre féminin de formation professionnelle de Ramallah, où l'évacuation des eaux usées pose de sérieux problèmes; les frais de ces travaux s'élèveront à 202 000 dollars. Le Gouvernement jordanien, en coopération avec l'Office, compte installer des systèmes d'égout dans les camps de Baqa'a, Zarka et Irbid. Dans la bande de Gaza, l'Office s'efforce de lancer des projets d'auto-assistance en vue de la création de systèmes d'égout dans les camps de Rafah et Jabalia. De concert avec la municipalité de Rafah, l'Office fournit des apports considérables au plan d'évacuation des eaux usées qui prévoit le drainage d'une mare insalubre d'eaux usées dans le camp de Rafah. Malheureusement, les travaux, entamés il y a un an et demi, avancent très lentement; on espérait que le drainage serait terminé au

printemps 1983, mais la mare est toujours là. Les ordures des vastes camps de Beach et de Jabalia ont dû être transportées par des camions loués, opération très onéreuse pour l'Office du fait que le dépotoir a été déplacé de plusieurs kilomètres par les autorités israéliennes. Environ un mois auparavant, les autorités avaient empêché l'Office de déposer les ordures sur l'ancien terrain, causant ainsi des difficultés considérables.

106. L'Office va obtenir des camions à benne basculante et des containers pour améliorer le ramassage des ordures dans les camps de Jabalia et de la Plage. S'il peut trouver des fonds, il compte remplacer progressivement tout son matériel de ramassage d'ordures - constitué par des remorques tirées par des tracteurs plutôt lents - par un nouveau matériel plus efficace qui sera utilisé dans les six autres camps de la bande de Gaza. Des accords satisfaisants ont été conclus avec les municipalités intéressées en vue de l'enlèvement des ordures dans les camps de Marka et Zarka en Jordanie et de Nairab en Syrie. L'Office s'efforce de conclure des accords analogues pour le camp d'Irbid, en Jordanie, et d'Arroub et Kalandia sur la rive occidentale.

107. En collaboration avec l'OMS, l'UNRWA a mis en oeuvre un programme de formation d'ingénieurs sanitaires pour faire face à ses besoins dans ce domaine. Six ingénieurs sont actuellement candidats à des bourses d'études accordées par l'OMS et un septième, originaire de Gaza, suit déjà des cours de formation au Royaume-Uni. Les problèmes financiers chroniques rendent difficile à l'Office l'augmentation de son personnel sanitaire pour répondre au volume de travail accru, dû à la croissance démographique dans les camps et à la diminution de la capacité de travail des ouvriers âgés.

108. Avec la coopération de la municipalité, l'Office mène avec succès à Gaza une campagne de lutte contre les rongeurs qui s'étaient fortement multipliés. La campagne annuelle menée, tant dans la ville de Gaza que dans le camp de la Plage, à laquelle l'UNRWA a consacré 3 000 dollars pour l'achat de produits nécessaires, a donné des résultats encourageants. On espère que les autorités locales étendront ce programme à l'ensemble de la bande de Gaza. Sur la rive occidentale, la lutte contre les rongeurs, qui fait partie intégrante du programme de lutte contre la leishmaniose, se poursuit également dans la région de Jéricho.

## 6. Nutrition

109. L'un des principaux objectifs du programme de santé de l'UNRWA vise à combattre la malnutrition parmi les réfugiés les plus vulnérables : enfants, femmes enceintes, mères allaitantes, tuberculeux non hospitalisés et personnes démunies. Les données recueillies dans le cadre du contrôle régulier de la croissance et du développement des enfants de moins de cinq ans, fréquentant les centres de santé infantile, indiquent que leur état nutritionnel est satisfaisant : les cas de malnutrition grave (troisième degré) ont pratiquement disparu et ceux du deuxième degré sont devenus très rares à présent. Par ailleurs, le Département de la santé craint que les enfants âgés de six à huit ans ne soient pas nourris de façon adéquate et il étendrait à ce groupe d'âge le bénéfice du programme d'alimentation d'appoint, s'il disposait des fonds nécessaires.

110. Le programme d'alimentation d'appoint de l'Office consiste à fournir des repas à midi et à distribuer mensuellement du lait en poudre et des rations supplémentaires à des groupes choisis. Dans les 90 centres d'alimentation d'appoint gérés par l'Office et quatre centres gérés par des institutions bénévoles, des repas diététiquement équilibrés sont servis à midi, six jours par

semaine aux jeunes réfugiés jusqu'à l'âge de six ans, qui y ont tous droit, et, sur ordonnance médicale, aux enfants plus âgés, aux adultes malades et aux personnes particulièrement démunies. Au Liban, la décision prise en 1982 de faire bénéficiaire de repas à midi tous les enfants réfugiés de Palestine de moins de 15 ans a été maintenue, ce qui a accru d'environ 7 500 bénéficiaires le nombre de ceux qui y ont droit normalement.

111. Un menus spécial, riche en protéines et en calories, est servi tous les jours aux nourrissons et aux enfants souffrant de diarrhée ou de malnutrition. Des capsules de vitamines A et D sont distribuées en même temps que ces repas. Du lait en poudre, entier ou écrémé, est distribué aux nourrissons sevrés de moins de six mois et à tous les enfants de six à trente six mois fréquentant les centres de santé infantile. Près de 72 000 enfants bénéficient de ce programme (voir tableau 7 de l'annexe I). Dans le but d'améliorer les conditions d'hygiène de la distribution de lait, l'Office a mis en service trois ensacheuses mécaniques.

112. En Jordanie, l'Office, comme durant les années précédentes, a continué à fournir, pour le compte et aux frais du gouvernement, du lait et des repas aux personnes déplacées en 1967 (autres que les réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA) vivant dans les camps.

113. En collaboration avec l'OMS, l'Office a mené une enquête sur l'état nutritionnel des réfugiés en Jordanie, sur la rive occidentale et à Gaza. Dans le cadre de cette enquête qui touche environ 8 000 enfants de moins de trois ans, des femmes enceintes et des mères allaitantes, des données anthropométriques, chimiques et bio-chimiques ont été recueillies. Elles sont actuellement analysées au siège de l'OMS.

#### 7. Enseignement et formation dans le domaine médical et paramédical

114. L'Office a maintenu et développé son programme d'enseignement et de formation dans le domaine sanitaire.

115. En 1983/84, 129 étudiants réfugiés ont bénéficié de bourses d'études médicales universitaires accordées par l'UNRWA (voir tableau 5 de l'annexe I) et 206 stagiaires réfugiés ont suivi des cours de laborantin, d'inspecteur de la santé publique et de préparateur en pharmacie dans les centres de formation de l'Office. Parmi eux, 23 étudiants d'université et 90 stagiaires ont terminé avec succès leurs études ou devraient obtenir leur diplôme.

116. Les bourses d'études sont financées par les dons reçus des organisations bénévoles spécifiquement pour fournir une formation universitaire de base. Bien que l'Office ait grand besoin de personnel infirmier, il n'a pas les moyens d'en assurer lui-même la formation de base et doit compter entièrement sur une aide extérieure. Il éprouve de plus en plus de difficultés à recruter du personnel possédant les qualifications requises pour remplir ses postes vacants (voir également par. 100).

117. Une formation intensive en cours d'emploi a été entreprise par le Département de la santé pour son propre personnel dans les diverses disciplines du programme. Dans le cadre d'un programme de formation et de perfectionnement du personnel médical, financé par l'OMS, six bourses d'études ont été accordées par le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale pour l'année scolaire 1983/84 : deux de ces bourses sont allées à des médecins de l'Office (un au Liban et l'autre en Syrie) pour leur permettre de suivre à l'Université de Liverpool, en Angleterre,

un cours de formation supérieure d'un an, sanctionné par un diplôme supérieur en matière de santé publique; une troisième bourse a été accordée à un responsable local des services d'assainissement de la région d'Hébron, sur la rive occidentale, pour suivre un cours de formation de 22 mois à l'Université de Bethléem, dans le domaine de la santé publique; une quatrième est allée à un responsable des services d'assainissement des camps à Gaza, pour suivre à l'Université de Khartoum un cours de neuf mois en matière d'assainissement; une cinquième bourse a été octroyée à un responsable des services d'assainissement en Jordanie, pour suivre à l'Université de Dundee, en Ecosse, un cours de formation d'un an en matière de santé publique, sanctionné par un diplôme supérieur; quant à la sixième bourse, elle a été accordée à l'adjoint du responsable des services d'assainissement (section des eaux) à Gaza, pour suivre un cours d'ingénieur en matière de santé publique à l'Imperial College of Science and Technology, à Londres. Le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale a également accordé des bourses de courte durée au personnel de l'Office, notamment au responsable de l'éducation sanitaire, au siège, pour lui permettre de suivre pendant deux semaines un cours d'éducation sanitaire scolaire au Centre de formation et de recherche en hygiène buccale de Damas; à cinq fonctionnaires du Département de la santé et à dix enseignants en Syrie pour un cours de formation de deux semaines, dans ce centre, en matière d'hygiène buccale (voir aussi par. 97). Une infirmière diplômée de Gaza, titulaire d'une bourse d'un an de l'OMS en santé publique, a terminé avec succès, au mois de novembre, sa formation au Caire. Un médecin de la rive occidentale, également boursier de l'OMS, a terminé avec succès à Londres, en décembre 1983, une formation de 17 mois en santé maternelle et infantile. Une infirmière en chef de Jordanie a terminé avec succès à l'école d'infirmières d'Amman, au mois de mars, une formation supérieure d'un an en obstétrique, et un médecin du Liban a bénéficié d'une bourse d'études de 25 mois, accordée par le Gouvernement australien, pour lui permettre de poursuivre ses études en vue d'obtenir un diplôme supérieur en santé publique, à l'Institut de santé du Commonwealth, de l'Université de Sydney.

#### D. Services de secours

118. Les services de secours de l'Office comprennent une aide aux personnes démunies, notamment la fourniture de denrées alimentaires de base, de couvertures et de vêtements, la réparation ou la reconstruction d'abris et l'octroi de dons en espèces; en outre, tous les réfugiés y ayant droit bénéficient d'une assistance sociale individuelle, d'activités féminines et de jeunes, de cours de formation pour adultes et d'une rééducation dans le cas des personnes handicapées. Par ailleurs, une modeste assistance humanitaire est encore accordée aux personnes déplacées par suite de la guerre de juin 1967.

119. L'occupation continue du sud du Liban, les combats à Tripoli et dans ses alentours, dans le nord du Liban, et, d'une façon générale, la situation troublée dans le reste du pays ont entraîné des déplacements massifs de réfugiés, endommagé et détruit des biens et des installations et provoqué le chômage parmi les réfugiés; cela a, par conséquent, nécessité le maintien, pendant la majeure partie de la période considérée dans ce rapport, d'une vaste opération de secours, déjà décrite dans le rapport précédent. On trouvera au chapitre I de plus amples détails sur cette opération.

120. Sur la rive occidentale, l'activité des services de secours a continué, au cours de l'année écoulée, d'être perturbée par les troubles locaux, à la suite desquels un réfugié a été tué et 28 blessés par des soldats ou des civils israéliens armés sur la rive occidentale.

121. Par suite du rétablissement de la frontière entre le Sinaï et la bande de Gaza en avril 1982, la situation des 4 350 réfugiés qui se sont retrouvés dans le secteur égyptien de Rafah est restée inchangée. La majorité d'entre eux sont actuellement sans emploi et vivent dans la misère. Avec la coopération des Gouvernements égyptien et israélien, des vivres et des couvertures leur sont distribués et ils reçoivent certains services d'éducation et de santé, mais il s'agit là de mesures provisoires qui ne peuvent pas durer indéfiniment. L'Office croit savoir que, dans le cadre des accords antérieurs au retrait d'Israël du territoire égyptien, l'Egypte et Israël étaient d'accord pour que ces réfugiés soient réinstallés dans la bande de Gaza. L'Office croit comprendre en outre que c'est là un des problèmes bilatéraux qui n'ont pas encore été résolus par les deux gouvernements; il souhaiterait que cette affaire soit réglée pour que les réfugiés puissent avoir, de nouveau, librement accès à ses installations et ses services.

122. Dans sa résolution 38/83 C, et dans des résolutions précédentes, l'Assemblée générale avait demandé à l'Office de fournir une assistance humanitaire, dans toute la mesure du possible, à titre d'urgence et en tant que mesure temporaire, aux personnes déplacées par suite des hostilités de juin 1967 et d'hostilités ultérieures, qui ne sont pas immatriculées auprès de lui en tant que réfugiés. L'opération de secours d'urgence au Liban a été étendue pour en faire bénéficier les Palestiniens non immatriculés, ayant besoin d'aide. A la demande et au nom du Gouvernement jordanien, l'Office a continué de distribuer des rations en Jordanie à quelque 193 000 personnes et de fournir des services d'éducation, d'alimentation d'appoint, de distribution de lait, ainsi que des services médicaux, d'assainissement et autres, aux habitants des camps de réfugiés établis après 1967. Le coût des denrées utilisées dans le programme d'alimentation d'appoint et de distribution de lait, ainsi que les frais entraînés par la distribution de rations de base aux personnes déplacées, sont remboursés par le gouvernement à l'UNRWA.

#### 1. Immatriculation et contrôle des listes

123. Au 30 juin 1984, le nombre des réfugiés immatriculés auprès de l'Office s'élevait à 2 034 314 contre 1 957 061 au 30 juin 1983. Le nombre des réfugiés ayant droit aux services de l'Office est soumis, autant que possible, à une révision constante.

124. Il existe à présent deux catégories d'immatriculation, l'une groupant les réfugiés ayant droit à tous les services de l'Office et l'autre, les réfugiés qui, compte tenu de leur revenu, n'ont droit qu'à un très petit nombre de services.

125. En 1982, l'Office a décidé de délivrer à tous les réfugiés des cartes d'immatriculation individuelles. Auparavant, les cartes d'immatriculation n'étaient délivrées qu'au seul chef de famille. Ces cartes individuelles visent à rassurer les réfugiés que la suspension du programme de distribution de rations de base, en automne 1982, ne les privera pas de la reconnaissance, par la communauté internationale, de leur statut de réfugiés, ni de certains droits reconnus par les résolutions de l'Assemblée générale. Cette mesure présente également des avantages pratiques : en effet, lorsque deux ou plusieurs membres d'une même famille désirent bénéficier, simultanément et en des endroits différents, des services de l'Office, ils peuvent utiliser leur carte individuelle pour établir leur droit à ces services, plutôt que d'avoir à se servir à tour de rôle d'une seule carte familiale. Entre les mois d'octobre 1983 et juin 1984, plus de 283 000 des 410 745 réfugiés immatriculés dans la bande de Gaza, ont demandé et obtenu leur carte individuelle. Dans la République arabe syrienne, plus de 50 p. 100 des réfugiés immatriculés avaient déjà obtenu ces cartes, avant que le Gouvernement

syrien ne demande à l'Office d'en arrêter la distribution. Pour sa part, le Gouvernement jordanien a protesté énergiquement auprès de l'Office contre la distribution de ces cartes en Jordanie et sur la rive occidentale; aussi, l'Office n'en a-t-il pas distribué dans ces deux territoires, à l'exception d'un petit nombre délivré à ses fonctionnaires en Jordanie. Jusqu'ici, l'Office n'a pas tenté de distribuer ces cartes au Liban, à cause de la situation.

## 2. Rations

126. Dans sa décision 36/462 du 16 mars 1982, l'Assemblée générale avait, entre autres, invité les gouvernements et organisations qui font des contributions en nature à l'UNRWA soit à remplacer celles-ci par des versements en espèces, soit à permettre à l'Office de vendre leurs contributions contre espèces. L'Office continuera de solliciter auprès des donateurs les quantités de denrées alimentaires nécessaires pour répondre aux besoins des personnes particulièrement nécessiteuses, de son programme d'alimentation d'appoint et de l'approvisionnement de ses centres de formation professionnelle et pédagogique fonctionnant en régime d'internat. Mais le programme de distribution de rations de base, qui n'apportait qu'un supplément nutritionnel symbolique, principalement à des personnes qui, de toute façon, n'appartenaient pas à la catégorie des cas particulièrement nécessiteux, se situait tout à fait au bas de l'échelle des priorités de l'Office et pouvait donc être éliminé progressivement, si cela pouvait accroître d'autant les liquidités devant être consacrées aux services les plus prioritaires.

127. La nécessité de conserver des stocks alimentaires pour venir en aide aux réfugiés victimes de la guerre au Liban a précipité cette évolution et l'Office a cessé, dès septembre 1982, de distribuer des rations de base dans toutes ses zones d'activité, à l'exception du Liban.

128. Dans sa résolution 38/83 F du 15 décembre 1983, l'Assemblée générale qui demandait également à tous les gouvernements d'offrir les ressources nécessaires en vue de satisfaire les besoins de l'UNRWA, priait le Commissaire général de "reprendre, sur une base continue, la distribution générale, qui a dû être interrompue, de rations aux réfugiés de Palestine dans tous les secteurs". Compte tenu des efforts visant à appliquer la décision 36/462 de l'Assemblée générale et du manque de ressources suffisantes, l'Office n'a pas été en mesure de se conformer à cette résolution.

129. Néanmoins, il a continué, jusqu'à la fin de mars 1984, à fournir une aide alimentaire d'urgence à quelque 158 750 réfugiés de Palestine, immatriculés ou non au Liban, ainsi qu'aux réfugiés immatriculés au Liban mais déplacés dans la République arabe syrienne. Une aide alimentaire a été également accordée à la fin de 1983, pendant deux mois, à 36 085 autres réfugiés immatriculés affectés par les combats qui se sont déroulés à Tripoli et dans la région avoisinante.

130. En outre, au Liban, 24 000 réfugiés en moyenne, qui se trouvaient dans le besoin, ont été considérés comme particulièrement nécessiteux et ont bénéficié tout au long de la période couverte par ce rapport d'une aide alimentaire et d'autres formes d'assistance.

131. Des rations alimentaires continuent d'être distribuées aux personnes nécessiteuses, parmi lesquelles figurent les veuves, les orphelins, les personnes âgées, les handicapés physiques et mentaux et les malades chroniques. Les bénéficiaires reçoivent aussi des couvertures, des vêtements, de petits dons en espèces, des sommes d'argent pour la réalisation de projets visant à leur permettre

de devenir économiquement indépendants, une aide pour la réparation ou la reconstruction de leurs abris et ont priorité d'admission dans les centres de formation professionnelle et pédagogique de l'Office. Pour obtenir cette aide, les personnes nécessiteuses doivent en faire la demande; elle leur est accordée après vérification (et revérification périodique), effectuée selon des critères rigoureux par des fonctionnaires de l'Office, de l'insuffisance de leurs ressources familiales. Nonobstant cette aide, les familles nécessiteuses doivent encore compter sur l'aide de parents et de voisins. A la suite de la suspension du programme de distribution générale de rations, l'Office s'est engagé publiquement à développer son programme d'aide aux personnes démunies, mais dans quelle mesure il pourra le faire dépendra largement de la disponibilité des ressources supplémentaires.

132. A la fin du mois de juin 1984, 97 213 personnes démunies vivant dans l'ensemble des zones d'activité de l'Office, bénéficiaient de cette aide.

	<u>Nombre de familles nécessiteuses</u>	<u>Nombre de personnes</u>	<u>Pourcentage des réfugiés immatriculés</u>
Gaza	5 981	22 540	5,49
Rive occidentale	5 089	20 788	5,93
Jordanie	3 746	17 579	2,25
République arabe syrienne	4 973	12 413	5,28
Liban	6 247	23 893	9,33

Le pourcentage relativement élevé des réfugiés démunis au Liban s'explique aisément par les ravages causés par la guerre et la situation économique désastreuse. En Jordanie, l'Office estime que la situation économique bien plus favorable a permis à la plupart des réfugiés de trouver du travail et de subvenir à leurs besoins.

133. En 1983, toute personne reconnue comme particulièrement nécessiteuse a reçu les denrées suivantes, ventilées par zone d'activité:

<u>Zone d'activité</u>	<u>Farine</u>	<u>Riz</u>	<u>Sucre</u>	<u>Huile</u>	<u>Bourghol</u>	<u>Lait écrémé en poudre</u>
<u>En kilogrammes par an</u>						
Gaza	120	12	12	9	2	-
Rive occidentale	119	13	12	9	1	1
Jordanie	113	19	12	7,5	1	12
République arabe syrienne	76	11	8,3	6	6,5	8
Liban	117	15	12,6	10	5	12

### 3. Camps et abris

134. Le nombre des réfugiés vivant dans les 61 camps de l'Office est passé de 733 270 à 763 773 depuis juin 1983. Le nombre des réfugiés immatriculés vivant dans les camps représente 35,23 p. 100 de l'ensemble des réfugiés immatriculés, variant entre 55,25 p. 100 dans la bande de Gaza, contre seulement 25,45 p. 100 sur la rive occidentale. L'UNRWA dispense ses services aux réfugiés de Palestine qu'ils vivent ou non dans les camps.

135. Les camps furent construits sur des terrains appartenant à l'Etat ou à des particuliers et mis à la disposition de l'Office (à une ou deux exceptions près) par les gouvernements des pays d'accueil qui demeurent responsables de l'application de la loi, du maintien de l'ordre et d'autres fonctions analogues dont tout gouvernement doit normalement s'acquitter envers la population vivant sur son territoire. Il convient de distinguer trois catégories de bâtiments dans les camps : ceux qui ont été construits ou loués par l'Office (comme les écoles, les dispensaires et les entrepôts) dont il dispose et qu'il utilise comme tels; les abris construits par l'Office, habités par les réfugiés, qui en disposent, les entretiennent et souvent les agrandissent et les améliorent; et, enfin, les logements et autres bâtiments construits, occupés et utilisés à d'autres fins par les réfugiés (ou par d'autres) et pour certains desquels l'Office a parfois, tout au plus, apporté quelque assistance au moment de leur construction. Il faut également noter que certains camps abritent de nombreuses personnes qui ne sont pas des réfugiés immatriculés ou qui ne sont même pas enregistrées comme habitant dans les camps. Les camps établis à la périphérie des villes ont, au fil des ans, fini par être englobés dans celles-ci et plus rien ne les en distingue.

136. L'Office a continué à réaliser les travaux absolument essentiels à l'entretien de ses bâtiments et installations; néanmoins, d'importants travaux (tels que peinture extérieure et réparation de voies d'accès) n'ont pas pu être exécutés, faute de fonds. L'ajournement de ces travaux ne fait qu'aggraver les problèmes au cours de l'exercice financier suivant, lorsque les travaux d'entretien requis risquent d'être encore plus importants et les frais plus élevés.

137. En 1983, l'Office a aidé 328 familles, reconnues comme particulièrement nécessiteuses, à réparer ou à reconstruire leurs abris dans les camps, ce qui a entraîné une dépense de 130 018 dollars.

138. De nombreux projets d'auto-assistance ont été achevés, l'Office prenant à sa charge une partie des frais, le reste provenant des réfugiés eux-mêmes, des municipalités ou d'autres sources locales, sous forme de main-d'oeuvre, de matériaux ou de contributions en espèces. Les Gouvernements de la Jordanie et de la République arabe syrienne ont exécuté divers projets visant à améliorer les conditions de vie et les installations dans les camps (voir par. 104 et 105).

139. Dans la bande de Gaza, les autorités d'occupation israéliennes ont démoli les abris de 35 familles (211 personnes) situés à la périphérie du camp de la Plage (voir par. 184). Certaines de ces familles avaient construit leurs abris à cet endroit à la suite de la démolition des logements qu'elles occupaient auparavant par les autorités en 1971 (voir par. 140). Invoquant des considérations d'ordre humanitaire, l'Office a fait des représentations auprès des autorités, au nom de ces familles, afin d'obtenir leur relogement, mais jusqu'ici sans succès.

140. On trouvera dans le rapport soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/39/457) des détails sur la situation de 2 554 familles réfugiées dont les abris avaient été démolis dans la bande de Gaza, en 1971, par les autorités israéliennes d'occupation. Certaines de ces familles figurent parmi celles qui se sont installées dans les nouveaux logements créés dans le cadre de projets immobiliers réalisés par les autorités israéliennes. D'autres réfugiés ont acheté des parcelles de terrain dans ces projets immobiliers et y ont construit leurs propres logements. Mais l'Office s'inquiète du sort des familles qui vivent encore dans des conditions peu satisfaisantes et dont bon nombre avaient été signalées dans le rapport de l'an dernier (par. 117) comme étant particulièrement nécessiteuses. A l'issue de longs pourparlers avec les autorités, l'Office a été

invité à fournir des renseignements plus actuels sur ces familles, qui sont au nombre de 88, et il a entrepris une enquête approfondie sur leurs conditions de vie. Celle-ci a révélé que 23 familles vivaient dans de véritables taudis, 18 autres étaient mal logées, 37 vivaient dans des conditions satisfaisantes, neuf avaient acheté des terrains et construit des logements dans le cadre de projets immobiliers gouvernementaux et qu'une famille était décédée. Les autorités ont accepté d'apporter leur concours au relogement des cas nécessitant restants, mais maintiennent néanmoins qu'elles n'ont plus aucune nouvelle obligation à l'égard des autres familles.

141. Durant l'année considérée, 748 familles réfugiées (4 594 personnes) ont, d'après les registres de l'Office, emménagé dans des logements bâtis sur 550 parcelles de terrain qu'elles avaient achetées (dans le cas de huit familles) ou reçues en compensation dans le cadre de projets immobiliers relevant du gouvernement. L'Office reconnaît que les logements construits dans le cadre de ces projets sont supérieurs aux abris qu'occupaient ces familles précédemment et il encourage par conséquent les déménagements volontaires, bien qu'il craigne que certains réfugiés ne s'y sentent contraints (voir par. 184). Par ailleurs, la persistance de la pénurie générale de logements pour les réfugiés dans la bande de Gaza est due, en partie, au fait que les familles qui quittent les camps pour s'installer dans les projets immobiliers sont requises par les autorités israéliennes de démolir les pièces qu'elles occupaient précédemment. Au cours de l'année couverte par ce rapport, 1 063 pièces ont été ainsi démolies et n'ont donc pas pu être utilisées pour reloger des familles vivant déjà à l'étroit dans les camps, mais qui n'ont pas les moyens d'aller s'installer dans les projets immobiliers.

142. Les démolitions punitives d'abris de réfugiés entreprises par les autorités israéliennes sur la rive occidentale et dans le sud du Liban sont mentionnées aux paragraphes 178 et 187.

143. Sur la rive occidentale, les réfugiés, et plus particulièrement les personnes âgées et les très jeunes, ont beaucoup souffert des fréquents couvre-feu imposés dans les camps par les autorités israéliennes et par le blocage des entrées des camps (voir également par. 177).

#### 4. Assistance sociale

144. Il existe actuellement 26 036 familles, soit 97 213 personnes immatriculées auprès de l'Office comme étant particulièrement démunies. De petits dons en espèces, représentant une somme globale de 267 190 dollars, ont été accordés à 66 203 personnes et une aide, sous d'autres formes, a été fournie à 50 381 personnes. Les assistants sociaux ont contribué par leurs conseils à résoudre bon nombre de problèmes individuels et familiaux. Des membres artificiels et autres appareils de prothèse ont été fournis à 612 réfugiés handicapés, tandis que 32 personnes indigentes, 153 personnes âgées et 43 orphelins ont été placés dans des institutions, le plus souvent gratuitement. Les organisations bénévoles ont fait don à l'UNRWA de 100 tonnes de vêtements usagés, aux fins de distribution aux réfugiés nécessitant; par ailleurs, 253 familles indigentes ont bénéficié d'une aide pour la réparation ou la reconstruction de leurs abris. (Pour le Liban, qui n'est pas inclus dans ce chiffre, se reporter au chapitre I.)

145. Les activités intéressant les enfants d'âge préscolaire visent à répondre aux besoins particuliers des enfants de 3 à 6 ans, en vue de développer leur potentiel grâce à des séances de jeu placées sous la surveillance d'enseignants qualifiés.

Il existe 51 centres qui s'occupent de 4 816 enfants. L'American Friends Service Committee a obtenu des fonds pour le financement de 16 centres gérés par l'Office dans la bande de Gaza, y compris un dans le secteur égyptien de Rafah (voir par. 121); la Mission de Terre sainte a financé et géré sept autres sur la rive occidentale et le Fonds de secours à l'enfance du Royaume-Uni en gère trois au Liban. Le reste de ces centres sont financés soit par des collectivités locales, soit par d'autres organisations bénévoles.

146. Le programme d'activités pour les jeunes a été mis en oeuvre en coopération avec l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens dans 38 camps de réfugiés. Durant l'année écoulée, 13 654 jeunes réfugiés y ont participé, y compris 1 334 garçons de moins de 16 ans, qui ont pris part à la réalisation de projets éducatifs et récréatifs. Douze projets d'auto-assistance ont été menés à bien dans les camps par les membres des centres de jeunes. Sur la rive occidentale, cinq de ces centres ont été fermés par les autorités israéliennes, quatre d'entre eux durant toute la période considérée dans le présent rapport; dans la bande de Gaza, un des centres a été également fermé, dans les deux cas il s'agissait d'activités considérées comme hostiles (voir par. 181). Sur la rive occidentale, l'Office a fermé le centre de Jalazone pendant toute l'année considérée et le centre de Fara'a à partir du 12 février, par suite de désordres. Mais dans d'autres centres, on a enregistré un regain d'intérêt pour le programme d'activités en faveur des jeunes. Dans le camp d'Arroub, sur la rive occidentale, les jeunes réfugiés ont construit un nouveau centre qui fonctionnera bientôt; en Jordanie, trois nouveaux centres ont été créés sous l'égide de l'Office (Quartier du Prince Hassan, Sukneh et Madaba). Sur la rive occidentale, l'Office gère également trois centres de menuiserie où 48 jeunes réfugiés qui, autrement, n'auraient pas pu poursuivre leur éducation ou leur formation, reçoivent un apprentissage de base d'une durée d'un an.

147. Un grand nombre de jeunes filles et jeunes femmes réfugiées qui ne sont pas en mesure de poursuivre leurs études, sont néanmoins désireuses d'acquérir des métiers qui leur permettront d'aider leur famille et améliorer leur niveau de vie. Cela explique la popularité dont jouissent les centres d'activités féminines, de broderie et de couture, relevant de l'Office. Les 16 centres d'activités féminines offrent, les après-midi, un programme varié de formation dans le domaine des activités manuelles, l'éducation sanitaire et les soins à l'enfant, des cours d'alphabétisation et des activités culturelles et sportives. Au cours de l'année écoulée, deux nouveaux centres ont été ouverts dans la bande de Gaza et des travaux d'agrandissement, entrepris dans un troisième centre, ont été arrêtés par les autorités israéliennes. L'Office organise dans ses 33 centres de couture un cours d'un an qui assure aux jeunes réfugiées une véritable formation dans la confection des vêtements, la broderie et le tricot, à la main ou à la machine. Au terme de cette formation, à laquelle ont participé l'an dernier 874 jeunes femmes, celles qui l'ont suivie avec succès reçoivent un diplôme qui les aide à trouver du travail. Au Liban, les femmes cherchent de plus en plus à acquérir une formation qui leur permet de gagner leur vie, étant donné la perte de sources normales de revenus (voir par. 15).

148. Une formation spéciale a été dispensée à 133 jeunes réfugiés infirmes pour leur permettre de s'intégrer dans la vie de leur communauté; 49 d'entre eux ont été admis à l'Institut pour aveugles de Gaza, géré par l'Office au profit des réfugiés et financé par la Mission pontificale pour la Palestine; les autres ont été placés dans des institutions spécialisées analogues, dans la zone d'activité.

149. Un nouveau programme a été créé en Jordanie pour aider les cas particulièrement nécessiteux à devenir économiquement indépendants. Une somme de 8 786 540 dinars jordaniens a été accordée à 17 familles pour les aider à entreprendre des projets qui ont fait l'objet d'une étude minutieuse. Cinq de ces familles ont déjà été rayées de la liste des personnes nécessiteuses.

150. Des progrès lents mais réguliers ont été accomplis dans la réalisation d'un projet pilote entrepris en coopération et avec l'aide financière d'OXFAM, dans le but de montrer aux réfugiés habitant le camp de Souf en Jordanie comment il leur est possible de venir en aide aux personnes handicapées vivant parmi eux. L'Office recherche à présent, parmi les organisations bénévoles, un partenaire susceptible de coopérer à la mise en oeuvre d'un projet analogue dans un camp avoisinant, à la demande même des habitants.

E. Administration et personnel

1. Modifications du tableau d'effectifs

151. Au cours de la période considérée, le tableau d'effectifs s'est accru de 140 postes :

	<u>30 juin 1983</u>	<u>30 juin 1984</u>
a) Postes internationaux		
i) UNRWA	110	103
ii) Unesco (détachés gratuitement)	21 <u>a/</u>	20
iii) OMS (détachés gratuitement)	<u>5</u>	<u>6</u>
	136	129
b) Postes locaux	<u>17 193</u>	<u>17 340</u> <u>b/</u>
	<u>17 329</u>	<u>17 469</u>

a/ Dont un poste financé par le Gouvernement japonais.

b/ Voir annexe I, tableau 8, pour les détails concernant la répartition des postes locaux.

152. Le nombre total des fonctionnaires occupant ces postes est actuellement de 16 931. Les femmes représentent 14,6 p. 100 des fonctionnaires internationaux et 35,1 p. 100 des fonctionnaires locaux, contre 18,4 p. 100 et 34,6 p. 100 respectivement l'an dernier.

30 juin 198330 juin 1984

a)	Fonctionnaires internationaux		
	i) UNRWA	102	99
	Hommes	83	85
	Femmes	19	14
	ii) UNESCO	18	18
	Hommes	16	16
	Femmes	2	2
	iii) OMS	5	6
	Hommes	3	4
	Femmes	2	2
b)	Fonctionnaires locaux	16 655	16 808
	Hommes	10 890	10 912
	Femmes	5 765	5 896
c)	Nombre total des fonctionnaires	16 780	16 931
	Hommes	10 992	11 017
	Femmes	5 788	5 914

153. Sur les 103 postes internationaux relevant de l'UNRWA, six sont financés à partir du budget même de l'Office et cinq par des organisations non gouvernementales (le Conseil norvégien pour les réfugiés, Redd Barna et le Fonds de secours à l'enfance du Royaume-Uni). Ces cinq derniers postes ont été créés pour le programme de secours d'urgence au Liban et seront éliminés progressivement à mesure que les activités de l'Office dans ce pays reprendront leur cours normal.

154. L'augmentation marginale du nombre des postes locaux est due essentiellement au recrutement d'un nombre supplémentaire d'enseignants pour faire face à l'accroissement des effectifs scolaires.

## 2. Rémunération du personnel local

155. Avec la participation des représentants du personnel et de l'administration, la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) a mené des enquêtes approfondies sur les salaires de tous les fonctionnaires locaux en République arabe syrienne, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, ainsi que du personnel enseignant en Jordanie. Le Comité de la CFPI a recommandé la majoration des salaires, des indemnités pour charges de famille et des ajustements intérimaires en matière de sécurité sociale, ce qui accroîtra d'environ 23,9 millions de dollars par an les dépenses de l'Office afférentes au personnel. D'autres recommandations de la CFPI concernant les sursalaires relatifs aux différences d'heures de travail, l'assurance maladie et la révision des conditions d'octroi d'indemnités pour charges de famille auraient par ailleurs accru de 6,1 millions de dollars les dépenses relatives au personnel, ce qui aurait porté à 30 millions de dollars au total l'augmentation annuelle de ces dépenses. A elle seule, la majoration de salaires recommandée par la CFPI (y compris l'incorporation de l'indemnité de cherté de vie existante dans les barèmes de salaires) aurait entraîné des dépenses de plus de 21,6 millions de dollars.

156. Le Commissaire général s'est déclaré profondément préoccupé par le fait que les recommandations de la Commission ne semblent pas suffisamment tenir compte des conditions de travail prévalant dans le secteur public des marchés locaux du travail, malgré que l'énorme majorité des employés qui occupent sur ces marchés des postes analogues à ceux de l'UNRWA travaillent précisément dans ce secteur. Tout en reconnaissant que le personnel de l'Office représente son atout le plus précieux et qu'il doit être traité de façon équitable, le Commissaire général ne peut néanmoins justifier devant les donateurs des rémunérations substantiellement plus élevées que celles perçues par la plupart des autres salariés occupant des emplois analogues sur le marché extérieur du travail.

157. Une nouvelle analyse des données recueillies dans le cadre des enquêtes, effectuée par l'administration de l'UNRWA, avec l'aide du secrétariat de la CFPI, s'est traduite par une révision des structures salariales qui accorde au secteur public l'importance qu'il mérite. Les dépenses annuelles nécessaires pour financer les barèmes de salaires établis d'après ces nouvelles structures sont estimées à 16,7 millions de dollars, soit 4,9 millions de dollars de moins que pour les barèmes recommandés par le Comité de la CFPI.

158. Tenant compte des recommandations du Comité de la CFPI et de la nouvelle analyse effectuée par l'administration de l'UNRWA des données recueillies au cours de l'enquête, le Commissaire général est convaincu que des améliorations substantielles des conditions de service sont à la fois justifiées et nécessaires pour maintenir le parallèle avec les conditions de service d'emplois analogues prévalant sur les marchés locaux du travail. Il a par conséquent autorisé la majoration des salaires, des indemnités pour charges de famille et des ajustements intérimaires en matière de sécurité sociale, ce qui coûtera à l'Office 18,8 millions de dollars par an (soit 5,1 millions de dollars par an de moins que la somme de 23,9 millions de dollars qu'aurait entraînée l'application des recommandations du Comité de la CFPI). En ce qui concerne les autres recommandations de la CFPI, l'Office a ajusté les heures de travail pour réduire l'impact des sursalaires relatifs aux différences d'heures de travail et a ajourné l'examen des primes révisées d'assurance maladie et des conditions d'octroi des indemnités pour charges de famille. Cela a permis de ramener de 6,1 millions de dollars (coût qu'auraient entraîné les recommandations de la CFPI) à 2,2 million de dollars l'estimation du coût annuel de ces dépenses. Au total, les majorations autorisées par le Commissaire général reviendront approximativement à 21 millions de dollars par an, soit 9 millions de dollars de moins que si les recommandations de la CFPI avaient été pleinement appliquées.

159. Comme l'Office n'aurait pas pu octroyer en 1984 des majorations de cette ampleur sans avoir à réduire de façon substantielle ses services et son personnel, le Commissaire général a donc décidé de les accorder en deux tranches. La première a figuré dans les états de paie de juin 1984, avec effet rétroactif au 1er novembre 1983, et représentera des dépenses annuelles estimées à 12 millions de dollars. Quant à la deuxième, elle prendra effet le 1er janvier 1985 et entraînera des dépenses supplémentaires de l'ordre de 9,4 millions de dollars par an.

160. Les associations du personnel de l'Office et la CFPI ont critiqué la décision du Commissaire général d'apporter aux conditions de service des améliorations qui ne reflètent pas pleinement les recommandations du Comité de la CFPI. La CFPI a informé le Commissaire général qu'elle ne pourra plus mener des enquêtes salariales pour le compte de l'UNRWA. Néanmoins, le Commissaire général est satisfait du fait que grâce à sa décision, les rémunérations du personnel seront conformes à celles prévalant sur les marchés du travail où l'Office mène ses activités.

161. Outre ces enquêtes salariales approfondies, l'Office a demandé aux experts actuariels de la Caisse commune des retraites des Nations Unies de procéder à une étude détaillée des régimes de sécurité sociale, en vigueur au Moyen-Orient, afin de déterminer quelles modifications il conviendrait d'apporter, le cas échéant, à l'ensemble des indemnités de cessation de service versées par l'Office, et cela dans le but de satisfaire au principe visant à aligner les conditions générales de service au sein de l'Office sur celles prévalant sur le marché local du travail. Le rapport d'expert est attendu vers la mi-août 1984.

### 3. Formation et organisation des carrières

162. Au cours de l'année écoulée, une plus grande attention a été accordée à l'organisation des carrières par le biais de la formation. Avec l'aide de consultants détachés auprès de l'Office par le Gouvernement canadien, il a été procédé à une évaluation des compétences nécessaires pour atteindre une plus grande efficacité aux niveaux moyen et supérieur des postes de direction. Des cours sont organisés au sein même de l'Office en vue de l'application des techniques de supervision et de simplification du travail et un plus grand nombre de fonctionnaires ont suivi certains cours de gestion offerts par d'autres institutions. Par ailleurs, des fonctionnaires recrutés localement suivent des cours d'anglais.

163. En outre, le personnel enseignant et médical relevant des Départements de l'éducation et de la santé reçoit une formation dans des domaines professionnels spécifiques, grâce à des bourses de l'Unesco et de l'OMS; le personnel des services d'assistance sociale relevant du Département des services de secours bénéficie lui aussi d'une formation idoine. D'une façon générale, le personnel est encouragé à acquérir des qualifications académiques et professionnelles plus élevées, surtout lorsque celles-ci ont un rapport direct avec le travail de l'Office, auquel cas, une aide financière peut être accordée sous forme de bourses d'études et de périodes spéciales de congé payé.

## F. Questions juridiques

### 1. Fonctionnaires de l'Office

164. Durant la période considérée 4/, le nombre des fonctionnaires de l'Office arrêtés et détenus par les autorités locales a été quelque peu inférieur à celui de l'an dernier, mais il n'en est pas moins resté un sujet de préoccupation, particulièrement dans les cas où aucun chef d'accusation n'a été retenu :

	<u>Gaza</u>	<u>Rive occidentale</u>	<u>Jordanie</u>	<u>République arabe syrienne</u>	<u>Liban</u>
Arrêtés et libérés sans avoir été inculpés ou traduits en justice	3	9	10	4	14
Inculpés et jugés	1	1	0	0	0
Encore détenus au 30 juin 1984, sans avoir été inculpés	0	0	0	0	0

165. En novembre 1983, les forces de défense israéliennes au Liban ont relâché la plupart des fonctionnaires qu'elles détenaient, bien qu'il y ait eu depuis un certain nombre d'arrestations (certaines pour la seconde fois) et de libérations. Actuellement, trois fonctionnaires de l'Office sont en détention, dont deux depuis plus de deux ans qui ont été transférés du Liban en Israël. L'UNRWA estime que les agissements des autorités israéliennes sont contraires aux dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946 et de la quatrième Convention de Genève de 1949.

166. L'Office n'a pas réussi à obtenir l'autorisation d'entrer en contact avec ses fonctionnaires en détention, à l'exception de certains d'entre eux détenus par les autorités libanaises. Il n'a pas obtenu non plus, en temps voulu, des gouvernements ou autres autorités concernées, des explications adéquates sur les raisons de l'arrestation ou de la détention de ses fonctionnaires. Comme il a été mentionné dans les rapports des années précédentes, l'Office ne peut, en l'absence de renseignements suffisants, établir si les fonctions officielles de ses fonctionnaires sont en jeu, ni assurer que soient effectivement respectés les droits et devoirs découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946 et de ses règlements pertinents.

167. Le rapport de l'an dernier 5/ faisait état de la demande présentée par le Secrétaire général des Nations Unies au Gouvernement israélien l'invitant à reconsidérer la position qu'il avait adoptée, à savoir qu'il appartenait effectivement au gouvernement lui-même de déterminer si les chefs d'accusation retenus contre un fonctionnaire portaient ou non sur un acte officiel de sa part. Le Secrétaire général avait réaffirmé que c'est à l'Organisation elle-même qu'il appartient de le faire. Aucune suite n'a été donnée à cette demande.

168. Le 29 mars 1984, le Gouvernement de la République arabe syrienne a, sans fournir d'explications, demandé au Directeur du bureau de zone de l'UNRWA en Syrie, de quitter le pays dans les 48 heures. Le Commissaire général a immédiatement protesté contre cette mesure, la considérant comme contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies de 1946 et des lettres échangées en août 1967 entre le Ministère syrien des affaires étrangères et le Secrétaire général; il a, par ailleurs, demandé au Gouvernement syrien de revenir sur sa décision et de fournir les raisons qui l'ont amené à prendre une telle mesure. A ce jour, aucune réponse n'a été reçue par l'Office. Le Directeur du bureau de zone a quitté Damas le 31 mars 1984. Le Secrétaire général des Nations Unies a exprimé au Gouvernement de la République arabe syrienne sa profonde inquiétude et a formulé l'espoir que les autorités syriennes accorderont la plus grande importance aux problèmes suscités par ce cas.

169. L'Office n'a pas encore aplani les difficultés concernant la pleine reconnaissance pour ses fonctionnaires expatriés, en poste en Jordanie, de certains privilèges accordés normalement lors de l'arrivée dans le pays (voir par. 160 du rapport de l'an dernier) 5/.

170. En Jordanie, l'Office a continué à connaître des problèmes résultant du fait que ses fonctionnaires sont appelés à faire leur service militaire obligatoire. Un fonctionnaire a été condamné à un mois de prison pour ne pas s'être conformé à cette obligation. L'Office a rappelé que ses fonctionnaires sont dispensés du service militaire, mais le gouvernement a fait savoir que tous les citoyens jordaniens doivent s'y soumettre sans exception.

171. L'Office n'a enregistré aucun progrès en ce qui concerne les restrictions imposées par les autorités israéliennes quant au déplacement en mission de ses fonctionnaires sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza (voir par. 161 du rapport de l'an dernier) 5/. Il a, par ailleurs, continué à soulever auprès des autorités syriennes la question de leur refus d'accorder des visas de sortie et de réadmission aux fonctionnaires syriens et palestiniens recrutés localement et munis du laissez-passer de l'Organisation des Nations Unies qui sont appelés à se déplacer en mission officielle. Aucun progrès n'a été réalisé dans ce domaine.

172. Les difficultés rencontrées par l'Office concernant l'interrogatoire de ses fonctionnaires par les autorités israéliennes, sur la rive occidentale, se sont atténuées. Par contre, dans la bande de Gaza, les autorités israéliennes continuent de convoquer certains fonctionnaires aux fins d'interrogatoire, souvent durant les heures de service, et cela pendant plusieurs jours consécutifs (voir par. 162 du rapport de l'an dernier) 5/. En l'absence de toute autre information, l'UNRWA considère cette pratique comme punitive, sans compter qu'elle perturbe ses activités, et a fait part, à plusieurs reprises, aux autorités de ses préoccupations.

173. La protection du personnel de l'Office au Liban (ainsi que celle des réfugiés en général, voir par. 30 à 32) continue d'être une source de préoccupation. L'appartement d'un haut fonctionnaire recruté localement, qui avait été auparavant menacé par un groupe se faisant appeler le "Front de libération du Liban des étrangers", a été rendu inhabitable à la suite de deux attaques successives; au cours de l'une d'elles, un véhicule de l'Office stationné à proximité a été également détruit. A chaque fois, l'Office a demandé aux forces israéliennes d'enquêter sur la question, de prévenir de nouvelles attaques et d'assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies.

174. En juin 1984, des menaces anonymes de mort ont été adressées à deux fonctionnaires internationaux de l'Office à Beyrouth s'ils ne quittaient pas immédiatement le pays. Ces menaces ne pouvaient être ignorées et les deux fonctionnaires furent évacués. Les autorités libanaises en ont été dûment informées. L'Office considère cette affaire avec la plus grande inquiétude car il ne peut opérer au Liban que si tous ses fonctionnaires, y compris les fonctionnaires internationaux, sont en mesure de remplir leur tâche sans être en butte à des intimidations.

175. Pour la première fois depuis sa création et conformément aux dispositions des règlements 11.1 et 11.2 régissant son personnel local, l'Office a constitué un Comité spécial d'arbitrage chargé de trancher dans les cas d'appels contre des décisions administratives ou des mesures disciplinaires.

## 2. Services et locaux de l'Office

176. La plupart des couvre-feu imposés par les autorités israéliennes sur la rive occidentale ont duré quelques heures et n'ont guère entravé les activités de l'Office. Le couvre-feu le plus long a duré quatre jours, du 13 au 17 novembre 1983, au camp de Dheiché, où les services essentiels ont néanmoins été maintenus.

177. Cependant sur la rive occidentale, les autorités israéliennes ont bloqué à l'aide de briques et de ciment les entrées des camps d'Arroub, Dheiché et Kalandia, aggravant ainsi les conditions de vie des habitants de ces camps et rendant encore plus difficile à l'Office la prestation de ses services, notamment l'enlèvement

des ordures et le vidage des fosses septiques. En juillet, la barricade érigée précédemment à l'entrée principale du camp de Kalandia a été renforcée. Une route nouvellement ouverte par l'Office dans le camp de Dheiché a été également fermée de novembre jusqu'à la fin du mois de mai. Certaines voies d'accès menant aux rues principales des camps de Jalazone et d'Aşkar ont été également bloquées, jusqu'à la fin de 1984 dans ce dernier camp. Ces mesures ont été prises à la suite d'incidents marqués par des jets de pierres. Les frais entraînés par la construction de ces barricades ont dû être, au camp d'Askar, assumés par les familles réfugiées vivant à proximité.

178. Dans huit abris situés dans les camps de Jalazone et d'Aida, des pièces ont été fermées et scellées par les autorités israéliennes, à titre de mesure punitive contre les familles qui y vivent, pour des actes hostiles imputés à certains de leurs membres. En outre, un abri situé dans le camp de Balata a subi partiellement un sort analogue. L'Office a soulevé ces questions auprès des autorités israéliennes.

179. Les autorités militaires ont riposté aux pierres lancées contre leurs véhicules par des enfants et des stagiaires de Kalandia en fermant le Centre de formation professionnelle de Kalandia pendant 48 jours, à compter du 1er novembre 1983 et l'école de filles de Kalandia pendant 60 jours, à compter du 2 novembre 1983. Des incidents analogues ont entraîné la fermeture des écoles de filles et de garçons de Jalazone pendant 25 jours. Pour décourager de tels incidents, l'Office a surélevé le mur d'enceinte du centre de formation professionnelle de Kalandia et de l'école des filles, ainsi que d'autres installations situées de l'autre côté de la route, dans le camp de Kalandia. De nouveaux incidents avec jets de pierres s'étant produits en mai et juin, l'Office a érigé de nouvelles barrières et autres dispositifs de protection autour de ses écoles et autres installations; il compte poursuivre et développer ces travaux durant les vacances d'été.

180. Dans la bande de Gaza, les troupes israéliennes ont de nouveau pénétré dans les locaux de l'UNRWA, en violation des privilèges et immunités de l'Office. Une fois, des militaires sont entrés dans l'enceinte bien définie du Bureau de zone en escaladant la grille pour prendre, à partir du toit, des photographies de manifestants se trouvant dans les locaux avoisinants, mais ils sont repartis peu après avoir été requis de quitter les lieux. Une autre fois, à la suite d'un incident au cours duquel une grenade à main avait été lancée dans une rue avoisinante, des soldats ont pénétré dans une école de l'UNRWA et y ont procédé pendant plusieurs heures à l'interrogatoire des élèves. La situation a été exacerbée par le fait que des élèves de 11 ans ont été giflés au cours des interrogatoires. Ces incidents ont été portés à l'attention des autorités militaires par l'Office qui a demandé à obtenir l'assurance que cela ne se répétera plus.

181. Sur la rive occidentale, quatre centres d'activités de jeunes sont encore fermés sur ordre des autorités israéliennes: celui de Kalandia depuis le 13 décembre 1981, Dheiché depuis le 16 avril 1982, Balata depuis le 24 février 1983 et Aïda, depuis le 11 mars 1983. Le centre de Fawwar a rouvert ses portes le 14 juin 1984. Dans la bande de Gaza, le centre d'activités de jeunes à Rafah est fermé depuis le 18 août 1983 par les autorités israéliennes (voir par. 146).

182. Les difficultés qui ont surgi avec les autorités israéliennes dans la bande de Gaza par suite de l'ingérence de celles-ci dans les travaux de construction de l'Office ont déjà été signalées les années précédentes (voir par. 167 du rapport de

l'an dernier) 5/. Les autorités israéliennes ont invoqué une législation locale de 1960, concernant l'autorisation des travaux de construction. L'Office a rétorqué que cette législation n'est pas applicable dans son cas, ce qui avait été confirmé explicitement par le Gouvernement égyptien qui avait lui-même établi cette législation. La question de principe n'est pas encore réglée, bien que des progrès aient été réalisés grâce à des dispositions pratiques, dans le cadre desquelles l'Office coordonne ses nouveaux projets de construction avec les autorités israéliennes sans avoir à soumettre ses actes à un contrôle extérieur.

183. Bien que la réalisation de la plupart des projets de construction soit actuellement en bonne voie, l'Office attend néanmoins depuis trois mois déjà la permission de construire 24 salles de classe pour éviter l'utilisation des locaux par trois groupes d'élèves successifs, bien que les autorités israéliennes l'aient assuré qu'elles considéraient la question d'un oeil favorable. Divers autres projets, portant principalement sur des travaux financés par la communauté, entrepris dans les écoles et les centres d'activités de jeunes, sont encore arrêtés par les autorités qui ont invoqué deux raisons à leurs objections. La première concerne la provenance des fonds, qu'elles estiment émaner de l'Organisation de libération de la Palestine; quant à la deuxième, elle découle de leur aversion pour les centres d'activités de jeunes, considérés comme foyers potentiels d'activités politiques dirigées contre elles. L'Office estime que la communauté locale doit être encouragée à financer des projets scolaires plutôt que de compter uniquement sur lui et que les centres d'activités de jeunes sont l'un des rares endroits où les jeunes gens peuvent canaliser leur énergie de façon saine, plutôt que de traîner dans les rues des camps surpeuplés. Le siège de l'Office à Vienne fournit les fonds nécessaires à ces projets. Les discussions se poursuivent avec les autorités israéliennes sur ces sujets de désaccord. Entre temps, les contrats dont l'exécution a été arrêtée par les autorités ont donné lieu à des réclamations de la part des entrepreneurs, réclamations que l'UNRWA, à son tour, a présentées aux autorités israéliennes.

184. Dans la bande de Gaza, les sentiments de profonde appréhension éprouvés par les réfugiés au sujet de la démolition de leurs abris, ont été aggravés par la démolition, au camp de la Plage, par les autorités israéliennes, de 73 pièces appartenant à 35 familles comptant plus de 200 personnes. Les autorités prétendent que ces constructions étaient en contravention avec les règlements régissant les travaux de construction et qu'elles avaient été effectuées en dehors du périmètre du camp, sur des terrains appartenant à l'Etat. Dans le camp de Rafah, les autorités ont mis sur la liste des abris à démolir un certain nombre d'abris considérés comme illégaux. Au cours de l'opération de démolition qui a été effectuée au bulldozer, un enfant a été tué, ce qui a mis fin à l'opération. A plusieurs reprises, l'Office a été informé par les autorités que de nouvelles voies étaient construites dans les camps, pour des raisons de sécurité, devant entraîner la démolition d'un plus grand nombre d'abris. Dans le camp de Nousseirat, quelque 35 abris ont été marqués au rouge pour des raisons inconnues. Tous ces facteurs, ainsi que certains rapports de presse, ont accru le sentiment de peur parmi les réfugiés. On trouvera de plus amples détails dans le rapport du Secrétaire général concernant les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza (A/39/457). (Voir également par. 139 à 141.)

185. Dans le rapport de l'an dernier 5/, il était question au paragraphe 169 d'une école de l'Office à Tyr, qui avait été occupée par les forces israéliennes après l'invasion du sud du Liban en juin 1982, et dont l'Office réclamait de façon pressante la restitution. En novembre 1983, le bâtiment avait été presque entièrement détruit par l'explosion d'un camion bourré d'explosifs qui avait été

garé dans la cour. L'Office poursuit avec les autorités israéliennes la question de la restitution de cette école et a également présenté une demande d'indemnisation pour la valeur du bâtiment.

186. L'Office a rencontré également d'autres problèmes suscités par l'occupation de ses locaux au Liban. C'est ainsi qu'une école située dans le camp de Chatila avait été occupée d'abord par une unité de la force multinationale stationnée à Beyrouth, puis par une unité de l'armée libanaise. L'Office a dû supporter un surcroît de dépenses pour rendre utilisable le bâtiment après sa restitution. Bien plus grave encore a été le fait que le centre de formation de Sibline est occupé depuis septembre par les milices du Parti socialiste progressiste libanais (PSP). La literie, le matériel de cuisine et autres ustensiles ont été emportés du centre en octobre. Entre le 19 et le 22 janvier, quelque 200 obus ont très gravement endommagé les locaux du centre, situés sur une colline d'importance stratégique surplombant la route côtière. Les représentations faites auprès des responsables du PSP n'ont abouti à aucun résultat. (Voir également par. 5 et 60.)

187. A titre de mesure punitive, les forces israéliennes dans le sud du Liban ont démolé, en septembre, deux abris de réfugiés dans le camp de Bourj el-Chémali et un abri dans le camp d'Ain el-Hilwé. Ces démolitions ont causé des dégâts aux murs des abris adjacents. L'Office a officiellement protesté contre ces démolitions auprès des autorités israéliennes; il a aidé les réfugiés à reconstruire leurs abris et présenté aux autorités israéliennes une demande de compensation.

188. En mai 1984, de graves incidents se sont produits dans le camp d'Ain el-Hilwé, lorsque des militaires israéliens ont encerclé certains abris de réfugiés dans lesquels ils ont procédé à des perquisitions. Au cours de cette opération, on a fait exploser une charge de dynamite, sans avertissement préalable, et la déflagration a blessé grièvement trois réfugiés et légèrement plusieurs autres. Huit abris ont été gravement endommagés et 19 autres ont subi des dégâts mineurs. Malgré ses efforts, le personnel de l'UNRWA n'a pas pu entrer en contact avec les autorités militaires israéliennes, en dépit des assurances qu'il avait reçues auparavant de pouvoir le faire promptement en pareilles circonstances. A Saïda, un haut fonctionnaire de l'Office s'est vu refuser l'accès du Bureau de liaison des forces de défense israéliennes et a été prévenu que l'officier de service refusait de le voir. Par ailleurs, les responsables de l'Office n'ont pas pu entrer en contact téléphonique avec le quartier général des forces de défense israéliennes, qui leur avait donné pourtant ses numéros à cette fin. Cette impossibilité d'entrer en contact avec les autorités militaires israéliennes en cas d'urgence préoccupe gravement l'Office qui a protesté contre cette situation et demandé au Gouvernement israélien de prendre les mesures appropriées pour lui permettre d'entrer rapidement en contact avec les responsables militaires israéliens en cas de besoin. La situation s'est quelque peu améliorée par la suite.

189. En Jordanie, certaines écoles de l'Office ont été utilisées par le gouvernement comme centres d'enregistrement des électeurs et, plus tard, comme bureaux de vote. L'Office a protesté contre une telle utilisation de ses installations et ne peut accepter l'explication fournie par le gouvernement, à savoir que celui-ci avait été contraint d'utiliser les locaux en question à cause de l'absence de bâtiments publics dans les camps.

### 3. Créances sur les gouvernements

190. Dans sa résolution 38/83 I du 15 décembre 1983, l'Assemblée générale avait demandé à Israël de dédommager l'Office pour les dégâts qu'il a subis dans ses biens et installations du fait de l'invasion israélienne du Liban en 1982. Une

demande d'indemnisation de 4 381 867 dollars a été présentée à Israël parallèlement à une autre demande d'indemnisation de 194 901 dollars concernant les pertes et dégâts subis par l'Office au cours des opérations militaires israéliennes entreprises au Liban avant juin 1982.

191. Malgré les efforts qu'il a continué à déployer, l'Office n'a pas réussi à savoir du Gouvernement israélien si celui-ci a achevé l'examen des demandes d'indemnisation présentées en 1969 et faisant suite aux hostilités de 1967.

192. L'Office n'est pas non plus en mesure de signaler quelque progrès que ce soit en ce qui concerne les réclames présentées au Gouvernement jordanien.

CHAPITRE III

FINANCEMENT DES ACTIVITES DE L'UNRWA

A. Opérations financières ordinaires en 1983

193. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif de l'état des recettes et dépenses de l'UNRWA par rapport au budget ordinaire de 1983 6/ :

<u>Recettes</u>	<u>(Milliers de dollars des Etats-Unis)</u>
Gouvernements	130 793
Organisations intergouvernementales	24 272
Organismes des Nations Unies	7 710
Organisations non gouvernementales	3 509
Recettes diverses	3 268
Différences de change	<u>4 915</u>
 Recettes totales	 174 467

<u>Dépenses</u>	Inscrites au budget	<u>Effectives</u>			
		<u>Total</u>	<u>Renouvelables</u>	Non	<u>Total</u>
				renouvelables	
Services d'éducation	131 523	114 341	11 153	125 494	
Services de santé	42 276	38 054	1 898	39 952	
Services de secours	21 204	18 418	964	19 382	
Autres dépenses	<u>12 490</u>	<u>608</u>	<u>9 937</u>	<u>10 545</u>	
 Dépenses totales	 <u>207 493</u>	 <u>171 421</u>	 <u>23 952</u>	 <u>195 373</u>	

Excédent des dépenses et engagements sur les recettes,  
couvert en puisant dans les avoirs de l'Office. 20 906

---

B. Financement des opérations de secours d'urgence au Liban

194. Les opérations de secours d'urgence au Liban ont fait l'objet d'un budget et d'une comptabilité séparés de ceux des programmes ordinaires de l'Office. Un certain nombre d'appels spéciaux ont été lancés pour couvrir les dépenses afférentes. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif du financement de ces opérations de juin 1982 à mars 1984 :

Appels à ce jour (non compris  
la reconstruction)

Appel initial, juin 1982	39 000
Appel révisé, novembre 1982 (21,5 millions de dollars pour les dépenses en 1982 et 21,9 millions de dollars pour 1983)	43 400
Appel en avril 1983 pour poursuivre les opérations de secours d'urgence tout au long de l'hiver 1983/1984	9 135
Appel pour le nord du Liban, novembre 1983	1 246
Total	53 781

Recettes obtenues en réponse à ces appels

Gouvernements et organisations intergouvernementales	41 289
Organismes des Nations Unies	2 276
Organisations non gouvernementales	6 354
Total <u>a/</u>	49 919

Dépenses et engagements

Juin à décembre 1982	20 638
Janvier à décembre 1983	37 067
A partir de janvier 1984	4 172
Dépenses totales	61 877

a/ Non compris 256 921 dollars représentant une partie des contributions promises mais non versées qui ont été éliminées à présent de la comptabilité.

L'insuffisance des recettes a été compensée en puisant dans les stocks et les fonds de l'Office destinés aux programmes ordinaires.

C. Programme de reconstruction d'urgence au Liban, phase I

195. Le 24 juin 1983, le Commissaire général a lancé un appel en vue d'obtenir des fonds pour financer la reconstruction des installations de l'Office et de l'infrastructure des camps et pour permettre aux réfugiés vivant dans les camps de restorer leurs logements. Cette phase ne comprend que les travaux que l'Office peut entreprendre immédiatement et qu'il espère pouvoir achever au cours des prochains mois (voir par. 177 du rapport annuel pour 1982/1983) 5/.

196. On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif du financement de ce programme, jusqu'au 30 juin 1984, qui a fait l'objet d'un budget et d'une comptabilité séparés de ceux des programmes ordinaires de l'Office:

	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>Total</u>
	<u>(Milliers de dollars E.-U.)</u>		
<b>Recettes</b>			
Gouvernements	5 442	4 738	10 180
Organisations non gouvernementales	-	45	45
	<u>5 442</u>	<u>4 783</u>	<u>10 225</u>

	<u>Budget</u>	<u>Fonds engagés</u>
	<u>(Milliers de dollars E.-U.)</u>	

Relogement des réfugiés	7 060	2 892
Infrastructure des camps	2 620	1 152
Reconstruction des installations de l'UNRWA	2 570	1 398
Équipement des installations reconstruites	380	-
Réserves pour imprévus	370	-
	<u>13 000</u>	<u>5 442</u>

(Pour les détails concernant la mise en oeuvre de ce programme voir par. 24 à 29).

#### D. Budget ordinaire révisé pour 1984

197. Le projet initial de budget pour 1984 a été soumis dans le chapitre III du rapport annuel de 1982-1983 5/. Au mois de juin 1984, les estimations budgétaires ont été révisées et portées de 233 millions de dollars à 235,1 millions de dollars, soit une augmentation de 2,1 millions de dollars. Cette augmentation résulte de la nécessité de verser au personnel local 1,1 million de dollars de plus que prévu (voir par. 155 à 160), de l'augmentation des subventions versées aux hôpitaux (0,5 million de dollars supplémentaires) et de diverses hausses des coûts dans l'ensemble de la zone d'activité (0,5 million de dollars).

#### E. Projet de budget ordinaire pour 1985

198. Le projet de budget relatif aux programmes ordinaires de l'UNRWA en 1985 s'élève à 258,2 millions de dollars, soit une augmentation de 23,1 millions de dollars (10 p. 100) par rapport au budget de 1984. Cela est dû à une augmentation de 27,2 millions de dollars au titre des dépenses renouvelables, en partie compensée par une réduction de 4,1 millions de dollars dans les dépenses non renouvelables 7/.

199. Les dépenses renouvelables prévues dans le projet de budget de 1985 se chiffrent à 231 millions de dollars contre 203,8 millions de dollars en 1984. Cet accroissement de 27,2 millions de dollars couvre : les augmentations normales du coût des programmes (1,4 million de dollars, chiffre ramené à 0,7 million de dollars grâce à des économies) principalement pour les services d'éducation, du fait de la poussée naturelle des effectifs scolaires; les majorations normales des salaires (3,6 millions de dollars); d'autres dépenses de personnel (18,5 millions de dollars, dont 9,4 millions de dollars sont destinés à couvrir en 1985 le coût de la deuxième tranche du relèvement des salaires et autres éléments de rémunération du personnel local (voir par. 159) et 9,1 millions de dollars pour compenser la persistance des effets de l'inflation); les améliorations apportées aux services

(2,5 millions de dollars) et l'effet continu de l'inflation sur les dépenses non relatives au personnel (2 millions de dollars, y compris des subventions plus élevées versées aux hôpitaux). En supposant qu'il n'y aura pas d'importantes fluctuations dans les taux de change actuels, l'Office ne s'attend pas à enregistrer des pertes (ou des gains) dans ce domaine en 1985. Par conséquent, aucune réserve particulière n'a été prévue pour compenser d'éventuelles pertes de taux de change en 1985, étant donné que les fluctuations normales qui s'opèrent tous les jours sur le marché des changes peuvent être absorbées, les différents mouvements tendant à s'annuler les uns les autres.

200. Les dépenses non renouvelables prévues dans le projet de budget de 1985 s'élèvent à 27,2 millions de dollars contre 31,3 millions de dollars en 1984. Elles prévoient : le remplacement des véhicules et du matériel hors d'usage (1,7 million de dollars); la construction de salles de classe supplémentaires (1 million de dollars); des remplacements, additions et améliorations urgents d'infrastructure, notamment dans les domaines de l'éducation, du logement, des services médicaux et de l'assainissement du milieu (19,3 millions de dollars); l'augmentation des réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel local (5 millions de dollars, dont 2,3 millions de dollars pour financer l'application des recommandations de la CFPI concernant les salaires et indemnités du personnel local non encore versés) et les frais de rapatriement (0,2 million de dollars) (voir également par. 211 et 212).

201. Les crédits prévus pour couvrir l'accroissement des dépenses de personnel exigent quelque explication. La majeure partie de l'aide apportée par l'Office aux réfugiés est fournie sous forme de services, particulièrement ceux dispensés par les enseignants et le personnel de la santé. Par conséquent, les dépenses de personnel constituent, de loin, le poste le plus important dans le budget de l'Office (quelque 71 p. 100 en 1984 et 1985). Il s'ensuit que les effets d'une forte inflation sur ces dépenses ont une importante répercussion sur l'ensemble du budget.

202. Cela mis à part, l'Office envisage de nouveau un accroissement du nombre de ses fonctionnaires, principalement à cause de la poussée naturelle des effectifs scolaires qui exige un nombre accru d'enseignants et d'inspecteurs de l'enseignement.

203. En 1985, les services d'éducation représenteront près de 66 p. 100 du budget total, contre 22 p. 100 pour les services de santé, 10 p. 100 pour les services de secours et 2 p. 100 pour les autres dépenses. (Les chiffres correspondants dans le budget de 1984 sont : 64 p. 100 pour les services d'éducation, 20 p. 100 pour les services de santé, 10 p. 100 pour les services de secours et 6 p. 100 pour les autres dépenses).

204. En ce qui concerne les services d'éducation, des crédits ont été prévus au titre des dépenses renouvelables pour assurer la poursuite du programme d'enseignement général et financer les programmes de formation professionnelle, technique et pédagogique avant l'emploi dispensés dans les centres de l'Office, en tenant compte de l'accroissement naturel des effectifs bénéficiant de ces programmes. Figurent également au titre des services d'éducation, une certaine formation professionnelle, dispensée hors des centres de l'UNRWA, et d'autres activités mineures, ainsi que l'octroi de bourses d'études dans des universités situées à l'intérieur ou à proximité de la zone d'activité de l'Office. Le budget prévoit au titre des dépenses non renouvelables des crédits pour la construction et l'équipement de nouvelles salles de classe pour remplacer les locaux inadéquats et

éviter l'utilisation des salles par trois équipes successives; la construction de nouvelles salles à usages multiples, de bibliothèques scolaires et de laboratoires de sciences; et pour des travaux exceptionnels d'entretien et de réparation majeure de vieilles écoles et autres installations, ainsi que des améliorations d'infrastructure dans les centres de formation de l'Office.

205. En ce qui concerne les services de santé, qui comprennent les soins médicaux et les programmes d'alimentation d'appoint et d'assainissement du milieu, le projet de budget prévoit des crédits pour améliorer et étendre quelque peu les services existants afin d'assurer les besoins essentiels d'une population réfugiée légèrement plus nombreuse en 1985. L'objectif de l'Office a toujours été de veiller à ce que le niveau de ses services de santé ne soit pas inférieur à celui des services dispensés par les gouvernements des pays d'accueil à leurs propres ressortissants. La hausse rapide des frais hospitaliers et du coût des fournitures, des installations et de la rémunération du personnel travaillant dans les centres de santé de l'Office, continue de rendre extrêmement difficile la réalisation de cet objectif. Le programme d'assainissement du milieu permet seulement de faire face aux besoins minima jugés indispensables au maintien des services collectifs d'assainissement et d'approvisionnement en eau, garantissant des conditions raisonnables de salubrité dans les camps de réfugiés.

206. On s'attend, en 1985, à une augmentation des dépenses relatives au personnel des services de santé et aux autres coûts afférents à ces services, principalement du fait de l'inflation; en outre un petit nombre de fonctionnaires supplémentaires sera requis. Des crédits sont prévus pour financer le remplacement indispensable du matériel utilisé dans les centres de soins médicaux, d'alimentation d'appoint et d'assainissement du milieu dans les camps et pour procéder à des améliorations hautement souhaitables dans les installations (y compris les systèmes d'égout, les réseaux de distribution d'eau et la construction de centres de santé et d'alimentation d'appoint). Les programmes visant à améliorer l'assainissement dans les camps comprennent également des projets d'auto-assistance, à la réalisation desquels les réfugiés participent aux côtés de l'Office.

207. Pour ce qui est des services de secours, qui comprennent la fourniture d'abris, une aide aux personnes particulièrement démunies et un programme d'assistance sociale, des crédits ont été prévus pour maintenir ces services en 1985 au même niveau qu'en 1984, à l'exception d'une modeste expansion du programme d'aide aux personnes démunies (1,3 million de dollars). Compte tenu de l'accroissement des dépenses de personnel, on s'attend donc à ce que les dépenses renouvelables soient légèrement plus élevées que celles de l'année précédente. Si l'Office disposait de ressources suffisantes, il améliorerait en priorité l'aide accordée aux personnes démunies, qui demeure inadéquate.

208. Les estimations des dépenses non renouvelables prévoient principalement des améliorations dans le domaine du logement et des routes, le remplacement de matériel indispensable, la rénovation des centres de couture et la contribution de l'Office aux projets d'auto-assistance.

209. Au titre des dépenses communes, des crédits sont prévus pour financer l'ensemble des services d'appui et des activités qui soutiennent les programmes opérationnels de l'Office; ces dépenses s'inscrivent dans les trois grandes catégories suivantes :

a) Services d'approvisionnement et de transport, qui s'occupent de l'achat, du contrôle et de l'entreposage des marchandises et du matériel, des formalités portuaires et du transport des personnes et des marchandises dans les zones d'activité de l'Office;

b) Administration générale comprenant les services d'administration générale aux sièges de l'Office, à Vienne et Amman, dans les cinq bureaux de zone (y compris les services à l'échelon des districts et des camps) et dans les bureaux de liaison à New York et au Caire, ainsi que les services de presse et d'information;

c) Autres services intérieurs qui englobent les activités suivantes : services administratifs et du personnel, services linguistique, juridique, financier et d'informatique, vérification des comptes par un service de l'UNRWA et par des contrôleurs de l'extérieur, services techniques (architecture et génie civil) et services de protection.

210. Les tableaux récapitulatifs des estimations budgétaires, qui font suite au paragraphe 215 ci-dessous, indiquent l'allocation des dépenses communes entre les trois principales catégories de services dispersés par l'Office : éducation, santé et secours. Cette allocation est faite sur la base d'une étude détaillée des activités courantes de l'Office dans tous ses services, qui a permis d'extraire ces coûts sous forme de moyennes pondérées.

211. Le budget pour 1985 prévoit au titre des autres dépenses un montant d'environ 6,2 millions de dollars contre 13,9 millions de dollars en 1984. Sur ce montant, un million de dollars servira à couvrir les dépenses renouvelables de personnel encore encourues dans le processus d'élimination du programme de distribution de rations de base. Quelque 5,2 millions de dollars, au titre des dépenses non renouvelables, comprennent les ajustements, opérés une fois pour toutes, des réserves prévues pour les indemnités de fin de service du personnel local (5 millions de dollars en 1985 contre 12,3 millions de dollars en 1984) et un accroissement des réserves prévues pour le rapatriement éventuel du personnel local transféré de Beyrouth à Vienne et Amman (0,2 million de dollars).

212. Il convient d'attirer l'attention sur l'insuffisance des réserves prévues dans le budget. Le taux d'accroissement des indemnités de fin de service dues à ses 17 000 fonctionnaires a dépassé de loin la capacité de l'Office de les financer. En cas de suspension brutale de ses activités par suite d'une pénurie de fonds, ou de toute autre cause, la totalité du personnel local aura droit à des indemnités de fin de service estimées actuellement à 70 millions de dollars pour lesquelles aucune réserve n'a été constituée à ce jour.

213. Compte tenu de cette charge qui pèse lourdement sur la viabilité financière de l'Office, le Commissaire général avait préconisé, lors de la trente-sixième session de l'Assemblée générale, que l'obligation éventuelle de verser des indemnités de cessation de service, en cas de licenciement en masse, soit imputée au budget ordinaire des Nations Unies. Cette suggestion du Commissaire général n'a pas été retenue. Il est par conséquent évident que si le mandat de l'Office n'est pas prorogé, ou si ce dernier doit, pour toute autre raison, cesser ses activités, il sera nécessaire d'établir un budget spécial pour les indemnités de licenciement qui devra être financé séparément.

214. Il faut également attirer l'attention sur certaines autres obligations financières qui ne sont pas englobées dans ces estimations budgétaires et qui se présentent comme suit :

a) Le coût des améliorations qui seront apportées aux indemnités de fin de service du personnel et autres bénéfiques, en matière de sécurité sociale, à la suite de l'étude comparative entreprise par les consultants actuaires de la Commission de la fonction publique internationale par rapport au marché extérieur du travail. En attendant le rapport des consultants, il n'est pas possible de procéder à une évaluation des coûts entraînés;

b) Une réserve pour l'achat de rentes annuelles destinées aux épouses à charge de fonctionnaires décédés en service; le coût de ces rentes n'a pas été encore déterminé mais compte tenu des cas existants, il pourrait atteindre 3 millions de dollars.

#### F. Résumé des estimations budgétaires pour 1984 et 1985

215. Les estimations budgétaires des programmes ordinaires de l'Office en 1985 sont récapitulées dans les tableaux suivants qui indiquent également, aux fins de comparaison, les chiffres correspondants dans le budget révisé de 1984. Le tableau A comprend les prévisions relatives aux dépenses renouvelables, le tableau B celles concernant les dépenses non renouvelables et le tableau C celles ayant trait aux dépenses totales.

#### Tableau A

##### Dépenses renouvelables

(Milliers de dollars des États-Unis)

	<u>1985</u> <u>Projet de</u> <u>budget</u>	<u>1984</u> <u>Budget</u> <u>révisé</u>
<b>I. <u>Services d'éducation</u></b>		
Enseignement général		
Enseignement primaire élémentaire	69 069	61 561
Enseignement primaire supérieur	44 590	38 716
Autres activités	<u>7 097</u>	<u>6 426</u>
Total partiel	120 756	106 703
Formation professionnelle et technique	15 879	14 040
Part dans les dépenses communes du titre IV	<u>15 973</u>	<u>14 049</u>
Total	<u>152 608</u>	<u>134 792</u>
<b>II. <u>Services de santé</u></b>		
Services médicaux	22 197	18 792
Alimentation d'appoint	12 492	11 542
Assainissement du milieu	9 207	7 940
Part dans les dépenses communes du titre IV	<u>8 596</u>	<u>7 562</u>
Total	<u>52 492</u>	<u>45 836</u>
<b>III. <u>Services de secours</u></b>		
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	12 307	10 892
Services de secours et d'assistance sociale	4 395	3 811
Abris	627	606
Part dans les dépenses communes du titre IV	<u>7 577</u>	<u>6 664</u>
Total	<u>24 906</u>	<u>21 973</u>

Tableau A (suite)

	1985	1984
	<u>Projet de budget</u>	<u>Budget révisé</u>
IV. <u>Dépenses communes</u>		
Approvisionnement et transport	10 520	9 280
Autres services intérieurs	15 000	13 126
Administration générale	<u>6 626</u>	<u>5 869</u>
Total	32 146	28 275
Dépenses allouées aux divers programmes	<u>(32 146)</u>	<u>(28 275)</u>
	-	-
V. <u>Autres dépenses</u>		
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de cessation de service du personnel local, nécessité par le relèvement des rémunérations	-	-
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de licenciement du personnel local, en cas de cessation des activités de l'Office	-	-
Ajustement des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local	-	-
Elimination du programme de distribution de rations de base	<u>978</u>	<u>1 213</u>
Total	<u>978</u>	<u>1 213</u>
<u>Total général</u>	230 984	203 814
	=====	=====

Tableau B

Dépenses non renouvelables

(Milliers de dollars des Etats-Unis)

	1985	1984
	<u>Projet de budget</u>	<u>Budget révisé</u>
I. <u>Services d'éducation</u>		
Enseignement général		
Enseignement primaire élémentaire	12 173	11 091
Enseignement primaire supérieur	1 975	1 503
Autres activités	53	116
Total partiel	<u>14 201</u>	<u>12 710</u>
Formation professionnelle et technique	2 378	1 618
Part dans les dépenses communes du titre IV	<u>699</u>	<u>481</u>
Total	<u>17 278</u>	<u>14 809</u>

Tableau B (suite)

	<u>1985</u> <u>Projet de</u> <u>budget</u>	<u>1984</u> <u>Budget</u> <u>révisé</u>
II. <u>Services de santé</u>		
Services médicaux	1 143	811
Alimentation d'appoint	241	179
Assainissement du milieu	1 245	1 071
Part dans les dépenses communes du titre IV	<u>376</u>	<u>260</u>
Total	<u>3 005</u>	<u>2 321</u>
III. <u>Services de secours</u>		
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	45	108
Services de secours et d'assistance sociale	530	580
Abris	783	596
Part dans les dépenses communes du titre IV	<u>338</u>	<u>241</u>
Total	<u>1 696</u>	<u>1 525</u>
IV. <u>Dépenses communes</u>		
Approvisionnement et transport	545	516
Autres services intérieurs	704	443
Administration générale	<u>164</u>	<u>23</u>
Total	1 413	982
Dépenses allouées aux divers programmes	<u>(1 413)</u>	<u>(982)</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>
V. <u>Autres dépenses</u>		
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de cessation de service du personnel local, nécessité par le relèvement des rémunérations	5 000	9 278
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de licenciement du personnel local, en cas de cessation des activités de l'Office	-	3 000
Ajustement des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local	250	250
Poursuite des opérations de secours d'urgence au Liban	<u>-</u>	<u>106</u>
Total	<u>5 250</u>	<u>12 634</u>
Total général	27 229	31 289
	=====	=====

Tableau C

Dépenses totales

(Milliers de dollars des Etats-Unis)

	1985 <u>Projet de budget</u>	1984 <u>Budget révisé</u>
I. <u>Services d'éducation</u>		
Enseignement général		
Enseignement primaire élémentaire	81 242	72 652
Enseignement primaire supérieur	46 565	40 219
Autres activités	<u>7 150</u>	<u>6 542</u>
Total partiel	<u>134 957</u>	<u>119 413</u>
Formation professionnelle et technique	18 257	15 658
Part dans les dépenses communes du titre IV	<u>16 672</u>	<u>14 530</u>
Total	<u>169 886</u>	<u>149 601</u>
II. <u>Services de santé</u>		
Services médicaux	23 340	19 603
Alimentation d'appoint	12 733	11 721
Assainissement du milieu	10 452	9 011
Part dans les dépenses communes du titre IV	<u>8 972</u>	<u>7 822</u>
Total	<u>55 497</u>	<u>48 157</u>
III. <u>Services de secours</u>		
Aide aux personnes particulièrement nécessiteuses	12 352	11 000
Services de secours et d'assistance sociale	4 925	4 391
Abris	1 410	1 202
Part dans les dépenses communes du titre IV	<u>7 915</u>	<u>6 905</u>
Total	<u>26 602</u>	<u>23 498</u>
IV. <u>Dépenses communes</u>		
Approvisionnement et transport	11 065	9 796
Autres services intérieurs	15 704	13 569
Administration générale	<u>6 790</u>	<u>5 892</u>
Total	33 559	29 257
Dépenses allouées aux divers programmes	<u>(33 559)</u>	<u>(29 257)</u>
	-	-

Tableau C (suite)

	1985	1984
	<u>Projet de</u> <u>budget</u>	<u>Budget</u> <u>révisé</u>
V. <u>Autres dépenses</u>		
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de cessation de service du personnel local, nécessité par le relèvement des rémunérations	5 000	9 278
Ajustement des réserves prévues pour les indemnités de licenciement du personnel local, en cas de cessation des activités de l'Office	-	3 000
Ajustement des réserves prévues pour le rapatriement du personnel local	250	250
Poursuite des opérations de secours d'urgence au Liban	-	106
Elimination du programme de distribution de rations de base	<u>978</u>	<u>1 213</u>
Total	<u>6 228</u>	<u>13 847</u>
Total général	258 213 =====	235 103 =====

G. Financement du budget ordinaire - 1984 et 1985

216. Le budget de l'UNRWA comprend les dépenses en espèces et en nature afférentes à ses activités courantes et couvre une partie de l'accroissement d'un certain passif exigible dont le règlement peut être différé aussi longtemps qu'il n'y a pas de licenciement en masse du personnel. Si l'on déduit du budget de l'Office ce passif exigible, cela réduit les besoins de financement immédiats. Une fois tenu compte des contributions attendues en nature et des contributions accordées par des organisations des Nations Unies, les besoins de l'Office en liquidités se présentent comme suit:

	<u>1984</u>	<u>1985</u>
	(Millions de dollars des Etats-Unis)	
Estimations budgétaires totales	235,1	258,2
Passif exigible	<u>(14,3)</u>	<u>(8,3)</u>
Besoins annuels nets	210,8	249,9
Contributions attendues en nature	<u>(15,8)</u>	<u>(17,0)</u>
Besoins nets en espèces	204,5	232,9
Contributions des Nations Unies, de l'OMS et de l'Unesco	<u>(15,9) a/</u>	<u>(7,5)</u>
Besoins nets en espèces pour financer les programmes	188,6 =====	225,4 =====

a/ Dont 8,8 millions de dollars qui représentent la contribution accordée une seule fois par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les secours d'urgence. Le solde, ainsi que le montant total indiqué pour 1985, concernent les dépenses relatives au personnel international.

Ces besoins nets en espèces indiquent le niveau des contributions volontaires en espèces auxquelles l'Office doit faire appel auprès de la communauté internationale pour poursuivre ses programmes à leur niveau existant.

217. Le niveau du solde en espèces, à quelque moment que ce soit, représente un autre facteur important pour déterminer l'aptitude de l'Office à faire face à ses obligations courantes. Au 30 juin 1984, l'Office avait reçu 46,8 p. 100 des recettes en espèces promises pour 1984 et il s'attend à recevoir d'ici le 31 décembre la totalité de ces recettes, à l'exception de 3 p. 100. Il est essentiel que les contributions soient versées à temps et la situation sera extrêmement critique en novembre et décembre 1984, lorsqu'une brève crise de liquidités pourra se produire, si les contributions ne sont pas versées au moment attendu.

## Notes

1/ Pour de plus amples détails, voir le rapport du Commissaire général à la Commission politique spéciale en date du 18 novembre 1983 (A/SPC/38/PV.34).

2/ Le Directeur du bureau de zone à Gaza est en même temps représentant de l'UNRWA en Egypte.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 13 (A/38/13), par. 43.

4/ Voir également le rapport du Secrétaire général sur le respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et des organisations apparentées qui doit être soumis à l'Assemblée générale en vertu de la résolution 38/230.

5/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 13 (A/38/13).

6/ Les comptes de l'Office pour 1983 et les rapports correspondants du Comité des commissaires aux comptes seront soumis à l'Assemblée générale lors de sa trente-neuvième session (voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément No 5C (A/39/5, Add.3)). Dans le présent rapport, on trouvera de plus amples détails dans les tableaux 10 à 12 de l'annexe I.

7/ Les dépenses renouvelables comprennent les salaires, les fournitures, les loyers, les subventions et autres dépenses qui se renouvellent. Les dépenses non renouvelables comprennent la construction, l'équipement et autres dépenses qui ne reviennent pas à intervalles réguliers.

Données statistiques\*

Tableaux

1. Nombre total des réfugiés immatriculés (au 30 juin de chaque année).
2. Répartition des réfugiés immatriculés (au 30 juin 1984).  
Diagramme 1 : Répartition par groupes d'âge des réfugiés de Palestine immatriculés auprès de l'UNRWA (au 31 décembre 1983).
3. Répartition des élèves réfugiés scolarisés dans les écoles de l'UNRWA (à la fin d'octobre 1983).  
Diagramme 2 : Croissance des effectifs dans les écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA, 1950-1984.
4. Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA (année scolaire 1983-1984).
5. Répartition par discipline et par pays d'études des titulaires de bourses universitaires (année universitaire 1983/1984).
6. Soins médicaux (au 30 juin 1984).  
Diagramme 3 : Maladies transmissibles - Toutes les zones d'activité de l'Office, 1967-1983.
7. Nombre des bénéficiaires des programmes d'aide alimentaire de l'UNRWA (1er juillet 1983 - 30 juin 1984).  
Diagramme 4 : Organigramme de l'UNRWA - 1er mai 1984.
8. Répartition des postes locaux et internationaux (au 30 juin 1984).
9. Personnel international et local (au 30 juin 1984).
10. Etat récapitulatif des recettes et des dépenses (1er mai 1950 - 31 décembre 1984).
11. Etat détaillé des recettes (1er mai 1950 - 31 décembre 1984).
12. Etat des recettes provenant de sources non gouvernementales pour l'exercice clos le 31 décembre 1983.
13. Programme de secours d'urgence au Liban :
  - a) Etat des dépenses et des engagements (6 juin 1982 - 31 mars 1984);
  - b) Etat des recettes (6 juin 1982 - 31 mars 1984).

Tableaux

14. Programme de reconstruction au Liban - Phase I :
- a) Etat des dépenses et des engagements  
(24 juin 1983 - 30 juin 1984);
  - b) Etat des recettes (24 juin 1983 - 30 juin 1984).
15. Aide accordée directement par les gouvernements aux réfugiés de Palestine. (1er juillet 1983 - 30 juin 1984).
- 

\* On trouvera de plus amples données statistiques sur les programmes d'éducation et de santé de l'UNRWA dans les publications suivantes:

- a) Recueil annuel de statistiques 1982-1983 du Département de l'éducation UNRWA/Unesco;
- b) Rapport annuel du Directeur de la santé, 1983.

Pour de plus amples détails sur le financement des programmes de l'Office, veuillez consulter les Etats financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 décembre 1983 et le Rapport du Comité des Commissaires aux comptes, (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-neuvième session, Supplément No 5C (A/39/5, Add.3)).

Tableau 1

Nombre total des réfugiés immatriculés a/  
(au 30 juin de chaque année)

Zone d'activité	1950	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1984
Liban	127 600	100 820	136 561	159 810	175 958	196 855	226 554	256 207
République arabe syrienne	82 194	88 330	115 043	135 971	158 717	184 042	209 362	235 019
Jordanie	506 200	502 135	613 743	688 089	506 038	625 857	716 372	781 564
Rive occidentale	-	-	-	-	272 692	292 922	324 035	350 779
Bande de Gaza	198 227	214 701	255 542	296 953	311 814	333 031	367 995	410 745
<b>Total</b>	<b>914 221 b/</b>	<b>905 986</b>	<b>1 120 889</b>	<b>1 280 823</b>	<b>1 425 219</b>	<b>1 632 707</b>	<b>1 844 318</b>	<b>2 034 314</b>

a/ Ces statistiques sont établies d'après les listes d'immatriculation de l'Office, qui n'indiquent pas nécessairement l'effectif réel de la population réfugiée, en raison de certains facteurs tels que les naissances et les décès non déclarés, ainsi que les immatriculations erronées ou doubles. L'Office suppose que le nombre des personnes immatriculées se trouvant dans sa zone d'activité est inférieur à celui de l'ensemble des réfugiés immatriculés.

b/ Ces chiffres ne comprennent pas les 45 800 personnes recevant une assistance en Israël et qui relevaient de l'UNRWA jusqu'en juin 1952.

Tableau 2

Répartition des réfugiés immatriculés  
(au 30 juin 1984)

Zone d'activité	Réfugiés immatriculés	Nombre de camps	Nombre total des réfugiés vivant dans les camps a/	Réfugiés immatriculés vivant en dehors des camps	Pourcentage des réfugiés immatriculés ne vivant pas dans les camps
Liban	256 207	13	131 909	124 298	48,51
République arabe syrienne	235 019	10	72 416	165 355	70,36
Jordanie	781 564	10	241 606	582 668	74,55
Rive occidentale	350 779	20	90 905	261 484	74,54
Bande de Gaza	410 745	8	226 937	183 808	44,75
Total	2 034 314	61	763 773	1 317 613	64,77

a/ Le nombre total des réfugiés vivant dans les camps se décompose comme suit :

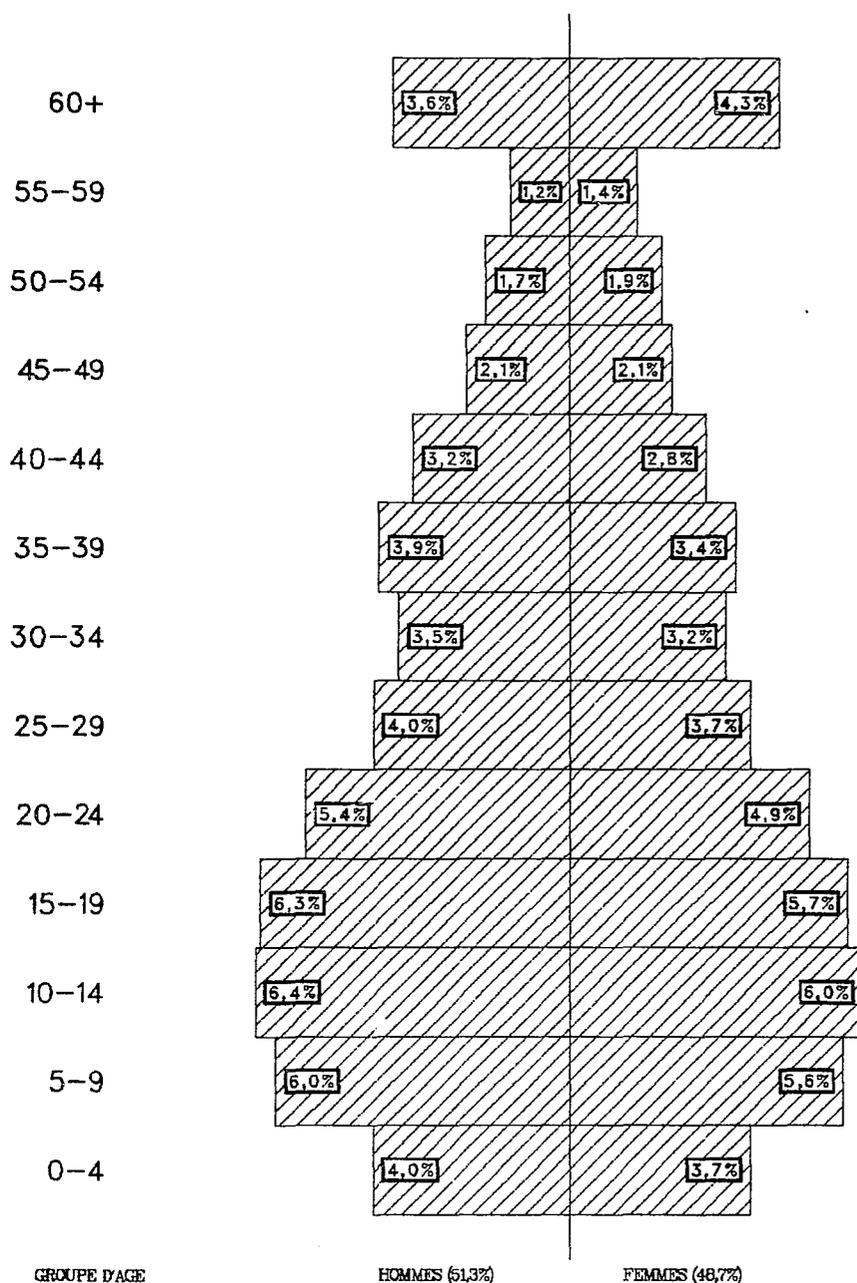
716 701 réfugiés immatriculés

33 091 personnes déplacées à la suite des hostilités de juin 1967 et des combats qui ont eu lieu ultérieurement dans la vallée du Jourdain au début de 1968 qui ne sont pas immatriculées auprès de l'Office (voir par. 122).

13 981 personnes qui ne sont ni des réfugiés immatriculés ni des personnes déplacées.

## Diagramme 1

Répartition par groupes d'âge des réfugiés de Palestine  
immatriculés auprès de l'UNRWA (\*)  
(Au 31 décembre 1983)



(\*) Ces statistiques sont établies d'après les registres de l'Office qui, à cause de facteurs tels que les naissances ou les décès non déclarés, les immatriculations erronées ou doubles, ne reflètent pas nécessairement le nombre réel des réfugiés. Certains parents, en particulier, n'enregistrent leurs enfants qu'une fois que ces derniers atteignent l'âge scolaire.

Tableau 3

Répartition des élèves réfugiés scolarisés dans les écoles de l'UNRWA a/  
(à la fin d'octobre 1983)

Zone d'activité	Nombre d'écoles de l'UNRWA	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves dans les classes primaires élémentaires b/		Nombre d'élèves dans les classes primaires supérieures b/		Effectif total des réfugiés scolarisés		
			Garçons	Filles	Garçons	Filles			
Liban	84	1 210	12 351	12 165	24 516	5 037	5 367	10 404	34 920 c/
République arabe syrienne	115	1 514	17 768	16 889	34 657	8 521	7 726	16 247	50 904 c/
Jordanie	213	3 805	47 290	45 521	92 811	22 008	19 708	41 716	134 527
Rive occidentale	98	1 281	13 122	15 172	28 294	5 417	5 882	11 299	39 593
Bande de Gaza	143	2 217	32 282	28 677	60 959	11 099	10 243	21 342	82 301 d/
<b>Total</b>	<b>653</b>	<b>10 027</b>	<b>122 813</b>	<b>118 424</b>	<b>241 237</b>	<b>52 082</b>	<b>48 926</b>	<b>101 008</b>	<b>342 245</b>

a/ Non compris 98 044 élèves réfugiés fréquentant des écoles publiques ou privées du primaire élémentaire, du primaire supérieur et du secondaire.

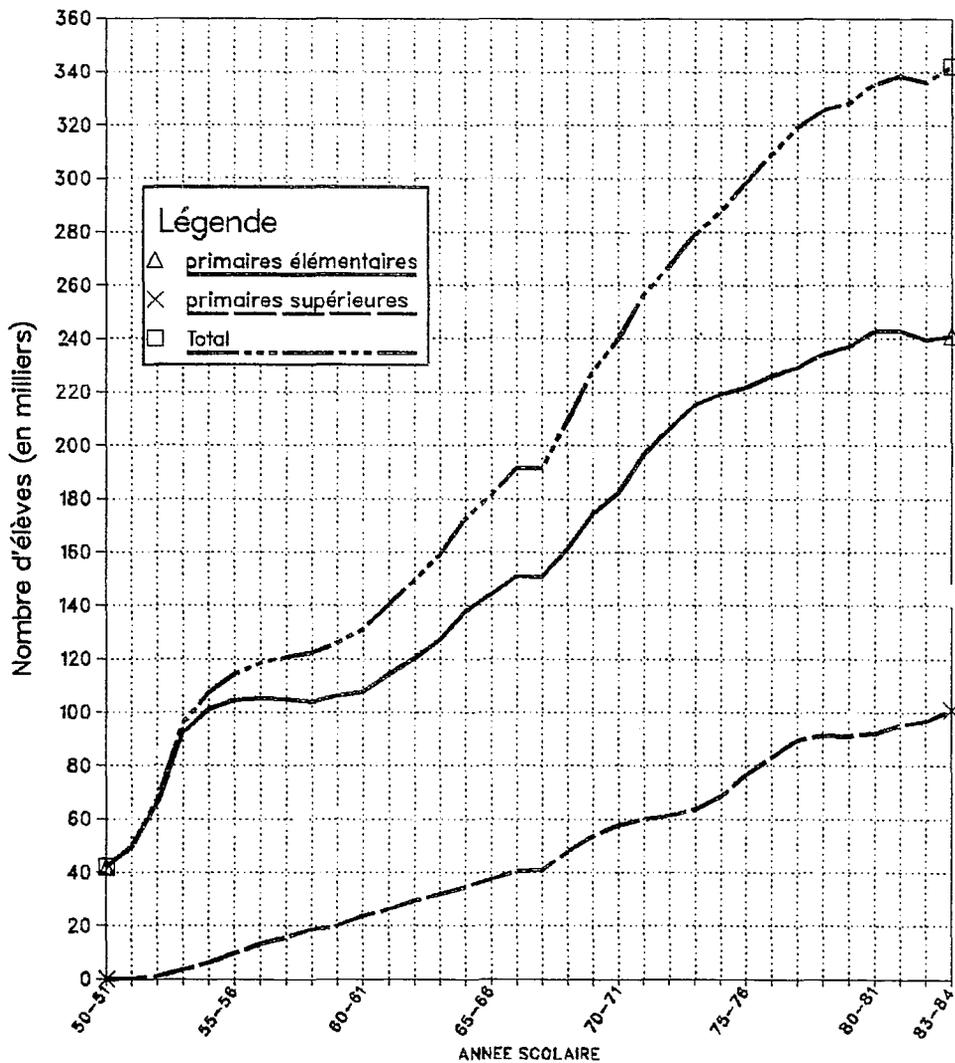
b/ Y compris les enfants inscrits dans les écoles de l'UNRWA sans y avoir droit; ils sont actuellement au nombre de 45 128, dont 11 950 sont immatriculés dans la bande de Gaza, où l'on a toujours considéré en pratique que tous les enfants réfugiés avaient droit aux services d'éducation.

c/ 1 036 élèves réfugiés déplacés du Liban fréquentent actuellement les écoles de l'UNRWA en Syrie.

d/ En outre, 1 671 élèves réfugiés fréquentent 16 centres préscolaires dont l'encadrement est assuré par 51 enseignants.

Diagramme 2

Croissance des effectifs dans les écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA 1950 - 1984

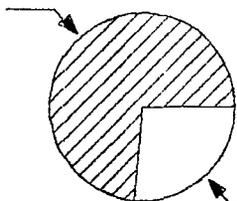


Proportion des garçons et des filles

1950-51  
(42.000 élèves)

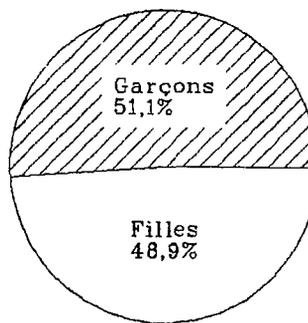
1983-84  
(342.245 élèves)

Garçons  
73,6%



Filles  
26,4%

Garçons  
51,1%



Filles  
48,9%

Tableau 4

Capacité d'accueil des centres de formation de l'UNRWA  
(année scolaire 1983/1984)

	Liban		République arabe syrienne		Jordanie		Rive occidentale		Gaza		Total général						
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F							
A. Enseignement professionnel et technique																	
1. Niveau post-préparatoire a/	320	-	538	6	-	32	552	-	328	-	120	-	604	-	2 342	158	2 500
2. Niveau post-secondaire b/	189	43	135	41	-	136	225	91	192	-	168	-	-	-	741	479	1 220
Total	509	43	673	47	-	168	777	91	520	-	288	-	604	-	3 083	637	3 720
B. Formation pédagogique avant l'emploi	10	40	-	-	300	250	-	-	-	-	380	350	-	-	660	670	1 330
TOTAL GENERAL	519	83	673	47	300	418	777	91	520	-	668	350	-	604	3 743	1 307	5 050

a/ Cours portant sur le travail des métaux, l'électricité et le bâtiment.

b/ Cours concernant les domaines technique, commercial et paramédical.

Tableau 5

Répartition par discipline et par pays d'études des titulaires de bourses universitaires  
(année universitaire 1983/1984)

	Liban		République arabe syrienne		Jordanie		Rive occidentale		Egypte		Autres a/		Total		Total général
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Génie	15	2	13	3	94	8	39	7	8	-	3	-	172	20	192
Médical et paramédical	-	-	52	29	23	12	-	-	6	3	3	1	84	45	129
Lettre et sciences	-	3	1	1	3	10	1	2	3	-	1	-	9	16	25
Total	15	5	66	33	120	30	40	9	17	3	7	1	265	81	346

Note : En outre, en 1983/1984, 2 bourses ont été accordées par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à des réfugiés, en réponse à l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/83 D du 15 décembre 1983. Ces bourses étaient utilisables en dehors des zones d'activité de l'Office.

a/ Les autres pays sont les suivants : Algérie (1 étudiant), Arabie saoudite (2 étudiants), Iraq (1 étudiant et 1 étudiante), Soudan (1 étudiant), Turquie (1 étudiant) et le Yémen du Sud (1 étudiant).

Tableau 6

Soins médicaux  
(au 30 juin 1984)

Nature des soins	Liban	République arabe syrienne	Jordanie	Rive occidentale	Bande de Gaza	Total
<b>A. Malades non hospitalisés</b>						
<b>1. Soins de médecine curative</b>						
Nombre de patients	174 669	106 589	289 713	113 874	110 969	795 814
Nombre de consultations:						
Traitements médicaux a/	654 353	400 990	892 666	671 116	1 093 656	3 712 781
Soins dentaires	22 689	19 650	44 101	21 949	25 753	134 142
<b>2. Soins maternels et infantiles</b>						
Femmes enceintes (moyenne mensuelle des visites)	668	912	2 656	1 641	4 552	10 429
Enfants de moins de 3 ans (moyenne des visites) b/	8 345	11 571	28 730	15 221	30 322	94 189
Elèves examinés	5 076	14 306	-	16 958	11 719	-
Vaccinations de routine	47 616	40 851	-	45 489	102 608	-
<b>B. Malades hospitalisés</b>						
Lits d'hôpital disponibles	238	54	252	273	571	1 388
Nombre de patients admis	22 899	3 310	901	12 070	28 543	67 723
Taux annuel patients/journées d'hospitalisation pour 1 000 réfugiés	503	73	15	237	297	174

a/ Ce chiffre comprend les visites pour consultations médicales, injections, pansements et traitements dermatologiques et oculaires.

b/ Les visites sont mensuelles pour les enfants de moins d'un an, bimensuelles pour les enfants de 1 à 2 ans et trimestrielles pour les enfants de 2 à 3 ans.

### Diagramme 3

Maladies transmissibles – Toutes les zones d'activité de l'Office

1967 – 1983

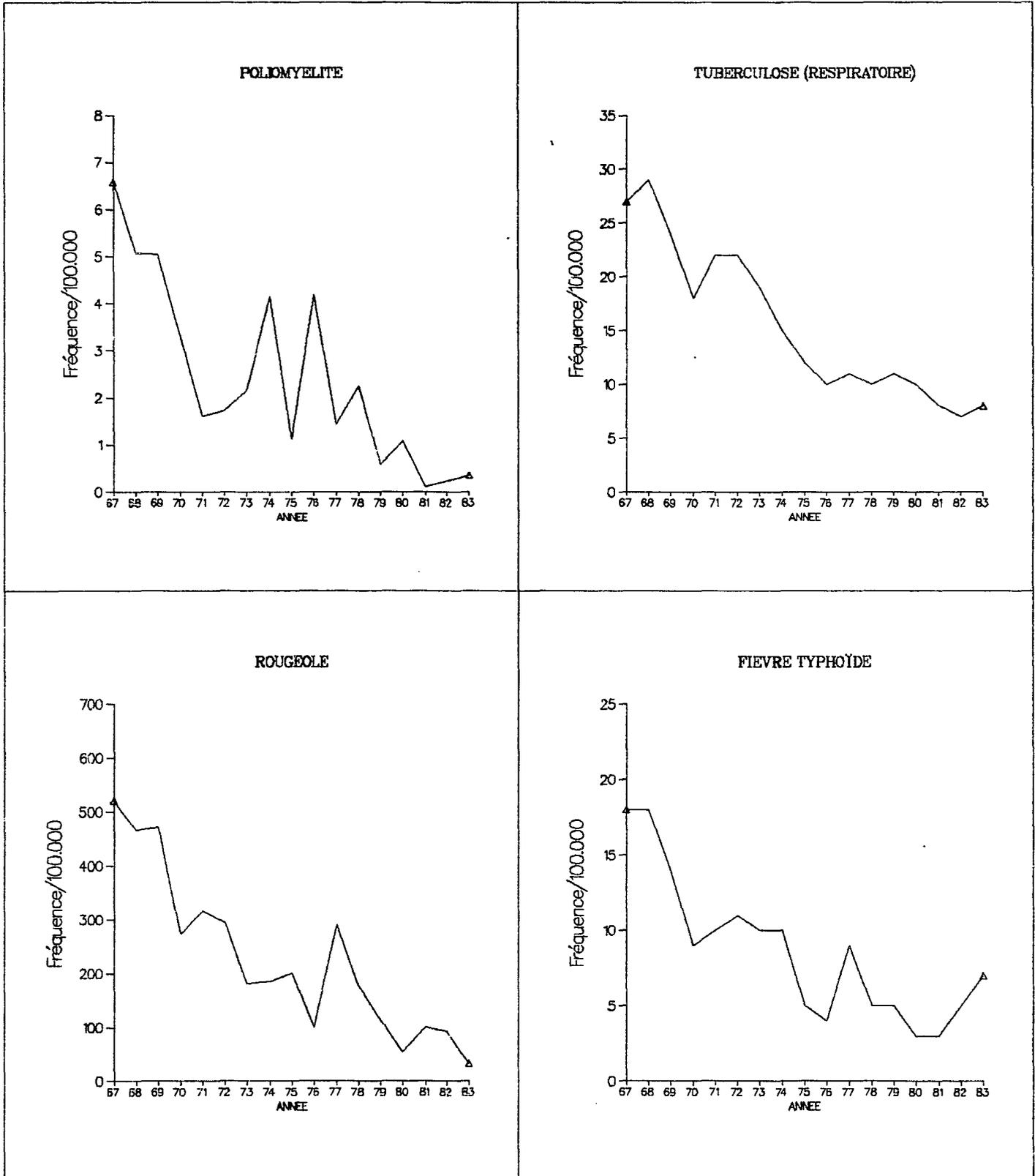


Tableau 7

**Nombre des bénéficiaires des programmes d'aide alimentaire de l'UNRWA a/  
(1er juillet 1983-30 juin 1984)**

	Liban	République arabe syrienne	Jordanie	Rive occidentale	Bande de Gaza	Total
<b>A. Alimentation d'appoint</b>						
1. Repas de midi pour les moins de 15 ans	12 832	4 981	7 707	7 940	8 063	41 460
2. Distribution de lait pour les moins de 3 ans	6 403	9 661	23 652	9 879	22 201	71 796
3. Rations supplémentaires						
a) femmes enceintes et allaitantes	831 b/	4 033	6 580	5 345	10 855	27 644
b) tuberculeux non hospitalisés	66 b/	20	118	226	167	59
<b>B. Programme de rations de base c/</b>	33 154					
<b>C. Programme d'aide aux cas particu- lièrement nécessiteux d/</b>	23 893	12 413	17 579	20 788	22 540	97 213
<b>D. Rations d'urgence e/</b>	153 260	5 490	-	-	-	

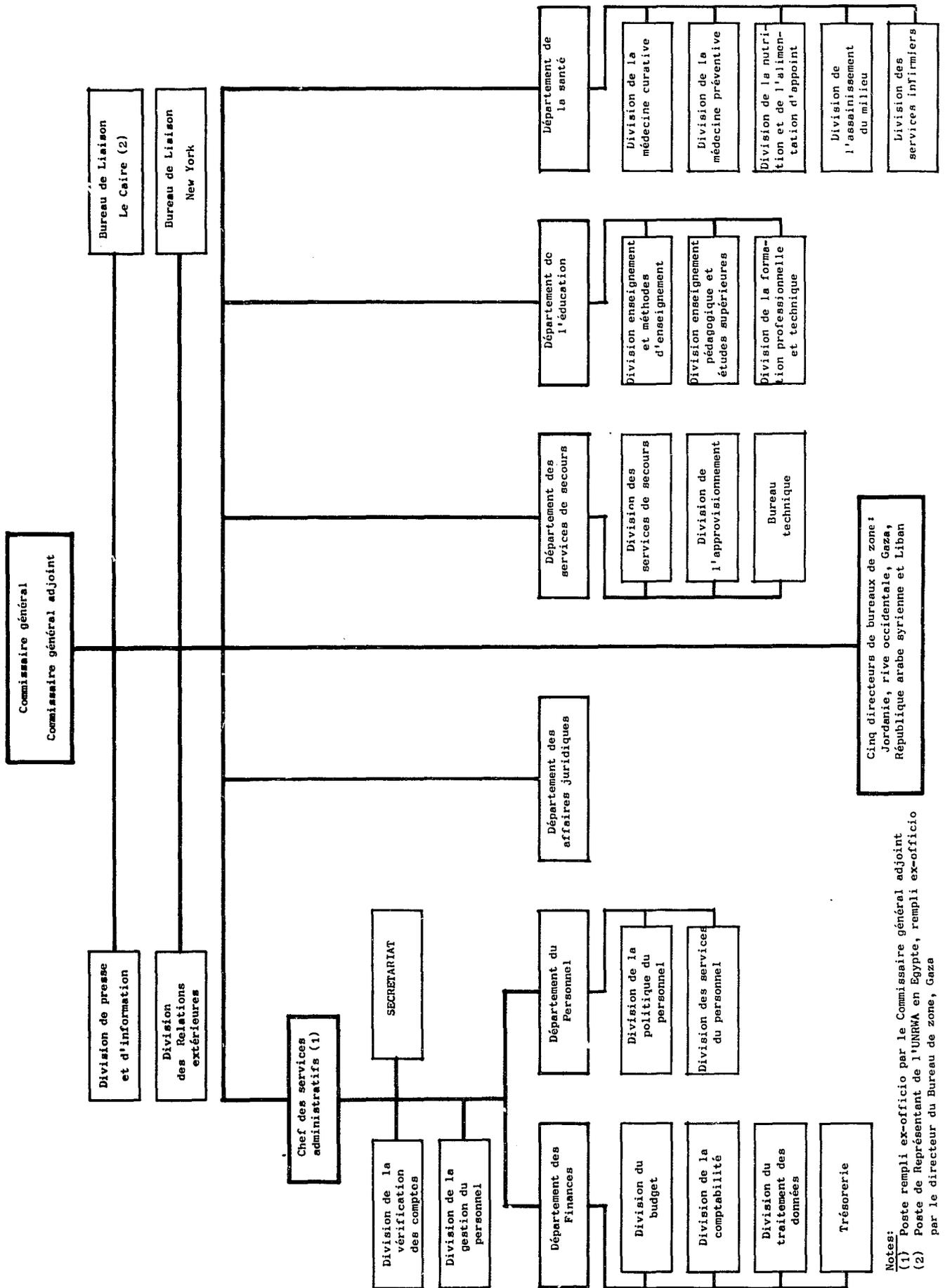
a/ Les chiffres de ce tableau représentent des moyennes mensuelles, sauf pour le programme de repas de midi où il s'agit d'une moyenne quotidienne.

b/ Moyenne pour neuf mois seulement.

c/ Le programme de distribution de rations de base a été arrêté le 1er septembre 1982 en Syrie, dans la bande de Gaza et sur la rive occidentale et le 1er novembre 1982 en Jordanie.

d/ Au 30 juin 1984.

e/ Distribuées au Liban et dans la République arabe syrienne aux réfugiés déplacés par l'invasion israélienne du Liban en juin 1982. Les chiffres indiqués représentent la moyenne annuelle des rations distribuées. Immédiatement après l'invasion, les rations distribuées ont atteint le chiffre maximum de 183 554.



Notes:  
(1) Poste rempli ex-officio par le Commissaire général adjoint  
(2) Poste de Représentant de l'UNRWA en Égypte, rempli ex-officio par le directeur du Bureau de zone, Gaza

Tableau 8

Répartition des postes locaux et internationaux  
(au 30 juin 1984)

	Siège (Vienne)		Siège (Amman)		Liban		République arabe syrienne		Jordanie		Rive occidentale		Bande de Gaza		Total	
	L	I	L	I	L	I	L	I	L	I	L	I	L	I	L	I
<b>SERVICES D'EDUCATION</b>																
Services généraux	8	2	27	18	40	1	38,5	-	81	1	65	1	25	1	284,5	24
Enseignants	2	-	25	-	1 322	-	1 605	-	3 997	-	1 442	-	2 370	-	10 763	-
Manuels	-	-	-	-	157	-	159	-	352	-	206	-	219	-	1 093	-
Total partiel	10	2	52	18	1 519	1	1 802,5	-	4 430	1	1 713	1	2 614	1	12 140,5	24
<b>SERVICES DE SANTE</b>																
Services généraux	12	3	3	3	162,5	2	167,5	-	271	-	225,5	-	241	-	1 082,5	8
Manuels	-	-	-	-	305	-	227	-	515	-	364	-	531	-	1 942	-
Total partiel	12	3	3	3	467,5	2	394,5	-	786	-	589,5	-	772	-	3 024,5	8
<b>SERVICES DE SECOURS</b>																
Services généraux	-	2	6	-	32,5	4	41	1	58	1	59,5	2	69,5	1	266,5	11
Enseignants	-	-	-	-	3	-	6	-	4	-	13	-	25	-	51	-
Manuels	-	-	-	-	-	-	9	-	-	-	1	-	5	-	15	-
Total partiel	-	2	6	-	35,5	4	56	1	62	1	73,5	2	99,5	1	332,5	11
<b>SERVICES COMMUNS</b>																
Services généraux	180	58	14	1	230,5	7	185	4	219,5	5	208,5	6	202,5 c/	5	1 240	86
Manuels	-	-	2	-	61	-	51	-	75	-	126	-	127	-	442	-
Total partiel	180	58	16	1	291,5	7	236	4	294,5	5	334,5	6	329,5	5	1 682	86
<b>AUTRES DEPENSES</b>																
Services généraux	-	-	-	-	7,5	-	-	-	18,5	-	8,5	-	6	-	40,5	-
Manuels	-	-	-	-	17	-	-	-	62	-	15	-	26	-	120	-
Total partiel	-	-	-	-	24,5	-	-	-	80,5	-	23,5	-	32	-	160,5	-
TOTAL	202	65	77	22	2 338	14	2 489	5	5 653	7	2 734	9	3 847	7	17 340	129

a/ Postes remplis par des fonctionnaires recrutés localement.

b/ Postes remplis par des fonctionnaires internationaux recrutés par l'UNRWA, l'UNESCO ou l'OMS.

c/ Y compris 3 postes au Bureau du Caire.

Tableau 9

Personnel international et local  
(au 30 juin 1984)

A) Personnel international

	UNRWA			UNESCO			OMS			TOTAL		
	H	F	Pourcentage des femmes par rapport au total	H	F	Pourcentage des femmes par rapport au total	H	F	Pourcentage des femmes par rapport au total	H	F	Pourcentage des femmes par rapport au total
SGA	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-
SSG	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-
DI-D2	10	-	-	1	-	-	12	-	-	12	-	-
P4-P5	53	1	1,9	15	2	11,8	71	2	40,0	75	5	6,6
PI-P3	17	6	26,1	-	-	-	17	-	-	17	6	26,1
SG4-SC7	3	7	70,0	-	-	-	3	-	-	3	7	70,0
Total	85	14	14,1	16	2	11,1	105	2	33,3	105	18	14,6

B) Personnel local

	Hommes	Femmes	Pourcentage des femmes par rapport au total
Classes 14 et au dessus	287	33	10,3
Classes 7 à 13	6 212	4 199	40,3
Classes 1 à 6	4 413	1 664	27,4
Total	10 912	5 896	35,1

Note au sujet des classes des postes locaux : Ce système de classement des postes est spécifique à l'UNRWA. Aux fins de comparaison, les postes des classes 14 et au-dessus seraient grosso modo équivalents à la catégorie des postes internationaux professionnels; les postes des classes 5 à 13 équivalaient en gros aux postes de la catégorie des services généraux et les postes des classes 1 à 4 à ceux de la catégorie des travailleurs manuels.

Etat récapitulatif des recettes et des dépenses a/  
(1er mai 1950 - 31 décembre 1984)

(En dollars des Etats-Unis)

	Recettes		Total des recettes	Dépenses	Excédent des recettes (déficit) par rapport aux dépenses
	Contributions des gouvernements	Autres recettes			
1er mai 1950 au 31 décembre 1975	1 050 682 075	50 094 419	1 100 776 494	1 099 427 470	1 349 024
1er janvier au 31 décembre 1976	112 261 271 b/	8 457 398	120 718 669 b/	114 774 837	5 943 832
1er janvier au 31 décembre 1977	114 108 995 c/	8 868 471	122 978 466	126 771 889	(3 793 423)
1er janvier au 31 décembre 1978	122 338 708	8 165 993	130 504 701	132 111 444	(1 606 743)
1er janvier au 31 décembre 1979	138 639 249 d/	13 549 278	152 188 527 d/	158 871 622	(6 683 095)
1er janvier au 31 décembre 1980	166 930 874 e/	17 638 122	184 568 996	183 677 394	891 602
1er janvier au 31 décembre 1981	171 385 733	19 536 730	190 922 463	180 728 868	10 193 595
1er janvier au 31 décembre 1982 f/	168 494 448	13 382 724	181 877 172	182 854 940	(977 768)
1er janvier au 31 décembre 1983 f/	153 751 986	20 175 006	174 466 992	195 373 402	(20 906 410)
1er janvier au 31 décembre 1984 f/ g/	158 490 000	22 159 000	180 649 000	235 103 000	(54 454 000) h/
Total	2 357 084 339	182 567 141	2 539 651 480	2 609 694 866	

a/ Les chiffres de ce tableau ci-dessus indiquent pour chaque année les recettes et les dépenses (y compris les engagements de dépenses) qui s'inscrivent au budget de l'année en question, quelle que soit la date à laquelle les recettes ont en fait été perçues (à l'exception de ce qui est indiqué dans les notes (b) et (d) ci-dessous) ou les dépenses effectuées. Les chiffres cumulatifs, pour la période 1er mai 1950 - 31 décembre 1975, sont indiqués aux fins d'information.

b/ Y compris un montant de 6 millions de dollars promis pour 1976 et qui ne figure pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année-là, ayant été annoncé trop tard.

c/ Non compris un montant de 6 millions de dollars (voir (b) ci-dessus) qui figure dans la comptabilité finale de l'Office pour 1977.

d/ Y compris un montant de 6 044 034 dollars promis pour 1979 et qui ne figure pas dans la comptabilité finale de l'Office pour cette année-là, ayant été annoncé trop tard.

e/ Non compris une contribution tardive promise pour 1979 (voir (d) ci-dessus) inscrite dans la comptabilité finale de l'Office pour 1980 comme étant de 6 035 215 dollars (chiffre représentant la valeur des denrées effectivement reçues alors que la valeur de la contribution promise était de 6 044 034 dollars).

f/ Non compris les programmes d'urgence au Liban.

g/ Recettes telles que prévues, dépenses telles qu'inscrites au budget.

h/ Telle sera la situation si toutes les dépenses inscrites au budget sont effectuées et qu'aucune recette supplémentaire n'est reçue.

Etat détaillé des recettes  
(1er mai 1950 - 31 décembre 1984)

(En dollars des Etats-Unis)

I. Contributions des gouvernements	1984 a/			
	1er mai 1950 au 31 décembre 1982	1983	Contributions en espèces ; et fonds y afférents b/	Contributions en nature ; Total général
Donateurs				
Allemagne, République fédérale d'	65 550 148	3 455 981	3 509 000	72 515 129
Arabie saoudite	58 631 172	1 200 000	3 200 000	63 031 172
Argentine	179 700	21 300	15 000	216 000
Australie	9 372 236	1 268 202	2 184 000	12 824 438
Autriche	1 256 471	132 000	132 000	1 520 471
Bahamas	1 000	500	1 000	2 500
Bahreïn	178 867	15 000	15 000	208 867
Bangladesh	-	-	5 000	5 000
Barbade	2 000	-	1 000	3 000
Belgique	13 336 841	347 625	317 000	14 001 466
Béni	2 507	-	-	2 507
Birmanie	9 546	1 000	1 000	11 546
Bolivie	5 000	-	-	5 000
Brésil	115 009	10 000	10 000	135 009
Cameroun	6 818	-	-	6 818
Canada	69 410 961	6 551 355	6 549 000	82 511 316
Chili	28 500	5 000	5 000	38 500
Chine	253 279 c/	50 000	50 000	353 279
Chypre	18 263	2 010	2 000	22 273
Congo	4 717	-	-	4 717
Cuba	5 000	-	-	5 000
Danemark	23 396 253	2 640 226	2 701 000	28 737 479
Egypte	5 532 955	7 299	7 000	5 547 254
El Salvador	500	-	-	500
Emirats arabes unis	6 255 927 d/	-	800 000	7 055 927
Espagne	10 476 133	1 000 000	1 000 000	12 476 133

Tableau 11 (suite)

Donateurs	1982		1983		1984 a/		Total général
	1er mai au 31 décembre	1982	1983	Contributions en espèces	Contributions en nature et fonds y afférents b/	Total	
Etats-Unis d'Amérique	1 000 364 592	67 000 000	67 000 000	67 000 000	-	67 000 000	1 134 364 592
Ethiopie	38 500	-	-	-	-	-	38 500
Finlande	3 504 032	315 516	315 516	539 000	-	539 000	4 358 548
France	34 780 713	1 193 700	1 193 700	1 036 000	131 000	1 167 000	37 141 413
Gambie	30	-	-	-	-	-	30
Gaza (autorités de)	2 505 188	103 065	103 065	-	97 000	97 000	2 705 253
Ghana	90 980	5 500	5 500	6 000	-	6 000	102 480
Grèce	918 498	50 000	50 000	55 000	-	55 000	1 023 498
Guinée	1 000	-	-	-	-	-	1 000
Haiti	7 000	-	-	-	-	-	7 000
Haute-Volta	3 332	-	-	-	-	-	3 332
Honduras	2 500	-	-	-	-	-	2 500
Inde	533 349	19 822	19 822	-	19 000	19 000	572 171
Indonésie	313 268	18 000	18 000	8 000	-	8 000	339 268
Iran (République islamique d')	342 047	-	-	30 000	-	30 000	372 047
Iraq	10 457 229	-	-	-	-	-	10 457 229
Irlande	1 894 090	268 560	268 560	296 000	-	296 000	2 458 650
Islande	191 439	9 500	9 500	9 000	-	9 000	209 939
Israël	10 962 991	219 422	219 422	-	261 000	261 000	11 443 413
Italie	6 768 902	1 220 391	1 220 391	1 455 000	-	1 455 000	9 444 293
Jamahiriya arabe libyenne	16 566 100	1 431 990	1 431 990	927 000	-	927 000	18 925 090
Jamaïque	37 370	3 000	3 000	3 000	-	3 000	43 370
Japon	70 120 595	9 828 615	9 828 615	8 500 000	4 549 000	13 049 000	92 998 210
Jordanie	6 554 952	829 077	829 077	-	1 024 000	1 024 000	8 408 029
Kampuchea démocratique	7 141	-	-	-	-	-	7 141
Koweït	15 162 860	1 100 000	1 100 000	1 100 000	-	1 100 000	17 362 860
Liban	1 836 001	58 562	58 562	-	44 000	44 000	1 938 563
Libéria	91 500	5 000	5 000	5 000	-	5 000	101 500
Luxembourg	504 563	7 716	7 716	6 000	-	6 000	518 279
Madagascar	9 176	-	-	-	-	-	9 176
Malaisie	73 785	5 000	5 000	5 000	-	5 000	83 785

Tableau 11 (suite)

Donateurs	1er mai 1950 au 31 décembre 1982	1984 a/		Total général
		1983	Contributions en nature et fonds y afférents b/	
Malawi	280	-	-	280
Maldives	3 500	2 500	1 000	7 000
Malte	8 100	936	1 000	10 036
Maroc	906 909	38 000	38 000	982 909
Maurice	14 932	1 400	1 000	17 332
Mauritanie	543	-	-	543
Mexique	158 167	3 024	3 000	164 191
Monaco	14 056	866	1 000	15 922
Niger	4 920	-	-	4 920
Nigéria	124 240	-	-	124 240
Norvège	32 112 436	7 688 429	7 672 000	47 472 865
Nouvelle-Zélande	3 861 227	79 366	76 000	4 016 593
Oman	280 000	25 000	25 000	330 000
Pakistan	923 111	16 008	21 000	960 119
Panama	3 500	500	1 000	5 000
Pays-Bas	20 343 093	2 093 020	1 585 000	24 021 113
Philippines	53 750	6 000	3 000	62 750
Portugal	22 000	15 000	15 000	52 000
Qatar	3 370 728	100 000	100 000	3 570 728
République arabe syrienne	3 284 149	134 938	126 000	3 545 087
République centrafricaine	2 198	-	-	2 198
République de Corée	73 500	5 000	5 000	83 500
République démocratique populaire lao	4 687	-	-	4 687
République dominicaine	6 000	-	-	6 000
Roumanie	5 693	-	-	5 693
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	200 062 452	7 757 500	7 256 000	2 15 075 952
Saint-Marin	14 085	5 198	3 000	22 283
Saint-Siège	127 965	12 500	15 000	155 465
Sénégal	5 856	5 000	5 000	15 856

Tableau 11 (suite)

Donateurs	1er mai 1950 au 31 décembre 1982	1983		1984 a/		Total général
		Contributions en espèces	Contributions en nature et fonds y afférents b/	Contributions en espèces	Contributions en nature et fonds y afférents b/	
Seychelles	1 500	-	1 000	-	1 000	2 500
Sierra Leone	26 746	-	-	-	-	26 746
Singapour	23 000	-	-	-	-	23 000
Soudan	211 047	-	6 000	-	6 000	217 047
Sri Lanka	23 767	2 000	-	2 000	2 000	27 767
Suède	96 938 418	7 914 065	7 555 000	-	7 555 000	1 12 407 483
Suisse	32 273 720	4 417 900	812 000	3 214 000 b/	4 026 000	40 717 620
Suriname	2 000	-	-	-	-	2 000
Swaziland	660	-	-	-	-	660
Thaïlande	186 685	15 640	17 000	-	17 000	219 325
Togo	2 445	-	1 000	-	1 000	3 445
Trinité-et-Tobago	40 228	4 975	2 000	-	2 000	47 203
Tunisie	132 555	11 799	13 000	-	13 000	157 354
Turquie	305 759	20 000	20 000	-	20 000	345 759
Uruguay	5 000	-	-	-	-	5 000
Venezuela	25 000	9 983	10 000	-	10 000	44 983
Viet Nam	42 000	-	-	-	-	42 000
Yémen	4 000	-	-	-	-	4 000
Yémen démocratique	750	-	-	-	-	750
Yougoslavie	933 700	-	-	25 000	25 000	958 700
Zaire	21 500	-	-	-	-	21 500
Zimbabwe	39 200	6 510	5 000	-	5 000	50 710
Divers gouvernements (recettes procurées par les timbres commémoratifs de l'Année mondiale du réfugié)	238 211	-	-	-	-	238 211
<b>Total partiel</b>	<b>1 845 943 494</b>	<b>130 792 991</b>	<b>126 753 000</b>	<b>9 492 000</b>	<b>136 245 000</b>	<b>2 112 981 485</b>

Tableau 11 (suite)

II. Contributions d'organisations intergouvernementales

	1er mai 1950 au 31 décembre 1982	1983	1984 a/		Total général
			Contributions en espèces	Contributions en nature et fonds y afférents b/	
Donateurs					
Communauté européenne	197 050 167	22 958 995	17 537 000	4 708 000	242 254 162
Fonds de l'OPEP	2 410 450	1 313 000	-	-	3 723 450
Total partiel	199 460 617	24 271 995	17 537 000	4 708 000	245 977 612

III. Contributions d'organismes des Nations Unies

	1er mai 1950 au 31 décembre 1982	1983	1984 a/		Total général
			Contributions en espèces	Contributions en nature et fonds y afférents b/	
Donateurs					
Organisation des Nations Unies	35 419 785	5 954 178	5 477 000	-	46 850 963
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les opérations d'urgence	-	-	8 871 000	-	8 871 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	30 000	-	-	-	30 000
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	14 610 501	1 338 032	-	1 102 000	17 050 533
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	300	-	-	-	300
Programme alimentaire mondial	1 650 866 e/	-	-	-	1 650 866
Organisation mondiale de la santé	3 658 065	417 791	-	432 000	4 507 856
Total partiel	55 369 517	7 710 001	14 348 000	1 534 000	78 961 518

Tableau 11 (suite)

## IV. Recettes provenant d'autres sources

	1er mai 1950 au 31 décembre 1982	1983	1984 a/		Total général
			Contributions en espèces	Contributions en nature et fonds y afférents b/	
Donateurs					
Sources non gouvernementales	34 575 513	3 508 516	3 157 000	120 000	41 361 029
Recettes diverses et différences de change	47 337 440	8 183 489	3 000 000	-	58 520 929
Total partiel	81 912 953	11 692 005	6 157 000	120 000	99 881 958

## V. Résumé des recettes de toutes provenances

	1er mai 1950 au 31 décembre 1982	1983	1984 a/		Total général
			Contributions en espèces	Contributions en nature et fonds y afférents b/	
Donateurs					
Gouvernements	1 845 943 494	130 792 991	126 753 000	9 492 000	2 112 981 485
Organisations intergouvernementales	199 460 617	24 271 995	17 537 000	4 708 000	245 977 612
Organismes des Nations Unies	55 369 517	7 710 001	14 348 000	1 534 000	78 961 518
Autres sources	81 912 953	11 692 005	6 157 000	120 000	99 881 958
Contributions promises et non versées, annulées par la suite	1 848 907	-	-	-	1 848 907
TOTAL GENERAL	2 184 535 488	174 466 992	164 795 000	15 854 000	2 539 651 480

a/ Ces chiffres, arrondis en milliers de dollars, représentent les contributions confirmées et attendues.

b/ Dénrées telles qu'elles ont été évaluées par le donateur.

c/ Contributions reçues au 24 octobre 1971. Dans sa résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, l'Assemblée générale a, entre autres dispositions, décidé "le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'expulsion immédiate des représentants de Tchang-Kaï-shek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent".

d/ y compris les contributions accordées par Abou-Dhabi avant qu'il ne fasse partie des Emirats arabes unis.

e/ Contributions spéciales versées au gouvernement jordanien (en 1971) et au gouvernement de la République arabe syrienne (en 1977) au profit des réfugiés de Palestine, l'UNRWA servant d'agent d'exécution. Comme ces contributions ont servi à financer des dépenses inscrites au budget de l'Office, elles ont été incluses dans le relevé de ses recettes et dépenses.

Tableau 12

Etat des recettes provenant de sources  
non gouvernementales pour l'exercice clos le 31 décembre 1983

(En dollars des Etats-Unis)

Donateurs	Montant
American Friends Service Committee, Etats-Unis d'Amérique	159 877
American Near East Refugee Aid (ANERA), Etats-Unis d'Amérique	58 120
Arabian American Oil Co. (ARAMCO), Arabie saoudite	240 000
Canadian Save the Children Fund (CANSAVE)	52 970
CARITAS, Suisse et Allemagne	5 000
Conseil danois pour les réfugiés	205 000
Conseil norvégien pour les réfugiés	418 706
Fédération des propriétaires de garages, Jordanie	8 400
Fédération suédoise de secours à l'enfance (Rädda Barnen)	250 292
Fonds commun jordano-palestinien	1 385 223
Fonds de secours à l'enfance, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	13 288
Mission internationale chrétienne de Terre sainte	108 000
Mission pontificale pour la Palestine	173 133
OXFAM, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	52 828
Donateurs divers	377 679
Total	<u>3 508 516</u>

Tableau 13 a)

Etat des dépenses et engagements  
pour le programme de secours d'urgence au Liban  
(6 juin 1982-31 mars 1984 a/)

(En dollars des Etats-Unis)

	Budget	Dépenses en 1982/83	Dépenses janv.-juin 1984 b/	Engagements b/	Total
<u>Services d'éducation</u>					
Enseignement général	4 534 000	2 306 158	-	95 688	2 401 846
Formation professionnelle	1 208 000	716 108	-	-	716 108
	5 742 000	3 022 266	-	95 688	3 117 954
<u>Services de santé</u>					
Services médicaux	3 294 000	6 307 326	151 878	113 112	6 572 316
Alimentation d'appoint	2 224 000	3 158 926	181 883	-	3 340 809
Assainissement du milieu	478 000	683 521	-	-	683 521
	5 996 000	10 149 773	1 333 761	113 112	10 596 646
<u>Services de secours</u>					
Rations de base	27 746 000	21 380 873	566 549	-	21 947 422
Abris	16 588 000	11 001 511	-	-	11 001 511
Aîgé aux personnes particulièrement nécessiteuses	3 768 000	5 908 203	989 282	1 726 946	8 624 431
Services de secours et d'assistance sociale	-	38 026	5 135	-	43 161
	48 102 000	38 328 613	1 560 966	1 726 946	41 616 525
<u>Fournitures et transport</u>	1 641 000	4 827 482	139 341	176 534	5 143 357
<u>Autres services internes et administration générale</u>	954 000	1 331 054	25 950	-	1 357 004
<u>Dépenses de personnel</u>					
Compensation pour perte d'effets personnels	-	7 083	-	-	7 083
Frais d'évacuation pour le personnel international et leurs familles à charge	-	10 972	-	-	10 972
Indemnité de subsistance pour le personnel local en cas d'urgence.	-	27 771	-	-	27 771
	-	45 826	-	-	45 826
	62 435 000	57 705 014	2 060 018	2 112 280	61 877 312
Total					

a/ Ce programme a été supprimé à partir du 31 mars 1984, mais les dépenses totales doivent être encore finalisées. Les chiffres concernant les dépenses et engagements pour 1984 indiquent l'état des comptes au 30 juin.

b/ Les dépenses et engagements en 1984 ont été reportés des engagements de 1983, avec quelques ajustements : la somme de 793 829 dollars qui figurait au titre de l'aide aux personnes particulièrement nécessiteuses a été affectée aux services médicaux (14 990 dollars), à l'alimentation d'appoint (181 866 dollars), aux rations de base (565 888 dollars), aux services de secours et d'assistance sociale (5 135 dollars), à d'autres services internes (16 248 dollars) et à l'administration générale (9 702 dollars).

Etat des recettes pour le programme de secours d'urgence au Liban  
(6 juin 1982-31 mars 1984)

(En dollars des Etats-Unis)

## I. Contributions des gouvernements

	1982		1983		1984 (1.1-31.3)		1982-84	
	Espèces	En nature et espèces afférentes	Espèces	En nature et espèces afférentes	Espèces	En nature et espèces afférentes	Total	Total général
Allemagne, République fédérale d'	392 157	-	392 157	56 872	-	120 000	569 029	569 029
Arabie saoudite	2 915 452	-	2 915 452	-	-	-	2 915 452	2 915 452
Argentine	-	25 000	25 000	-	-	-	25 000	25 000
Australie	575 445	-	575 445	479 505	-	-	1 054 950	1 054 950
Autriche	34 818	-	34 818	-	-	-	34 818	34 818
Belgique	-	-	-	625 000	-	-	625 000	625 000
Canada	758 120	-	758 120	-	-	-	758 120	758 120
Chine	20 000	-	20 000	-	-	-	20 000	20 000
Danemark	1 032 041	-	1 032 041	-	-	-	1 032 041	1 032 041
Egypte	50 000	-	50 000	5 000	-	-	55 000	55 000
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-	-
d'Amérique	16 500 000	-	16 500 000	500 000	-	-	17 000 000	17 000 000
Finlande	531 124	-	531 124	-	-	-	531 124	531 124
France	-	-	-	359 712	-	-	359 712	359 712
Grèce	-	145 000	145 000	5 000	-	-	150 000	150 000
Inde	19 890	-	19 890	-	-	-	19 890	19 890
Islande	18 200	-	18 200	-	-	-	18 200	18 200
Italie	335 000	2 389 640	2 724 640	247 843	-	-	2 972 483	2 972 483
Japon	-	-	-	937 403	-	-	937 403	937 403
Norvège	584 163	-	584 163	-	-	-	584 163	584 163
Nouvelle-Zélande	17 984	-	17 984	-	-	-	17 984	17 984
Pays-Bas	650 523	-	650 523	-	-	-	650 523	650 523
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	-	1 850 274	1 850 274	-	-	-	1 850 274	1 850 274
Sénégal	5 000	-	5 000	-	-	-	5 000	5 000
Suède	1 353 357	294 610	1 647 967	-	-	-	1 647 967	1 647 967
Suisse	211 966	322 067	534 033	-	-	-	534 033	534 033
Thaïlande	1 000	-	1 000	-	-	-	1 000	1 000
Yougoslavie	-	7 813	7 813	-	-	-	7 813	7 813
	22 006 240	5 034 404	31 040 644	947 403	4 091 659	5 039 062	120 000	36 199 706

Tableau 13 b) (suite)

## II. Contributions d'organisations intergouvernementales

	1982		1983		1984 (1.1-31.3)		1982-84 Total général
	Espèces	En nature et espèces afférentes	Total	Espèces	En nature et espèces afférentes	Total	
Communauté européenne	88 000	3 082 973	3 170 973	57 200	1 861 583	1 918 783	5 089 756

## III. Contributions d'organismes des Nations Unies

	1982		1983		1984 (1.1-31.3)		1982-84 Total général
	Espèces	En nature et espèces afférentes	Total	Espèces	En nature et espèces afférentes	Total	
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)	-	214 138	214 138	-	101 902	101 902	316 381
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe (UNDRO)	-	1 055 343	1 055 343	-	-	-	1 055 343
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe via l'Orga- nisation mondiale de la santé (UNDRO/OMS)	-	500 000	500 000	-	-	-	500 000
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)	-	-	-	7 500	-	7 500	7 500
Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	-	-	-	-	8 075	8 075	8 075
Organisation mondiale de la santé (OMS)	-	389 163	389 163	-	-	-	389 163
	-	2 158 644	2 158 644	7 500	109 977	117 477	2 276 462
	-	-	-	-	341	341	-

Tableau 13 b) (suite)

## IV. Contributions provenant de sources non gouvernementales et autres

	1982		1983		1984 (1.1-31.3)		1982-84 Total général
	Espèces	En nature et espèces afférentes	Total	Espèces	En nature et espèces afférentes	Total	
American Corporate Aid for Lebanon Inc.	-	50 000	50 000	-	-	-	50 000
American Friends Service Committee	-	22 165	22 165	-	-	-	22 165
American Jewish Joint Distribution Committee, Inc.	-	103 157	103 157	4 000	-	4 000	107 157
American Near East Refu- gee Aid Inc. (ANERA)	25 000	-	25 000	-	-	-	25 000
Association des Nations Unies de Chypre	-	-	-	433	-	433	433
Association de secours du peuple norvégien	-	-	-	24 229	-	24 229	24 229
Austrian Airlines	-	44 248	44 248	-	-	-	44 248
Austrian Volkshilfe	-	47 172	47 172	-	-	-	47 172
CARITAS, Italie	70 000	-	70 000	-	-	-	70 000
Centre des volontaires japonais, Bangkok	-	-	-	1 500	-	1 500	1 500
Christian Aid, Royaume-Uni	60 036	-	60 036	39 340	-	39 340	99 376
Comité des chefs de conseils locaux, Galilée	-	-	-	18 900	-	18 900	18 900
Comité international de la Croix-Rouge	-	382 327	382 327	80 683	-	80 683	463 010
Comité populaire, camp de Wavell	-	-	-	-	1 953	1 953	1 953
Comité public d'aide aux réfugiés de Pales- tine au Liban, Naharya	-	47 662	47 662	63 000	-	65 507	113 169
Conseil finlandais pour les réfugiés	-	21 112	21 112	17 331	-	17 331	38 443
Conseil norvégien pour les réfugiés	100 576	285 428	386 004	135 460	-	135 460	521 464
Croix-Rouge, Yougoslavie	-	-	-	759	759	759	1 518
Ecole interna- tionale de Vienne	-	-	-	-	-	511	511
Fédération luthérienne mondiale	-	128 227	128 227	-	-	116 250	244 477

Tableau 13 b) (suite)

	1982		1983		1984 (1.1-31.3)		1982-84 Total général
	Espèces	En nature et espèces afférentes	Total	Espèces	En nature et espèces afférentes	Total	
Fédération luthérienne mondiale/Comité national suédois	-	-	-	43 437	-	43 437	43 437
Fédération suédoise de secours à l'enfance (Rädda Barnen)	-	816 218	816 218	26 651	-	26 651	842 869
Fonctionnaires de l'UNRWA	64 571	-	64 571	-	-	-	64 571
Fonctionnaires du Centre international de Vienne	-	9 050	9 050	-	-	-	9 050
Help the Aged, Royaume-Uni	-	38 859	38 859	-	-	-	38 859
Institutions charitables, Koweït	-	80 000	80 000	-	-	-	80 000
Institutions charitables parrainées par l'Organisation de libération de la Palestine	-	274 085	274 085	-	-	-	274 085
Lutheran World Relief Inc., New York	-	152 259	152 259	-	-	-	152 259
Middle East Council of Churches et Menonite Central Committee	-	6 291	6 291	-	-	-	6 291
Organisation de libération de la Palestine	-	479 402	479 402	1 509 959	-	1 509 959	1 989 361
OXFAM, Belgique	-	66 255	66 255	-	-	-	66 255
OXFAM, Royaume-Uni	139 951	205 329	345 280	-	-	-	345 280
Redd Barna, Norvège	-	48 399	48 399	43 001	-	43 001	124 138
Save the Children Fund, Royaume-Uni	-	52 136	52 136	-	36 263	36 263	145 711
World Vision International, Etats-Unis	28 000	230 908	258 908	10 000	-	10 000	268 908
Donateurs divers d'Amérique	2 689	3 601	6 290	1 362	303	1 665	8 010
	490 823	3 594 290	4 085 113	6 766	2 192 115	2 198 881	6 353 809

Tableau 13 b) (suite)

V. Etat récapitulatif des recettes

	1982		1983		1984 (1.1-31.3)		1982-84 Total général	
	<u>Espèces</u>	<u>En nature et espèces afférentes</u>	<u>Total</u>	<u>Espèces</u>	<u>En nature et espèces afférentes</u>	<u>Total</u>		<u>Espèces</u>
Gouvernements	26 006 240	5 034 404	31 040 644	947 403	4 091 659	5 039 062	120 000	36 199 706
Organisation intergouver- nementale	88 000	3 082 973	3 170 973	57 200	1 861 583	1 918 783	-	5 089 756
Organismes des Nations Unies	-	2 158 644	2 158 644	7 500	109 977	117 477	341	2 276 462
Sources non gouvernementales et autres	490 823	3 594 290	4 085 113	6 766	2 192 115	2 198 881	55	69 815 6 353 809
Contributions promises et non versées, annulées par la suite	-	256 921	256 921	-	-	-	-	256 921
	26 585 063	14 127 232	40 712 295	1 018 869	8 255 334	9 274 203	396	190 156 50 176 654

Tableau 14

Etat des recettes pour le programme  
de reconstruction au Liban - Phase I  
(24 juin 1983-30 juin 1984)

(En dollars des Etats-Unis)

I. Contributions des gouvernements

	<u>1983</u>	<u>1984</u>
Allemagne, République fédérale d'	75 829	
Arabie saoudite	-	4 000 000
Danemark	613 717	
Etats-Unis d'Amérique	3 250 000	
Finlande	266 430	
Pays-Bas	329 375	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	723 589 a/	738 500
Suisse	<u>183 150</u>	
	<u>5 442 090</u>	<u>4 738 500</u>

II. Contributions d'organisations  
non gouvernementales

CORSO, Nouvelle-Zélande	-	9 744
World Vision International, Etats-Unis d'Amérique	<u>-</u>	<u>35 000</u>
	<u>-</u>	<u>44 744</u>
	<u>5 442 090</u>	<u>4 783 244</u>

Total 1983-1984

10 225 334

---

a/ Promesse de contribution inscrite dans la comptabilité officielle de l'Office au 31 décembre 1983. Somme effectivement reçue en 1984 : 728 000 dollars.

Tableau 15

Aide accordée directement par les gouvernements  
aux réfugiés de Palestine a/

(1er juillet 1983-30 juin 1984)

Note : Tous les chiffres ci-dessous ont été fournis par les gouvernements intéressés et sont exprimés en dollars des Etats-Unis (la conversion étant opérée aux taux de change appliqués par l'Office dans sa comptabilité et basée, selon le cas, sur les cours officiels ou les cours du marché libre).

	Egypte	Israël <u>b/</u>	Jordanie	Liban <u>b/</u>	République arabe syrienne
Enseignement	70 883 000		25 947 436		27 489 541
Assistance sociale	3 512 000		3 481 271		1 846 080
Services médicaux	<u>c/</u>		-		1 602 500
Logement	<u>d/</u>		<u>e/</u>		3 563 960
Services de sécurité	-		<u>e/</u>		4 743 400
Services divers	<u>d/</u>		<u>e/</u>		6 908 396
Frais administratifs	167 070 000		25 913 367		4 666 480
<b>Total</b>	<b>241 465 000</b>		<b>55 342 074</b>		<b>50 820 357</b>

a/ Cette aide a été accordée directement aux réfugiés en plus des contributions fournies à l'Office (voir tableau 11).

b/ Chiffres non encore reçus.

c/ Les services de santé sont inclus dans les services de protection sociale.

d/ Le logement et services divers sont inclus dans les dépenses d'administration.

e/ Le logement, les services de sécurité et services divers sont inclus dans les dépenses d'administration.

Documents pertinents de l'Assemblée générale  
et autres organismes des Nations Unies a/

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>	<u>Numéro de la résolution</u>	<u>Date d'adoption</u>
194 (III)	11 décembre 1948	2452 (XXIII)	19 décembre 1968
212 (III)	19 novembre 1948	2535 (XXIV)	10 décembre 1969
302 (IV)	8 décembre 1949	2656 (XXV)	7 décembre 1970
393 (V)	2 décembre 1950	2672 (XXV)	8 décembre 1970
513 (VI)	26 janvier 1952	2728 (XXV)	15 décembre 1970
614 (VII)	6 novembre 1952	2791 (XXVI)	6 décembre 1971
720 (VIII)	27 novembre 1953	2792 A à E (XXVI)	6 décembre 1971
818 (IX)	4 décembre 1954	2963 A à F (XXVII)	13 décembre 1972
916 (X)	3 décembre 1955	2964 (XXVII)	13 décembre 1972
1018 (XI)	28 février 1957	3089 A à E (XXVIII)	7 décembre 1973
1191 (XII)	12 décembre 1957	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
1315 (XIII)	12 décembre 1958	3330 (XXIX)	17 décembre 1974
1456 (XIV)	9 décembre 1959	3331 (XXIX)	17 décembre 1974
1604 (XV)	21 avril 1961	3410 (XXX)	8 décembre 1975
1725 (XVI)	20 décembre 1961	31/15 A à E	24 novembre 1976
1856 (XVII)	20 décembre 1962	32/90 A à F	13 décembre 1977
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	33/112 A à F	18 décembre 1978
2002 (XIX)	10 février 1965	34/52 A à F	23 novembre 1979
2052 (XX)	15 décembre 1965	35/13 A à F	3 novembre 1980
2154 (XXI)	17 novembre 1966	36/146 A à H	16 décembre 1981
2252 (ES-V)	4 juillet 1967	37/120 A à K	16 décembre 1982
2341 (XXII)	19 décembre 1967	38/83 A à K	15 décembre 1983

2. Décision de l'Assemblée générale

<u>Décision No</u>	<u>Date d'adoption</u>
36/462	16 mars 1982

3. Rapports du Commissaire général de l'UNRWA

1982 : Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 13 (A/37/13).

a/ On trouvera dans le document L'UNRWA aux Nations Unies, 1948-1984, disponible auprès de la Division de presse et d'information de l'UNRWA, de plus amples renseignements sur les rapports et documents pertinents de l'Assemblée générale et autres organismes des Nations Unies.

Ibid., trente-septième session, annexes, point 65 de l'ordre du jour, A/37/479 (rapport spécial).

1983 : Ibid., trente-huitième session, Supplément No 13 (A/38/13 et Corr.1).

#### 4. Etats financiers vérifiés

1982 : Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément No 5 C (A/37/5/Add.3).

1983 : Ibid., trente-huitième session, Supplément No 5 C (A/38/5/Add.3).

#### 5. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA

1982 : Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, annexes, point 60 de l'ordre du jour, A/36/866 et Corr.1 (rapport spécial).

Ibid., trente-septième session, annexes, point 65 de l'ordre du jour, A/37/591.

1983 : Ibid., trente-huitième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, A/38/558.

#### 6. Rapports du Secrétaire général

1982 : Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 36/70 du 4 décembre 1981 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, annexes, point 12 de l'ordre du jour, A/37/214 et Add.1 (Aide au peuple palestinien)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 36/146 A du 16 décembre 1981 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, annexes, point 65 de l'ordre du jour, A/37/425 et Corr.1 (Réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 36/146 B du 16 décembre 1981 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, annexes, point 65 de l'ordre du jour, A/37/426 (Population et réfugiés déplacés depuis 1967)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 36/146 G du 16 décembre 1981 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, annexes, point 65 de l'ordre du jour, A/37/599 (Création d'une université à Jérusalem)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 36/146 H du 16 décembre 1981 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, annexes, point 65 de l'ordre du jour, A/37/427 (Octroi de subventions et de bourses d'études supérieures aux réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 36/205 du 17 décembre 1981 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, annexes, point 74 b) de l'ordre du jour, A/37/508 et Add.1 (Aide à la reconstruction et au développement au Liban)].

1983 : Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/120 C du 16 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, A/38/386 (Création d'une université à Jérusalem)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/120 D du 16 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, A/38/149 (Offres par les Etats Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/120 E du 16 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, A/38/418 (Réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/120 G du 16 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, A/38/419 (Population et réfugiés déplacés depuis 1967)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/120 I du 16 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, A/38/382 (Cartes d'identité spéciales pour tous les réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/120 J du 16 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, A/38/420 et Corr.1 (Protection des réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/134 du 17 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 12 de l'ordre du jour, A/38/207 (Aide au peuple palestinien)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/163 du 17 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 81 b) de l'ordre du jour, A/38/217 et Add.1 (Aide à la reconstruction et au développement au Liban)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 36/205 du 17 décembre 1981 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, annexes, point 74 b) de l'ordre du jour, A/37/508 et Add.1 (Aide à la reconstruction et au développement au Liban)].

1983 : Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/120 C du 16 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, A/38/386 (Création d'une université à Jérusalem)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/120 D du 16 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, A/38/149 (Offres par les Etats Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, destinées aux réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/120 E du 16 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, A/38/418 (Réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/120 G du 16 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, A/38/419 (Population et réfugiés déplacés depuis 1967)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/120 I du Documents officiels de l'Assemblée générale,  
point 73 de l'ordre du jour, A/38/382  
(Cartes d'identité spéciales pour tous les réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/120 J du 16 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 73 de l'ordre du jour, A/38/420 et Corr.1 (Protection des réfugiés de Palestine)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/134 du 17 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 12 de l'ordre du jour, A/38/207 (Aide au peuple palestinien)].

Rapport du Secrétaire général relatif à la résolution 37/163 du 17 décembre 1982 [Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes, point 81 b) de l'ordre du jour, A/38/217 et Add.1 (Aide à la reconstruction et au développement au Liban)].

## 7. Rapport du Corps commun d'inspection

Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, annexes,  
points 73 et 113 de l'ordre du jour, A/38/143 et Add. 1.

---

## كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها  
أراكب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

### 如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirijase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---